

REVUE MENSUELLE

Religieuse, Politique, Scientifique

FAISANT SUITE A LA PUBLICATION

LE DIABLE AU XIX^E SIÈCLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 83, Rue de Rennes, PARIS

M^{lle} COUÉDON Devant la Science Médicale

Nous avons promis à nos lecteurs de les mettre au courant des nouvelles phases que suivrait la question de la Voyante de la rue de Paradis. Les rapports annoncés à la suite de la séance tenue le 25 mars par la Société des sciences psychiques ont été présentés par leurs auteurs. Un des plus impatiemment attendus était celui du Dr Hacks.

Nous avons pu assister à la séance où il a été déposé et discuté et l'avons sténographié. Le Dr Hacks ne peut nous en vouloir de ce que nous avons fait. Il nous avait refusé son texte, et nous savons qu'il s'est énergiquement refusé à le donner à nombre de personnes, éditeurs et journalistes, qui le lui ont demandé. Mais la séance était publique; tout le monde aurait pu faire comme nous; nous ne faisons qu'user de notre droit en le reproduisant *in extenso*.

Comme on le remarquera, il ne s'agit ici que d'un rapport purement médical, répondant à la première enquête faite par la Société, enquête purement *médicale*, précédant les deux autres enquêtes : l'enquête *psychique* et l'enquête *théologique*. Un second rapport médical, celui de l'enquête psychique, a été présenté par le Dr Le Menant des Chesnay; il conclut que les faits de clairvoyance attribués à la Voyante de la rue Paradis ne sauraient, selon les données actuelles de la science et en dehors d'une supercherie qui lui semble impossible, être expliqués par aucun moyen naturel.

A l'enquête théologique de faire la lumière sur la véritable source de l'inspiration de M^{lle} Couédon. Une troisième commission, composée de six médecins, de six prêtres et de deux journalistes a été nommée à cet effet.

RAPPORT DE M. LE DOCTEUR HACKS

Messieurs,

Un cas curieux d'illuminisme. — M^{lle} Henriette. — Présentation du sujet. — Expériences.

— *Discussion.* — Tel était le libellé de l'ordre du jour de la séance du 25 mars dernier à laquelle nous étions convoqués.

Il n'en a pas fallu davantage, tant l'attrait du merveilleux est grand, pour emplir cette salle d'un public d'esprits d'élite cultivés, impatients de voir, de savoir surtout.

Ceux d'entre vous qui ont assisté à cette réunion se rappellent la déception éprouvée.

Soigneusement cultivée depuis quelque temps en serre chaude par un certain nombre d'amateurs, lesquels en avaient raconté merveille, la jeune fleur qui nous a été présentée perdit un peu, beaucoup, passionnément de son charme merveilleux, exposée brusquement qu'elle était au grand jour froid, à la lumière crue de la science. Vous la voyez encore, n'est-ce pas, entrer ici, émue, troublée, le rouge aux pommettes et s'asseoir elle, petite pensionnaire à peine échappée du couvent, à l'imagination vive, aux illusions jeunes, s'asseoir, dis-je, à cette même place où je suis, sur cette dangereuse sellette, exposée aux regards de tous, aux yeux d'un aréopage de gens désillusionnés d'avance, par maturité d'âge, par profession.

Tout de suite elle se sentit ou plutôt se crut discutée *systématiquement*. On la toucha, on la piqua, on la fit loucher, on lui posa des questions qui durent lui paraître énormes, saugrenues; sans le vouloir, on la brutalisa intellectuellement. Que vouliez-vous qu'elle fit? Après des réponses évasives, incertaines, coupées, après nous avoir chanté sa petite chanson monorimée, que personne ne voulait comprendre, elle s'enfuit!

Le cas cependant, malgré les incertitudes et la petite déception éprouvée, vous parut curieux, messieurs, à étudier de plus près. Il tombait bien. Il n'est pas ordinaire en effet de voir une jeune fille se prétendre inspirée, soutenir envers et contre tous cette prétention et se mettre, les uns disent à prophé-

tiser, d'autres, plus irrévérencieusement, à.... divaguer.

Divagations ou prophéties? Tel est en effet le dilemme, et différentes opinions peuvent être émises et soutenues à cet égard.

Pour les gens religieux, les catholiques, Henriette Couédon peut être vraiment inspirée, possédée, d'en Haut ou d'en bas.

Pour ceux non religieux, mais croyant aux influences spirituelles extérieures, elle peut être aimantée (je crois que le mot a été dit) de volontés ou d'actions extra humaines ou même humaines.

Pour les médecins enfin elle peut être une malade ou une simulatrice, une malade et une simulatrice à la fois.

C'est afin d'éclaircir ces différentes hypothèses que vous avez, messieurs, nommé une commission chargée de vous présenter un ou des rapports. Cette commission s'est divisée en : *théologiens, psychistes, médecins*, chacune de ces spécialités ayant à soutenir devant vous ses conclusions.

En ce qui me concerne, c'est le rapport médical, exclusivement médical, l'observation clinique du sujet que j'ai l'honneur de vous exposer ici.

Pour arriver à poser un diagnostic, car c'est en définitive un diagnostic que l'on nous demande, nous avons eu le devoir de nous livrer à un examen scientifique aussi complet que possible, auquel nous avons procédé avec la discrétion de rigueur, puisqu'il s'agit d'une jeune fille qu'il serait cruel et coupable de tourmenter, mais cependant avec une insistance suffisante pour nous permettre d'arriver à des constatations précises, comme vous allez le voir.

Nous avons d'abord examiné le sujet physique que nous avons Bertilloné autant qu'elle nous a permis de le faire ; nous l'avons photographié. Ayant ainsi son dossier anthropologique, général tout au moins, nous avons procédé à la collection du dossier médical. Nous nous sommes enquis de ses antécédents hygides ou morbides héréditaires, ancestraux ou personnels, des états malades antérieurs. Passant à l'état actuel, nous avons interrogé la peau, le tissu cellulaire sous cutané, les muscles, la circulation sanguine cœur et vaisseaux, les organes divers, puis, comme elle pouvait être, en définitive, une mentale, une cérébrale, nous avons plus particulièrement étudié son fonctionnement intellectuel et pénétré jusque dans son cerveau par les fenêtres ouvertes, demandant au nerf optique par l'ophtalmoscope de nous dire quelque chose de l'anatomie pathologique de la substance cérébrale ou médullaire et de sa circulation. Enfin, admettant toutes les hypothèses médi-

cales possibles, nous les avons toutes discutées pour procéder ensuite par élimination. Nous avons dressé le tableau de ce qu'elle peut avoir pour rejeter ou admettre suivant ce que l'examen nous fournirait comme symptomatologie pathologique ou non.

Nous nous sommes dit : Henriette Couédon peut être *une tarée, une dégénérée*, elle peut être *hystérique, épileptique, somnambule, lypémaniacque* ou *monomaniacque* ou CANDIDATE à la *paralysie générale*, toutes affections dans lesquelles il est possible de rencontrer peu ou prou quelques-uns des traits de son expression phénoménale.

Ce peut être une *simple simulatrice*, une petite pensionnaire écervelée imaginative, glorieuse, à son insu même, qui s'est fabriqué une petite histoire, récite une leçon apprise, ou joue un rôle religieux composé par elle-même, mais qu'elle joue mal, parce que si elle sait quelque chose de la religion, elle ne sait rien de la médecine, et que la religion comme la médecine vont surprendre tout à l'heure en flagrant délit de mensonge, de supercherie. Ce peut être enfin une simulatrice et une malade à la fois. Et comme tout diagnostic suppose un pronostic, nous avons essayé aussi de le faire, en tâchant de déchiffrer ce que l'avenir réserve à Henriette Couédon. Peut-être discuterons-nous aussi la question d'un traitement, s'il y a lieu.

La consultation médicale que vous nous avez demandée sera ainsi complète, messieurs, vous le voyez.

Examinons d'abord Henriette Couédon au point de vue anthropologique général, peut-être en tirerons-nous quelques indications. Voici les caractéristiques générales, les seules que nous ayons pu en l'espèce contrôler. Taille petite, cheveux noirs droits un peu ondes, implantation droite, à contour frontal anguleux. Dentition dont l'évolution a été normale. Denture défectueuse, oblique, prognathisme supérieur simple et complet, présence d'un os incisif. Arcade en upsilon, nez busqué, n° 5 de Broca, à saillie forte, à grosse racine, à point sous-nasal accentué, lobule petit, ailes pincées, insertion à sillon marqué, enfin leptorhinien, c'est-à-dire étroit par rapport à sa longueur. Yeux dissymétriques, grands et légèrement obliques, un peu de dyssymétrie plutôt que d'assymétrie faciale au préjudice du côté droit. Oreilles normales, pas d'hématome auriculaire.

Tels sont les caractères anthropométriques apparents que nous avons relevés, car le sujet s'est absolument refusé à des mensurations permettant de nous donner des indices MATHÉMATIQUES. Quoi qu'il en soit, si nous prenons la taille, la denture, l'os incisif, le prognathisme supérieur, l'arcade en upsilon, la leptorhinie,

les dissymétries diverses que nous rencontrons, nous pouvons déjà en conclure, sans cependant y insister ni imposer notre opinion, que, puisque nous sommes en présence d'une anatomie externe défectueuse, elle peut correspondre à une anatomie interne défectueuse aussi, partant à un fonctionnement, cérébral surtout, sinon précaire et anormal, tout au moins instable ou indifférent. Mais, je le répète, ce sont là des assertions reposant sur des données anthropologiques tout à fait générales prises à l'œil, sans mensurations précises qui pourront faire un léger appoint, mais c'est tout dans la balance du total de tout à l'heure, sans leur accorder pour cela un crédit qu'elles ne réclament d'ailleurs pas.

Examinons maintenant Henriette Couédon au point de vue maladif. La famille nie avec persistance toute ancestration morbide paternelle ou maternelle. Ni rhumatisme, ni goutte, ni tuberculose, ni maladie des ties, ni vésanie, ni bizarreries intellectuelles, ni folie, ni hystérie, pas la moindre tare familiale. On meurt de vieillesse ou de maladies aiguës, pneumonie, généralement, ou accidents. Le père et la mère, actuellement vivants, sont d'apparence saine; quoique le père au point de vue mental.... mais passons, ce n'est pas lui que nous avons à examiner.

Personnellement, Henriette Couédon n'accuse aucune tare nerveuse, ni maladies du premier âge, sauf une rougeole bénigne. La menstruation s'est établie normalement et a toujours suivi son cours régulier. Pas d'ovaires; fonctions abdominales, rénales, stomacales intègres; rien au foie ni à la rate. Poux sains. Rien au cœur ni dans les carotides, un peu d'éclat seulement du 2^e bruit à droite du sternum, indice d'une très légère dilatation.

Nous connaissons la couleur de la peau. Celle des extrémités supérieures est par intervalles moite, puis froide, par évaporation de la perspiration cutanée.

Donc, état général satisfaisant : Bon pour le service, comme on dirait au régiment.

Si, maintenant, on examine l'habitus extérieur de la jeune fille, on y remarque certaines caractéristiques. L'œil est brillant, le regard est mobile, fuyant par intervalles, les paupières battent fréquemment, après une sorte de nystagmus momentané, une manière d'incoordination motrice subite de l'œil; les mains vont, viennent, serrent un mouchoir; il y a des gestes brusques de tête, une extrême mobilité générale (tout au moins c'est ce que nous avons observé pendant que nous étions là). Puis, de l'inattention, de la distraction, des regards jetés tout autour d'elle sur d'autres personnes que celle qui l'interroge, comme pour se rendre compte d'un effet produit ou

non produit, des oreilles prêtées aux bruits du dehors, de l'escalier, de la cuisine, de la rue. Une agitation, en un mot, anormale, telle celle d'une jeune fille en proie à une crise émotive; des rougeurs fugaces des pommettes, puis des plaques rouges, violacées, ou cramoisies persistantes des joues, la raie méningitique très lente à se produire, plus lente encore à disparaître, l'ensemble, en un mot, dénotant des réflexes vaso-moteurs intenses, des paralysies successives, puis des tétanies des tuniques musculaires lisses des vaisseaux cutanés. La température au toucher paraît normale. Le pouls donne de légères variations, de 80 à 100 pulsations, la parole est volubile extrêmement, les réflexes rotuliens exagérés, mais pas de trépidation épileptoïde de la jambe ou du bras, pas de phénomènes d'épilepsie spinale.

De cet ensemble de signes, de ce tableau séméiologique, on peut conclure qu'il y a chez Henriette Couédon un état de neurasthénie intermittent, une émotivité par intervalles, auxquels succèdent des phases d'interrepos relatif. La jeune fille n'est pas une tarée à proprement parler, mais elle est d'une intelligence peu développée, et, quoique saine de corps, en proie, actuellement, à un état de surexcitation anormal, intermittent, un surmenage nerveux qui, peut-être, a déjà produit et sûrement, en tout cas, pourra produire, s'il continue, pour l'avenir, des conséquences pathologiques graves. S'il n'est pas lui-même le symptôme premier, la phase prodromique d'une maladie, grave elle-même, qui éclatera plus rapidement.

Nous avons examiné le sujet physique; voyons-le maintenant TRAVAILLER DE SON ÉTAT.

Voilà Henriette Couédon qui vous a reçu : après le petit manège prémonitoire que je viens de vous signaler, observez bien ce qui va se passer. La conversation s'engage, banale et terre à terre (car il est impossible, vu son peu d'intelligence et son manque d'instruction (nous l'avons essayé à plusieurs reprises sans succès), il est impossible, dis-je, de la sortir des lieux communs concernant sa santé et sa voyance : Ça lui a pris comme ça, comme au joueur de galoubet de Numa Roumestan, à déjeuner, le 5 août, elle s'est endormie, mais sans parler; ce n'est que plus tard qu'elle a commencé à discourir. Vous connaissez l'histoire, Messieurs, elle est banale; la jeune fille vous la répète à satiété comme une leçon *sue* maintenant, au cours de laquelle les parents interviennent, le père surtout : « Mais dis donc à Monsieur comment.... Tu oublies de dire que.... etc., etc. »

Un peu impatienté de ce verbiage que vous savez aussi bien qu'elle, l'ayant lu, ressassé dans tous les journaux, vous coupez court, pressé

d'en arriver au fait physique, de constater médicalement ce qui se passe lorsque l'ange est là, et vous lui demandez : « Dites-moi, Mademoiselle, croyez-vous que l'ange me fasse la faveur de me parler ? — Je ne sais pas, répond-elle, vous comprenez qu'il n'est ni à ma disposition ni à la vôtre ? — Rien de plus juste », répliquez-vous avec une modestie consciente, mais sans lâcher le sujet de l'œil. Elle non plus, d'ailleurs, ne vous a pas perdu de vue de son petit regard fuyant. Tout à coup, paf, ça y est ! Suivez bien le mouvement, Messieurs : les yeux, après un léger nystagmus, se convulsent, regardent en haut ; les paupières supérieures s'abaissent légèrement de manière à ne montrer que la sclérotique légèrement bleutée ; elle fait ce qu'on appelle vulgairement *l'œil blanc*. Elle est alors en extase. Depuis quelque temps, elle a ajouté à sa petite mimique un geste d'inspirée, le ou les bras en l'air. C'est ainsi que ses dernières photographies la reproduisent ; mais vous vous rappelez qu'il n'en a pas été ainsi lors de sa séance parmi nous, pas davantage devant la commission. Ce geste, je le répète, est tout récent.

Notez que sa perte de connaissance ne s'accompagne *ni de larmes, ni de bâillements, ni d'aucun phénomène nerveux concomitant*, comme cela se passe dans certains états somatiques. Puis elle vaticine, d'autres disent des choses sublimes, d'autres prétendent moins que des incohérences ; c'est affaire de goût, vous le voyez. Dans ses vaticinations une seule chose nous intéresse, nous médecins : c'est la phonétisation é qui revient à satiété ; toutes ses phrases, ses mots mêmes, se terminent en é. Mais ceci, disons-le tout de suite, *n'a aucun caractère pathologique* ; ce n'est pas de l'écholalie, comme on a voulu le dire ; il n'y a chez elle aucun caractère de troubles de la circonvolution de Broca ; pas d'aphasie, de transmission de réception de conductibilité, rien qui dénote une altération quelconque des centres gris ou des conducteurs blancs de la parole. Il n'y a pas, ou peut-être n'y a-t-il *pas encore* les troubles de la parole d'origine paralytique générale qui apparaîtront peut-être plus tard. Pas d'anônement, pas de mussitation, pas d'allitération, rien de ce que les Allemands appellent la maladresse syllabaire, mais seulement une certaine rapidité du débit *et un tremblement très net de la lèvre inférieure et de la langue*. En résumé, dans cette première partie du travail auquel la voyante se livre, nous ne remarquons rien d'anormal, rien de pathologique, sauf peut-être le tremblement labial et un peu de nystagmus.

Mais voilà que tout à coup la vaticination cesse, et le réveil ou le retour à la connaissance

a lieu. C'est la fin de l'extase. Ce retour s'effectue aussi simplement. Elle ouvre les yeux et se remet à la conversation générale, aussi tranquillement qu'elle l'avait quittée. Pas de fatigue, pas d'obnubilation, pas d'étonnement après. Une deuxième séance peut tout de suite recommencer.

Notez que nous n'avons encore ni touché, ni examiné la voyante pendant cette extase, nous ne lui avons même pas parlé pour essayer de l'interrompre.

Ainsi donc : quelques tares physiologiques et anatomiques ; mais superficielles ; une intelligence restreinte ; un état d'émotivité intermittente, subcontinu, puis des discours en é, débités rapidement après une perte de conscience vraie ou simulée, tels sont les premiers résultats de notre examen. Rien, je le répète, de sérieusement pathologique jusqu'à présent, si ce n'est le tremblement labial et le nystagmus.

Mais poussons notre examen plus à fond, et faisons un diagnostic éliminatoire en serrant les questions de plus près.

Nous avons dit que Henriette Couédon pourrait être une hystérique. Voyons ce qu'il en est :

Vous savez qu'on entend, par hystérie, ce dérèglement particulier du système nerveux donnant lieu à une expression phénoménale composite, étrange ; caractérisée essentiellement par l'exagération ou l'arrêt de fonctions physiologiques normales, et par des simulations.

La symptomatologie de l'hystérie se compose de crises à formes spéciales, de douleurs, de phénomènes inhibitoires, enfin, d'une grande facilité aux états somatiques : Catalepsie, somnambulisme, etc., etc. Interrogée à cet égard, M^{lle} Couédon nie absolument les crises, les douleurs, les états somatiques ; nous savons qu'elle n'a ni ovaries, ni zones hystérogènes. Mais nous n'avons même pas besoin d'elle ni de ses affirmations ou négations. L'examen de l'œil, en nous montrant l'absence de l'un des principaux stigmates de l'hystérie, c'est-à-dire *le rétrécissement concentrique du champ visuel des couleurs*, va nous montrer très nettement qu'elle n'est pas atteinte de la névrose.

Voici les résultats de cette examen auquel notre très distingué collègue, M. le Dr Bull, a bien voulu se livrer. La malade n'a jamais eu de migraine ophtalmique.

Apparence des yeux normale, pas de lésions externes.

Pupilles : diamètre, 4 millimètres des deux côtés.

Réaction pupillaire normale à la lumière et à l'accommodation.

Milieus de l'œil transparents.

Rétine et nerf optique normaux, vaisseaux calibre normal, papille normale.

Pas de strabisme.

Pas d'insuffisance musculaire.

Pas de diplopie monoculaire.

Vision = 1 de chaque œil.

Accommodation de chaque œil = 7 dioptries.

La vision des couleurs est normale, pas de rétrécissement ni de superposition.

Cet examen physique de l'œil nous suffit, messieurs, il corrobore les négations de la jeune fille. Le principal stigmatisme manque à l'appel, les autres sont niés et avec quelque apparence de raison, donc nous pouvons annoncer, avec une probabilité approchant de la certitude, que M^{lle} Couédon n'est pas une hystérique, *en ce moment tout au moins.*

Est-ce une épileptique ? Ici nous pouvons être aussi affirmatifs que pour l'hystérie, avec un léger point d'interrogation cependant.

Vous savez, Messieurs, qu'il n'y a pas une épilepsie, mais des épilepsies, l'épilepsie jacksonienne, pour n'en citer qu'une des plus typiques. Mais il y a aussi des états épileptiques, manifestations larvées ou frustes du mal comitial. C'est à Trousseau que revient l'honneur d'avoir le premier, non seulement appelé l'attention sur ces formes curieuses, mais encore de les avoir décrites dans des pages cliniques magistrales ; surtout la forme connue aujourd'hui sous le nom d'*absences comitiales, mal comitial ambulatoire.*

Je laisse de côté, Messieurs, ce que l'on appelle la grande attaque épileptique, caractérisée, vous le savez, par une *aura*, sensitive, motrice, vaso-motrice, sensorielle ou psychique, à laquelle ou auxquelles succèdent instantanément les principaux phénomènes en question dans l'ordre suivant : Perte de connaissance, relâchement des sphincters, coma, abolition des sensations et des réflexes, tonicité de tout le corps, puis période des convulsions cloniques, enfin stertor, ronflement et réveil après un sommeil de plusieurs heures. Si vous ajoutez à ce tableau les sugillations de la peau devenue livide, cyanosée, la convulsion des yeux, l'écume de la bouche, la morsure de la langue, vous avez le tableau à peu près complet de la grande attaque. Ce n'est évidemment pas le cas de Henriette Couédon. Mais à côté de cette grande manifestation de la névrose corticale, il y en a d'autres qui dépendent de la même maladie et que notre jeune fille pourrait avoir : telles *l'absence, le vertige, l'automatisme ambulatoire.*

Un mot sur chacune de ces manifestations.

L'absence épileptique est en général très courte, elle dure quelques secondes, rarement plus d'une minute. Sans prodrome aucun, au milieu d'un acte quelconque, en mangeant, en travaillant ou en marchant, le sujet laisse

tomber l'objet qu'il tient à la main. Son regard devient fixe, il cesse de parler, ou s'arrête dans la rue, le plus souvent sans tomber, à cause de la brièveté de l'accès. Quelquefois il continue ses actes automatiques : il marche, joue du piano. D'autrefois il perd l'équilibre et tombe. Dans certains cas on peut se faire entendre du sujet pendant l'absence et même lui faire manifester quelques lueurs d'intelligence ; mais en général, après l'absence, l'intelligence reste engourdie, dans un profond état de vague. La mémoire est souvent confuse. Voisin a vu, sous ces influences, se développer des sensations fausses et devenant tout à fait des illusions.

Voilà, messieurs, ce qu'est *l'absence épileptique*. Eh bien, rappelez-vous ce que fait M^{lle} Couédon. Elle s'arrête, n'est-ce pas, brusquement au milieu d'une phrase commencée, d'un acte, sa main retombe, elle reste immobile un instant, puis ses yeux se convulsent et elle prononce des mots incohérents ! Il y a là, vous l'avouerez, un diagnostic différentiel un peu délicat à établir, et, n'était que chez elle *le retour de l'absence est subit, sans engourdissement intellectuel postérieur, peut-être pourrait-on s'y méprendre.*

Mais voyons le *vertige épileptique*.

Le vertige est un degré de plus que l'absence, c'est une attaque réduite. Il y a toujours perte de connaissance et le malade s'affaisse, mais sans se blesser, il tombe moins lourdement. La face est pâle et le regard fixe. Il y a souvent émission involontaire d'urine. Voisin ajoute que très souvent l'épileptique prononce quelques mots, toujours les mêmes comme : *c'est fini, ce n'est rien.* De plus, pendant les vertiges, les épileptiques, et c'est là surtout la caractéristique de cette forme du mal comitial, se livrent en général à des actes divers les plus étranges. Tel ce président d'assises qui, au milieu même d'une séance en plein public, se lève de son siège, va dans un coin, soulève sa robe rouge, déboutonne son pantalon, pisse contre le gendarme stupéfait, et gravement, une fois soulagé, remonte sur son siège présidentiel, reprend connaissance et ne se doute même pas de l'acte qu'il vient de commettre ; tel encore ce prédicateur de la cour qui, après un sermon des plus remarquables, se livra publiquement et devant leurs Majestés, en pleine église s. v. p., au même exercice. Et remarquons en passant, puisque l'occasion s'en présente, que les névroses portent en général sur la vessie volontiers. L'attaque d'hystérie se terminant fréquemment par une crise urinaire, l'attaque d'épilepsie, vous le voyez, aussi. Ces phénomènes sont en grand ce qu'est en petit l'examiné antérieure, bien connue des candidats aux examens et concours ; qui se traduit par des envies fréquentes d'uriner avec ténésme vésical. Tout cela est dû évidemment à l'aug

mentation de pression sanguine, résultant de l'activité de la circulation par émotion. En définitive réflexes vaso-moteurs.

Mais revenons au vertige. Il y a rarement du délire à la suite; on note quelquefois une incohérence transitoire dans les idées, une susceptibilité exagérée, de l'agitation, de la gaieté ou de la tristesse poussée à l'excès. A la suite des vertiges et des absences, Grasset de Montpellier signale en outre quelquefois une sorte de somnambulisme, aussi souvent diurne que nocturne, pouvant durer une heure, pendant lequel les malades exécutent des actes assez compliqués, toujours les mêmes, répètent les mêmes phrases comme des échos.

Mais messieurs, vertiges et absences sont deux termes extrêmes d'une série; passez-moi l'expression, de carambolages épileptiques, et entre eux nous avons tous les intermédiaires dans lesquels tels ou tels symptômes sont effacés, les plus graves surtout. Il nous reste alors, en ce qui concerne ces formes frustes, exactement l'expression phénoménale que nous présente Henriette Couédon : c'est-à-dire, des absences subites sans prodromes, des incohérences, des répétitions, un pseudo-somnambulisme.

Vous le voyez, messieurs, le diagnostic différentiel est en médecine une chose délicate. Donc Henriette Couédon n'est pas une épileptique et cependant qui osera dire qu'elle ne l'est pas? Qui vous dit que demain une belle attaque classique ne viendra pas détruire toute votre argumentation? Tenez-vous donc à carreau de ce côté possible et posez un point d'interrogation, si léger qu'il soit, mais posez-le, car vous n'avez pas encore pour l'épilepsie ce que vous avez pour l'hystérie : des stigmates pathognomoniques vous permettant d'affirmer ou de nier carrément.

Peut-être, cependant, y en a-t-il un, et c'est ce qui me rassure un peu à l'égard de notre jeune fille. Vous avez pu remarquer que lorsqu'elle *s'endort*, prenons ce mot pour le moment, lorsqu'elle s'endort, dis-je le passage de la veille au sommeil est instantané; aussi le réveil. Henriette Couédon revient à elle tout de suite et reprend pied dans la conversation *sans obnubilation intellectuelle*, on dirait qu'elle n'en est pas sortie un instant. *Retenez bien ceci, messieurs, c'est caractéristique chez elle*, et éloigne encore l'idée de somatisme hystérique ou épileptique. L'hystérique en effet revient à elle étonnée, obnubilée quelques secondes, comme quelqu'un qui passe des ténèbres à la lumière; elle frotte machinalement la main sur son front, fait un geste quelconque, témoigne par son allure qu'elle a conscience vague d'un fait anormal qui vient de se passer. Le réveil de l'hystérique est typique, il peut se caracté-

riser d'un mot : c'est l'*étonnement*, avec un peu de fatigue cérébrale et corporelle accusé par l'allure. *Mais cela passe tout de suite presque et rien n'en reste.*

Chez l'épileptique il y a une caractéristique typique dans le réveil : *il est abruti*. En l'hystérique un phénomène léger est intervenu, elle a respiré quelque chose de volatil qui l'a endormie délicatement et réveillée de même, le cerveau n'a pas été fortement touché, il n'y a eu que trouble fonctionnel. Chez l'épileptique il en va différemment. On sent chez lui une maladie grave du système nerveux, tout est lourd, épais; les caractéristiques sont le stertor, le coma, le carus, l'apoplexie. A peine réveillé l'épileptique se rendort, ronfle, un coup de canon ne le réveillerait pas. C'est l'ivrogne du système nerveux. Il ne revient à lui que plusieurs heures après la crise, brisé, moulu, éreinté, rompu, abruti.

Vous le voyez, ce n'est pas le cas d'Henriette et son réveil, si réveil il y a, n'est ni hystérique ni épileptique.

Cependant une question se pose maintenant avant de conclure à la non épilepsie. Notre jeune fille ne serait-elle pas, par hasard, atteinte de cette forme encore plus curieuse de l'état de mal épileptique que Charcot a proposé d'appeler *Automatisme ambulatoire épileptique*? Tenez, voilà un cas qu'il examine dans une des cliniques du mardi de la Salpêtrière; laissez-moi vous le dire, il est des plus curieux et des plus intéressants.

CAS D'AUTOMATISME COMITAL AMBULATOIRE (1)

MESSIEURS,

Vous avez devant vous un malade nommé Men...s, que quelques-uns connaissent fort bien déjà. Je vous l'ai présenté ici même, il y a un an environ, à l'occasion d'accidents nerveux analogues à celui qui nous le ramène aujourd'hui. Il est sujet à des accès consistant en ce que tout à coup, au milieu de ses occupations habituelles, sans prodromes bien marqués, il perd la conscience de ses actes, se met en marche résolument sans savoir cependant où il va, à la manière d'un automate et ne reprend sa lucidité qu'au bout d'une période de temps dont la durée peut varier de quelques heures à quelques jours. Le dernier accès qu'il a éprouvé, et à propos duquel il vient nous consulter à nouveau, n'a pas duré moins de dix jours.

I

Men...s va tout à l'heure nous raconter lui-même ce qu'il sait de ses *fugues*; au préalable, je crois utile de vous rappeler qu'il est âgé de 37 ans, marié, père de deux enfants bien portants et qu'il est fort rangé, de mœurs douces, absolument étranger aux excès alcooliques ou autres; que jamais il n'avait été malade jusqu'à l'époque où, il

(1) Policlinique du mardi 24 février 1889. — Quatorzième leçon.

y a deux ans, commencèrent à paraître, sans cause appréciable, les crises nerveuses dont la description va nous occuper, et qu'enfin, l'étude de ses antécédents de famille poussée aussi loin que possible ne nous a rien appris qui mérite d'être signalé. D'ailleurs sa physionomie est, comme vous le voyez, parfaitement calme, absolument dénuée de traits accentués, neutre si vous voulez, exprimant toutefois plutôt l'intelligence.

Il exerce la profession de *Livreur de marchandises à domicile*, pour le compte d'une des grandes maisons de fabrication de bronze d'art de la rue Amelot, à Paris. Pendant dix-neuf ans, il est resté chez le même patron, M. X... qui, retiré des affaires depuis peu de temps seulement, accompagne aujourd'hui son ancien employé auquel il porte le plus vif intérêt, pour témoigner, au besoin, à la fois de sa moralité et de sa véracité.

S'adressant au malade. — Voulez-vous me dire, je vous prie, comment vous avez employé votre journée du vendredi 18 janvier ? Ses occupations, je le répète, messieurs, consistent essentiellement à porter, dans la voiture de la maison où il est employé, des commandes telles que : objets de bronze d'art, candélabres, etc., qu'il livre aux clients et dont il touche les factures.

LE MALADE. — Ce jour-là, je suis parti de bonne heure de la maison, ayant à faire de nombreuses courses : il me fallait aller d'abord boulevard Saint-Germain, puis faubourg Saint-Honoré ; de là rue des Abbesses à Montmartre, après cela rue de Châteaudun, et en dernier lieu rue de Mazagran. Je suis monté chez le client de la rue de Mazagran et j'avais reçu son argent. Il devait être à peu près sept heures du soir lorsque je redescendis dans la rue : à partir de ce moment-là je ne me rappelle plus rien, absolument rien.

Toujours est-il que je ne suis pas remonté dans la voiture qui m'attendait longtemps : le cocher, ne me voyant pas revenir, prit le parti de rentrer à la maison, où il fit connaître qu'il ne savait pas ce que j'étais devenu.

M. CHARCOT. — Ainsi, à partir du 18 janvier, 8 heures du soir, la nuit complète se fait dans son esprit. — *Au malade.* — Quand vous êtes-vous réveillé ?

LE MALADE. — Le 26 janvier ; il était deux heures de l'après-midi.

M. CHARCOT. — Cela fait donc huit jours moins cinq heures, soit cent quatre-vingt-neuf heures. Où étiez-vous quand vous avez repris connaissance ? ConteZ-nous cela, je vous prie, dans tous les détails.

LE MALADE. — Je me suis trouvé sur un pont suspendu, au milieu d'une ville que je ne connaissais pas ; en ce moment-là, passait un régiment avec la musique militaire en tête ; c'est peut-être cela qui m'a réveillé. Alors je me dis : que vais-je faire ? Si je demande le nom de la ville où je suis on va me prendre pour un fou ; alors il me vint à l'esprit de demander le chemin de la gare ; on me répondit : prenez la rue de Siam, passez le pont-levis et allez toujours tout droit. J'arrive à la gare et j'apprends là que j'étais à Brest.

M. CHARCOT. — Ainsi, messieurs, parti de la rue Mazagran à Paris, vers sept heures du soir, le 18 janvier, le voilà huit jours après, au milieu

d'une ville, qu'il ne connaît pas, où il n'a pas de relations, et dont il n'a jamais beaucoup entendu parler, sans savoir comment il y est venu. — *Au malade.* — Etiez-vous sale, vos souliers étaient-ils usés ?

LE MALADE. — Non, monsieur, mes habits étaient propres, et mes souliers aussi. Ils n'étaient pas usés comme dans quelques-unes de mes autres crises.

M. CHARCOT. — Remarquez bien ce détail : ses habits sont propres, ses souliers ne sont pas usés ; cela ne démontre-t-il pas qu'il n'a pas fait la route à pied ; qu'il a dû prendre, par conséquent, un billet de chemin de fer à destination de Brest, l'exhiber plusieurs fois pendant le trajet et le remettre enfin à l'employé, lors de l'arrivée ; qu'il n'a pas couché à la belle étoile et qu'il a dû, vraisemblablement, entrer dans un hôtel, où il a été logé et nourri pour son argent... Je ne vois guère qu'on puisse, si l'on considère les choses d'un peu près, échapper à la nécessité d'admettre, comme parfaitement fondées, les suppositions que je viens d'émettre, et j'ajouterai que, dans l'accomplissement de tous ces actes si complexes, il a dû fatalement, quoique inconscient ou pour le moins subconscient, se conduire à la manière d'un homme éveillé, tranquille, sain d'esprit, agissant de propos délibéré, et, en un mot, ne commettre aucune action et ne présenter rien dans ses allures ou dans sa physionomie qui pût le faire considérer comme un malade, comme un aliéné.

Au malade. — Vous aviez, n'avez-vous dit, de l'argent dans votre poche ?

LE MALADE. — Oui, monsieur ; c'est la première chose à laquelle j'ai pensé quand je me suis réveillé. Arrivé à la gare, j'ai compté mon argent. J'avais touché 900 francs dans la journée du 18 pour le compte de mon patron. Il me restait 700 francs dans mon portefeuille ; j'avais donc dépensé 200 francs. Je ne sais comment. Je n'étais pas très étonné de tout cela, parce que pareille chose m'était déjà arrivée, plusieurs fois, comme vous savez, en petit. Mais je craignais que ma maladie ne me reprit, et ne m'obligeât à recommencer les voyages involontaires et à dépenser ce qui me restait de l'argent du patron. J'aurais bien désiré retourner immédiatement à Paris et me mettre ainsi à l'abri, mais le train était parti depuis deux heures. J'étais donc forcé de rester ; j'avais une faim atroce et une soif terrible : je me rendis dans un restaurant du voisinage, où je déjeunai de grand appétit...

M. CHARCOT. — La soif ardente est un symptôme qu'il a remarqué à la fin de presque toutes ses crises.

Au malade. — Allons, continuez ; racontez-moi bien toutes vos mésaventures.

LE MALADE. — Pendant que je déjeunais, je me demandai ce qu'il y avait à faire pour me tirer d'embaras. Je pensai que mon nouveau patron devait être bien inquiet et qu'il fallait lui envoyer une dépêche ; mais j'étais surtout tourmenté par l'idée que je pouvais repartir malgré moi, aller je ne sais où et dépenser encore de l'argent. En me rendant à la gare pour écrire la dépêche, je rencontrai un gendarme qui se promenait de long en large ; alors, l'idée me vint de lui raconter mon affaire et de me mettre sous sa protection.

M. CHARCOT. — Mal lui en prit, messieurs, vous allez le voir. Que lui avez-vous dit, au gendarme ?

LE MALADE. — Je lui ai conté tout ce qui m'était arrivé; je lui ai montré mes papiers, ma carte d'électeur. Je lui ai expliqué que j'avais de l'argent sur moi, et je lui en ai dit le chiffre en même temps que la provenance; je lui ai présenté aussi l'ordonnance que voici et que vous m'avez dit de porter toujours avec moi, pour la montrer en cas de besoin.

M. CHARCOT. — Ah oui ! L'ordonnance que je vous ai donnée le 27 août de l'an dernier; veuillez me la remettre. Elle porte en tête le diagnostic : « *Crises comitiales ambulatoires* », puis vient la prescription de bromure; et, en bas, ma signature; tout cela écrit en grosses et lisibles lettres. Qu'a dit le gendarme après l'avoir lue ? j'imagine que pour lui c'était un grimoire. Mais il aurait pu comprendre, pour le moins, qu'il s'agissait là de médecine, et un médecin consulté lui aurait expliqué ce que tout cela voulait dire.

LE MALADE. — Monsieur, après avoir lu le papier, il me l'a rendu en me disant : « C'est bien, je connais ça, » et il m'a conduit au poste. Là, il m'a pris mon portefeuille et il l'a déchiré pour voir s'il ne contenait pas quelque compartiment secret; puis il a fouillé toutes mes poches assez brutalement. Alors, je lui ai dit : « Je vois que vous me prenez pour un voleur, vous avez tort; c'est moi qui ai été vous trouver et qui vous ai dit que j'avais de l'argent sur moi; envoyez une dépêche à mon patron, il vous renseignera et vous reviendrez de votre erreur... — C'est bien, je connais tout ça, répondit-il; nous verrons bien ! » et il s'en alla, me laissant dans une espèce de casemate percée de meurtrières sans vitres et où il n'y avait pas même de paille pour se coucher; c'est là que j'ai passé la nuit.

M. CHARCOT. — Une dépêche avait été envoyée au patron par le gendarme; hélas ! la réponse qui arriva le lendemain matin vers 9 heures n'était pas faite pour améliorer la situation de notre pauvre client; elle était conçue à peu près comme il suit : « Maintenez l'arrestation; l'argent qu'il porte est à moi. »

LE MALADE. — Oui, monsieur, c'est cela. Le patron est nouveau, il ne me connaît pas depuis longtemps. Il n'a pas de raison de s'intéresser à moi, comme monsieur qui m'accompagne, chez qui j'ai été employé pendant près de vingt ans; je ne lui en veux pas, mais il aurait dû se renseigner avant de répondre, cela m'eût évité bien des désagréments. Quand le gendarme m'a montré la dépêche, il était tout fier : « Vous voyez bien, m'a-t-il dit; je connais ces affaires-là. » Alors, il m'a mis les menottes et m'a conduit, à pied, à travers la ville, au Palais de Justice. Mais le procureur n'était pas là; alors, on m'a conduit au fort de X... Là, on a pris mon signalement, puis on m'a fait déshabiller pour s'assurer que je n'avais rien gardé sur moi; après quoi, on m'a fait entrer dans un quartier où il y avait des prévenus de bien mauvaise mine. Le lendemain, j'ai été conduit, en voiture cellulaire, devant le procureur qui, cette fois, était là. Je lui ai expliqué que je n'avais pas été arrêté par le gendarme, mais que j'étais allé vers u en lui racontant mon affaire et en lui déclarant la somme d'argent que j'avais sur moi; que tout cela

s'était passé parce que je suis malade, et j'ai montré de nouveau votre ordonnance. Le magistrat l'a à peine regardée, et il me l'a rendue en disant : « C'est bien, c'est bien; nous verrons. »

M. CHARCOT. — Absolument comme le gendarme ! vous le voyez, ces messieurs, c'est triste à avouer, ne sont pas fort impressionnés par l'appréciation des médecins; c'était, cependant, si je ne me trompe, le cas, ou jamais, de réclamer l'avis d'un expert. Certes, il n'en eût pas manqué à Brest où existe une école bien connue dans laquelle enseignent des professeurs fort distingués. Mais bah ! on préfère, sans doute, juger les choses en s'éclairant des seules lumières de la « raison pure ». — Au malade : Combien de temps, en somme, êtes-vous resté en prison, comment en êtes-vous sorti ? — Laissons-lui conter, messieurs, tous les détails de sa triste aventure; ils ne sont pas étrangers à la cause, tant s'en faut. Ils serviront, pour le moins, à mettre bien en relief qu'en un cas du même genre, une procédure plus équitable et mieux éclairée épargnerait à l'infortuné prévenu mille tribulations imméritées.

LE MALADE. — Monsieur, je suis resté en prison six jours pleins. On m'a mis en liberté le septième jour, après avoir reçu une nouvelle dépêche de mon patron qui disait : « J'apprends que mon employé est malade, ayez pour lui des égards. » Alors on m'a donné 41 fr. 55 pour prendre le train et c'est ainsi que je suis revenu à Paris.

M. CHARCOT. — Telle est la fin de l'histoire; mais ce n'est pas le cas de dire : « Tout est bien qui finit bien. » Il serait plus approprié à la situation de rappeler l'adage : « Un malheur ne vient jamais seul. » En effet, dès son retour, notre pauvre homme a été « remercié » par son nouveau patron, qui ne veut pas, cela se comprend du reste, courir par son fait de nouveaux risques; et, de plus, s'adressant à une Société de secours mutuels dont il est membre pour obtenir un subside, il lui a été répondu par un refus formel, sous le prétexte que la maladie dont il souffre aurait été causée par « l'intempérance ». Nous, qui savons péremptoirement ce qu'il en est à cet égard, nous ne pouvons accepter cette fin de non recevoir, et nous délivrerons à notre client un certificat en règle constatant que « l'intempérance » n'est pour rien dans le développement de la maladie en question. Nous lui délivrerons en outre un deuxième certificat, qu'il devra toujours porter sur lui, expliquant dans tous ses détails les caractères de l'affection, et cette fois ce certificat portera le cachet de l'administration de l'Assistance publique de Paris.

Ce nouveau document aux allures officielles lui sera-t-il plus utile, le cas échéant, que ne l'a été le précédent ?... peut-être !

Vous savez, messieurs, quel est le diagnostic auquel nous nous sommes arrêtés à propos de ce cas; nous l'avons formulé il y a un an déjà : Il s'agit là, suivant nous, d'*automatisme comitial ambulatoire*; c'est-à-dire d'une « forme », ou, comme on dit encore, d'un « équivalent épileptique » marqué par l'accomplissement inconscient d'actes de la vie ordinaire, plus ou moins compliqués, avec impulsion à marcher, à se déplacer, à voyager.

Vous voyez, messieurs, jusqu'où peuvent aller les maladies nerveuses dans leur symptomatologie bizarre, leur expression phénoménale incohérente en apparence tout au moins; voilà un malade lequel, en proie à un état absolument anormal, vit dans le monde, agit, parle, mange, boit, se promène... et dort. Cependant les derniers mots de l'observation de Charcot tendraient à nous prouver que notre jeune fille ne rentre pas dans ce cas, puisqu'elle n'a pas la caractéristique de l'automatisme ambulatoire : *l'impulsion irrésistible à marcher, à se déplacer.*

En résumé, de cette première partie de notre examen médical il résulte : qu'Henriette Couédon n'est pas une tarée, dans le sens propre du mot, qu'elle n'est ni hystérique, ni épileptique, avec peut-être cependant un léger, très léger point d'interrogation à ce dernier propos réservant l'avenir, étant données les curieuses métamorphoses de l'épilepsie et dans le cas présent les dyssymétries craniennes que nous avons, vous vous le rappelez, relevées au début de notre étude chez notre sujet et qui ont été signalées par Lasègue le premier, comme un des stigmates physiques de dégénérescence dont les épileptiques sont si largement pourvus.

Avant d'aborder l'examen médical de l'état mental de M^{lle} H. Couédon, il nous faudrait, et ce serait ici le lieu de dire un mot de cette forme de somnambulisme spontané à accès considérablement prolongés dans laquelle, à propos d'une observation devenue célèbre, M. Azam est parvenu à démontrer l'existence aujourd'hui reconnue de tous, de ce qu'il a appelé la DOUBLE PERSONNALITÉ; mais nous croyons que ce sera là le sujet de l'étude des PSYCHISTES et nous nous bornons à la signaler en passant comme devant figurer sur l'arrière plan dans le tableau clinique que nous avons, nous médecins, à placer sous vos yeux.

La voyante de la rue Paradis est-elle une aliénée proprement dite? voilà ce qu'il nous reste à étudier cliniquement.

Tout d'abord, et pour servir de trait d'union, nous savons qu'il y a un état d'aliénation mentale épileptique. Mais nous allons voir que notre sujet n'en est pas atteint.

Le caractère essentiel de l'état mental des épileptiques est la brutalité, la colère, leur irritabilité est excessive, ils ont des sensations trop vives qui faussent leurs jugements et les empêchent d'apprécier sainement leurs actes et leurs paroles. Ils sont insupportables pour leur famille et la société. D'ailleurs, tôt ou tard, tôt en général, ils deviennent aliénés, passent des idées aux actes; l'aliéné épileptique est alors morose, triste, rêveur, nonchalant, iras-

cible, impérieux et devient très rapidement un criminel impulsif.

Inutile d'aller plus loin dans cette exposition pour voir que, si M^{lle} Couédon a été jadis irritable et impérieuse de son aveu et de celui des siens, ces phénomènes se sont au contraire amendés depuis, alors qu'ils auraient dû augmenter avec l'état de maladie. Notre point d'interrogation épileptique ne va donc pas jusque-là.

Arrivons tout de suite à la folie possible. Messieurs, je ne veux pas discuter ici différenciellement tous les genres de folies, il faut pour cela du temps, ce serait la pathologie mentale entière qu'il nous faudrait passer en revue. J'aime mieux, car il s'agit d'être précis, vous montrer, ce sera plus typique en l'espèce, comment on devient, comment on peut devenir fou.

Pour beaucoup de gens, messieurs, pour la plupart même, le fou est un monsieur qui se livre à des propos ou à des actes incohérents. Pour être fou, il faut déparler, briser, casser, crier, répandre autour de soi la terreur et finir dans une camisole de force sous la douche. C'est là une grossière erreur. Ce genre de fou bruyant est au contraire une infime minorité, et c'est à peine si quelques paralytiques généraux, au moment de leurs crises, présentent ces phénomènes d'agitation. Le délirant général est rare; ce qui est fréquent au contraire, c'est le fou calme, raisonné, intelligent, *le monomane*; c'est le fou avec lequel vous pouvez causer des heures entières, des journées, stupéfaits de la netteté de son esprit; c'est que pendant tout ce temps vous ne l'avez pas mis ou il ne s'est pas mis à cheval sur sa monomanie. Il a raisonné juste en tout et sur tout. Mais tout à coup, une simple feuille de rose et le vase a débordé; voilà l'intelligence nette partie et le train cérébral engagé à fond dans la fausse voie.

Le monomane vient de se révéler sous l'homme raisonnable. Le monomane est le fou le plus nombreux qui existe. Nous sommes tous un peu monomanes par le temps qui court, à notre époque de combustions intellectuelles vives, de vie cérébrale outrancière, les idées fixes, les impulsions irrésistibles, nous hantent tous plus ou moins au milieu d'une intelligence saine sur le plus grand nombre de points du raisonnement. Nos bizarreries de caractères, nos tics, nos chagrins pour rien, nos joies pour pas grand chose, nos colères pour du vent, tout cela sont des monomanies en puissance qui ne demandent qu'à éclore, qu'à se transformer. Tel est un monomane religieux, tel un monomane athée, tel un monomane politique, tel un monomane scientifique, puisque tous nous sommes plus

ou moins lypémaniques, c'est-à-dire chagrins et contempteurs de nous-mêmes, puis du prochain.

Que maintenant une grande douleur, ou une grande misère, des déceptions répétées fondent sur nous, nous ne résistons pas et la monomanie éclate souvent. Elle éclatera toujours pour peu qu'une intoxication, l'alcoolisme, par exemple, ou l'hérédité, aient préparé, enfumé le terrain d'évolution.

Et la monomanie développera le germe le plus ensemencé. Celui-ci, porté aux idées tristes, deviendra un lypémanique pur, un peu de plus il sera atteint de la manie des persécutions et tuera ou se suicidera pour échapper à ses persécuteurs; celui-là sera atteint de folie religieuse et se transformera en Dieu; cet autre enfin deviendra l'inventeur éternel de choses impraticables; tous seront des fous, raisonnables sur tout, sauf sur un point spécial: des monomanes en un mot. Les centres cérébraux idéatifs, préparés par l'hérédité ou la culture ou la lésion pathologique, seront seuls pris tout d'abord; tout se passera en concepts plus délirants; mais les centres moteurs ne tarderont pas à se prendre à leur tour; les cellules pyramidales gigantesques de la substance grise seront atteintes par le processus, trouble fonctionnel ou altération anatomique, qui modifieront leurs fonctions ou leur constitution. La période des hallucinations sera ouverte. L'ouïe verra, l'oreille entendra, le nez sentira, la peau et les viscères éprouveront des sensations non d'origine externe, mais d'origine interne. Ces sensations, accumulées sous forme de mémoire antécédente dans des cellules grises spéciales de l'écorce, éclateront pour ainsi dire par des décharges incohérentes, inattendues, coïncidant à des hallucinations d'ordre divers, et comme toute la substance grise agissante est atteinte, que c'est elle qui est la substance motrice, les actes suivront au fur et à mesure.

Ainsi donc cellule plus développée héréditairement ou par culture, phénomènes d'idéation d'abord, puis hallucination, enfin actes, telle est la succession des phénomènes qui conduit du simple tic de l'idée fixe à l'acte fou. On peut faire un fou, messieurs, on en fait tous les jours. L'éducation surtout fait les fous.

C'est à ceux de nos collègues chargés de cette partie de l'enquête, à nous apporter au sujet d'Henriette Couédon les faits pour ou contre l'idée médicale générale que j'émetts ici.

Pour nous, médecins, nous poserons comme pour l'épilepsie un point d'interrogation. L'expression phénoménale actuelle du sujet n'est pas celle d'une hystérique, elle n'est pas celle d'une épileptique, elle n'est pas, ou pas encore, celle d'une paralytique générale, d'une

lypémanique, d'une monomane. Mais l'éducation, l'entraînement, l'entourage, peuvent l'y amener, vite ou doucement, c'est affaire de temps.

Mais, Messieurs, si la voyante de la rue Paradis n'est pas une tarée proprement dite, si elle n'est pas hystérique assurément, pas épileptique probablement, si enfin elle n'est pas folle dans l'acceptation nette du mot, nous voilà donc médicalement et par élimination acculés à la simulation.

La question se pose: Henriette Couédon est-elle une simulatrice? A cela, nous médecins, après examen, nous répondons carrément et sans hésitation aucune: oui. Henriette Couédon est aujourd'hui une menteuse, une simulatrice, et nous allons tout de suite la surprendre la main dans le sac.

Voyez la s'asseoir après ce petit manège que je vous ai indiqué au début, coups d'œil furtifs à droite et à gauche pour constater l'effet produit. Tout de suite son attitude est celle de la défense, car elle sent bien qu'elle ment et que des gens vont la surprendre et la convaincre, gens scientifiquement armés pour lutter contre elle et auxquels elle ne pourra répondre que par une obstinée affirmation de sa possession angélique, obstinée affirmation caractéristique de son peu d'intelligence visible au premier aspect et qui se confirme, nous le savons, à l'interrogatoire auquel on la soumet.

Mais voilà l'ange qui va parler et Henriette perd connaissance. Comment perd-elle connaissance? hystériquement ou épileptiquement? Oh que non, elle a une façon à elle pour cela et que nous connaissons bien. Instantanément elle passe de l'état de conscience à celui d'inconscience sans inhibition préalable, sans bâillement, sans pleurs comme dans l'hystérie, sans aura comme dans l'épilepsie, et surtout, notez-le bien, sans perte de connaissance. Vous lui avez d'abord demandé: Mademoiselle, me permettez-vous de vous toucher pendant que l'ange sera en vous? Mais elle aussitôt se méfiant, de vous répondre: « Il ne faut pas la toucher, cela n'a pas d'utilité... Vous voilà prévenu. Mais attirez son attention d'un autre côté et sournoisement, pendant une seconde angélisation, préparez votre épingle et essayez de la piquer pour voir si, comme elle le prétend, l'affirme obstinément et le soutient avec entêtement, elle est extraterralisée, si ses sensations sont abolies. Vous la verrez instantanément revenir à elle, se rebiffer et sa famille avec elle. C'est qu'elle sait très bien qu'elle ment, que son extase n'est qu'une feinte, qu'elle ne pourrait supporter la piqure, la piqûre ou la brûlure prouvant ainsi sa supercherie.

Que devient alors l'extase, cette élévation:

sur la pointe des pieds dont on nous parle, ces torrents de lumière qui l'inondent, ces gens hyperboliques qu'elle voit défiler, cet avant goût du ciel qu'elle ressent? Une petite épingle suffit à crever le ballon. Elle sent, elle sent très bien, elle dort en gendarme un œil ouvert, son extase n'est ni hystérique, ni épileptique, c'est une extase de pacotille qui ne résisterait pas au plus léger attouchement et à la plus légère douleur, qui s'écroulerait devant l'examen.

Le refus absolu, invincible de se laisser examiner médicalement pendant sa prétendue possession angélique, est un indice non équivoque de supercherie, équivalent à un aveu.

Mais cet aveu, elle va d'ailleurs nous le faire sans s'en douter. Il n'est entendu, n'est-ce pas? que quand l'ange parle par sa bouche, elle est absente, elle ne sait pas ce qu'il dit, elle ne se le rappelle plus au soi-disant réveil ou à la soi-disante reprise de possession d'elle-même. Cela, elle vous l'affirme, et très catégoriquement, d'un air pincé même, si vous paraissez en douter. Comment se fait-il alors que quelques instants après elle vous affirme aussi catégoriquement que l'ange lui prédit à elle tout ce qui doit lui arriver? Elle a été prévenue, par exemple, que vous deviez venir, que vous l'interrogeriez, etc., etc. Cela, elle se le rappelle donc, elle n'est donc pas inconsciente. Alors? Un de nos éminents maîtres, le Dr Dumontpallier, membre de l'Académie de médecine, l'a tout de suite pincée en flagrant délit à ce point de vue au cours de la séance où elle nous était présentée. Il lui a simplement posé la question suivante :

— Vous nous avez dit que l'ange Gabriel annonçait les plus grands cataclysmes. Pouvez-vous me dire pour quelle époque ils sont prédits? Cette question si simple en apparence et qui vous a peut être échappé, messieurs, était pourtant le coup droit, précis en l'espèce : La réponse de la jeune fille allait la condamner elle-même irrémédiablement.

L'ange Gabriel ne me l'a pas dit, répond M^{lle} Henriette.

Il était inutile d'aller plus loin, messieurs. Nous étions fixés sur le cas. Le propre de l'hystérie, de l'épilepsie, comme de l'état somnambulique second, est que le retour à la connaissance ou à l'état premier ou normal se manifeste par ceci qu'on oublie tout sur le champ, tout ce qui s'est passé pendant l'état second. Or la voyante se rappelle très bien, elle, puisqu'elle répond et non seulement elle répond, mais elle précise. Cette fois, au lieu de se tenir prudemment dans les généralités vaticinales, suivant son habitude, elle affirme. Au lieu de répondre : je ne sais pas, je ne puis dire, c'est possible, ce qui laisserait un doute, elle articule très nettement : L'ange ne me l'a pas dit.

C'est sa condamnation : Elle n'est pas en état d'hypnotisme, c'est certain, elle n'est probablement et très probablement pas en état d'absence épileptique, ni en état de somnambulisme second pendant ses extases. Qu'est-elle alors...? une farceuse évidemment.

Jusqu'à quel point l'est-elle consciemment? Jusqu'où va sa responsabilité morale? c'est ce qu'il nous reste maintenant à examiner rapidement pour terminer d'asseoir notre diagnostic.

Il y a encore un autre signe qu'il faut que je relève cependant auparavant et qui dépose contre elle. Vous avez pu remarquer qu'il n'y a pas chez notre sujet la moindre trace de fatigue nerveuse depuis des mois et des mois qu'elle se livre à ce travail d'extases à jet continu. Prenez une nerveuse véritable ou même n'importe quelle femme saine, soumettez-la à une série de séances d'hypnotisme, de somnambulisme, et vous verrez le résultat. Chez Henriette Couédon rien ne se produit, ni surmenage, ni fatigue nerveuse, malgré l'énormité de travail effectué. Cette absence de symptômes est un symptôme, un symptôme de carence, cela veut dire que là les crises simulées n'existent pas et que même l'émotivité très réelle, que nous avons constatée chez elle au début, est en partie au moins factice.

Donc Henriette Couédon, la voyante de la rue Paradis, est une farceuse, une menteuse, une simulatrice. Mais jusqu'où va sa responsabilité? N'y a-t-il pas chez elle un degré maladif qui l'atténue?

Ici encore notre réponse sera affirmative et très catégoriquement : oui, il y a chez elle un état qui diminue sa responsabilité, mais engage fortement celle d'autrui.

Vous avez vu tout à l'heure, messieurs, comment on faisait une folle. Eh bien on est en train de le faire pour Henriette Couédon.

Petite pensionnaire peu intelligente, mais d'imagination vive comme toutes les jeunes filles, un peu glorieuse, aimant ce qui luit et ce qui bruit, désireuse de sortir du terre à terre de la vie ordinaire, de l'horizon borné de son paradis familial, qui sait comment ce cerveau jeune s'est développé, quelles premières sensations transformées en idées ses cellules idéatives ont emmagasinées? Tout de suite elle a été en rapport avec une voyante dont elle a pris la suite d'affaires. Et seule, ou aidée, elle s'est forgé son petit roman. Lorsqu'il a été prêt, elle a tâté le terrain prudemment, elle a eu sa première crise, *muette*, notez-le bien, n'avouant pas encore nettement qu'elle était l'Ange Gabriel. L'essai lui a réussi, un père et une mère pétrifiés se sont inclinés, bien plus l'ont

excitée. Puis l'entourage a grossi, de fumistes et de gobe-mouches, ces derniers en plus grand nombre. Elle s'est vue prendre au sérieux, la chose réussissait. Avec la réussite l'aplomb est venu, la connaissance de la médecine lui a malheureusement fait défaut. Elle ne savait pas qu'il y a des choses qu'on ne peut simuler sans que la supercherie sorte et crève les yeux.

Aujourd'hui sa leçon est sue, son cerveau en est pétri, imbibé. Hésitant d'abord et incertain, son cérébrisme a fait un pas en avant. Elle croit maintenant, elle est intérieurement convaincue de sa mission, de son angélisation. Elle sait encore un peu qu'elle ment, mais elle le sait moins, sa responsabilité diminue avec la conscience de son véritable état.

Demain elle ne saura plus du tout qu'elle ment. Son éducation cellulaire cérébrale sera parfaite et adaptée à son nouvel état. Ses idées seront en rapport avec l'état de ses cellules, tout son être cérébral convergera là. Une incertaine sera devenue une monomaniacque. La folie qu'elle côtoie aujourd'hui la prendra tout à fait demain.

Et alors celle-ci se manifestera avec tel ou tel ordre de symptômes.

Une crise d'hystéro-épilepsie ouvrira peut-être la marche, à laquelle ne tardera pas à succéder la paralysie générale, l'affection terrible qui ne pardonne pas. Son tremblement labial et son nystagmus en sont peut-être déjà les symptômes avant-coureurs.

Je me résume, messieurs, Henriette Couédon, la voyante de la rue Paradis, que vous nous avez donnée à examiner au point de vue médical, n'est pas une tarée, n'est pas une hystérique, n'est pas une épileptique, n'est pas une somnambule, n'est pas une paralytique générale, pour le moment tout au moins. Mais elle est en état d'équilibre cérébral et fonctionnel incertain précaire. C'est une candidate à la folie. Aux mains, je ne crains pas de le dire, et de le dire haut ici afin qu'on l'entende, aux mains d'une famille imbécile, pour ne pas dire criminelle, d'un entourage plus imbécile et plus criminel encore, la comédie actuelle risque bien de finir en drame cérébral, en drame plus grave peut-être encore.

Vous le savez, à l'idéation succède l'acte, et comme l'idéation est mauvaise, l'acte sera fatalement mauvais aussi, c'est à craindre. Nous voulons espérer cependant que non, et que sa folie aujourd'hui faite se continuera douce et inoffensive comme elle l'est en ce moment. Quoi qu'il en soit, des gens honnêtes et sains eux-mêmes eussent à tout prix réagi vigoureusement par l'isolement immédiat, étouffant ainsi dans le nid cet œuf fou qui peut éclore demain. Et nous n'eussions pas assisté à ce spectacle lamentable et profondément triste,

d'un père et d'une mère dévoyant leur enfant unique, poussant lentement et sûrement, de propos délibéré, leur fille sur un chemin qui aboutit à Sainte-Anne ou à Charenton.

A Gibraltar

Parmi les communications qui nous sont adressées au sujet de l'ouvrage du Dr Bataille : *Le Diable au XVI^e Siècle*, les unes, et c'est le plus grand nombre, nous apportent des faits et des observations qui ne font que corroborer ses assertions et ses récits (1). D'autres, en fort petit nombre, expriment quelques doutes à l'endroit de certains faits, dont l'auteur a été témoin oculaire, et dont l'étrangeté semble friser l'invraisemblance.

Pour ceux qui ont lu attentivement le livre du Dr Bataille, animés des mêmes sentiments chrétiens qui l'ont dicté, l'autorité du docteur en ces matières est d'un si grand poids, qu'ils ne voudraient pas qu'on pût sérieusement le prendre sur le moindre point en défaut de véracité ou de bonne foi : et en cela, ils ont parfaitement raison ; car, si l'on pouvait soupçonner ou convaincre de mensonge le moindre des faits qu'il atteste avoir vus de ses propres yeux, c'en serait fait de la confiance qu'on pourrait lui accorder sur tout le reste. Aussi avons-nous à cœur de dissiper, autant qu'il est en nous, ces doutes inspirés non par un esprit d'incrédulité religieuse, mais par le désir très légitime de dégager de toute ombre de soupçon une œuvre reconnue comme venant providentiellement à son temps pour ruiner les nouveaux efforts de Satan contre le Christ et son Eglise.

Nous ne nous arrêterons pas à la question du plus ou moins d'invraisemblance dont certains de ces faits peuvent être taxés : s'il est certain que « le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, » cet axiome doit s'appliquer surtout à tout ce qui touche au merveilleux surnaturel, divin ou diabolique ; et l'on serait mal venu à nier, par exemple, la réalité des faits miraculeux que racontent les Saintes Ecritures, sous prétexte qu'ils sont *invraisemblables*, c'est-à-dire dépassant les faibles lumières de notre pauvre raison humaine.

Mais venons aux faits. Parmi les épisodes racontés par le Dr Bataille à titre de témoin oculaire, un de ceux qui semblent le plus intriguer le lecteur est celui qui remplit une partie du Chapitre XVII de son ouvrage, sous ce titre : *Les ateliers et le laboratoire secret de Gibraltar*.

Ces ateliers existent-ils, tels que le docteur les a décrits dans le chapitre susdit ? Quelques personnes, prétend-on, bien renseignées, protestent contre ce fait, assurant qu'à leur connaissance, il

(1) On trouvera plus loin, dans ce numéro, une communication de ce genre.

n'existe et ne peut exister à Gibraltar rien de semblable.

Il nous suffirait, pour répondre à cette objection, de récuser au bloc un témoignage qui ne s'appuie que sur une *connaissance* imparfaite du théâtre où se passent les faits racontés par le docteur. A ces personnes qui se prétendent bien renseignées nous pourrions dire : avant d'opposer à ses assertions votre ignorance du fait, avez-vous pris les moyens qu'il vous indique dans ce même chapitre, de vous assurer de sa réalité ? Avez-vous suivi l'itinéraire si détaillé et circonstancié qu'il y trace, de manière à guider infailliblement quiconque voudrait après lui tenter l'aventure ? Si vous ne l'avez pas fait, votre témoignage se réduit à dire que vous ne connaissez du rocher de Gibraltar que ce qu'en connaissent les touristes ordinaires, que ce qu'on en connaissait généralement, avant qu'armé de moyens exceptionnels, il ait osé pénétrer dans cette succursale de l'enfer et traduire à la lumière du jour les mystères sataniques qui jusqu'alors avaient pu s'y dérober à tous les yeux.

Relisons ensemble, s'il vous plaît, le chapitre du Dr Bataille.

Après avoir décrit les matériaux qui entrent dans la fabrication des principaux objets consacrés au culte luciférien, l'auteur nous conduit et nous introduit avec lui dans les grands ateliers souterrains où s'opère cette fabrication secrète. Mais, avant de l'y suivre, le lecteur n'a pu parcourir, sans se sentir frappé de hautes et émouvantes pensées, les pages grandioses où il évoque, en face du Gibraltar d'aujourd'hui, le monde à jamais disparu dont le rocher actuel n'est plus que le témoin muet laissé là par la Providence pour dire aux hommes : inclinez-vous devant les impénétrables desseins de ce Dieu dont un souffle a suffi à pulvériser un grand continent, pour n'en plus laisser debout sur les bords de l'abîme que ce gigantesque rocher destiné à perpétuer le souvenir de la terrible leçon donnée à l'humanité par ce grand cataclysme. Puis vient en raccourci, brossé de main de maître, le tableau de l'histoire terrible dont ce rocher a été le théâtre, une légende de batailles et de sang écrite sur chacune de ses anfractuosités ; et dans l'intérieur de ses cavernes, tous les cultes impies et diaboliques se succédant, depuis le culte de Baal-Zéboub, de Bélial et de Moloch, depuis le culte rendu par les Phéniciens et les Carthaginois au feu éternel, jusqu'aux rites infâmes des sociétés secrètes musulmanes et aux rites plus diaboliques encore des triangles lucifériens.

Ajoutons à ce tableau un détail frappant. En face de ce rocher, devenu forteresse anglaise après avoir servi pendant des siècles de repaire aux Musulmans, véritable Babel de races et de langues, dont les indigènes s'appellent les *scorpions du roc* (Rock scorpions) ; en face de ce promontoire que le docteur appelle si bien le phare, le belvédère et l'observatoire du diable, s'élève sur la côte d'Afrique, au dessus de Ceuta, l'ancienne Abyla, le

Montagne de Dieu, comme pour nous offrir l'image de la guerre incessante déclarée à Dieu par les puissances infernales.

Quand on a lu les pages que nous venons d'analyser, il ne saurait venir à la pensée de personne que celui qui les a écrites est un vulgaire romancier qui va nous transporter dans des régions fantastiques de son invention, peuplées de prodiges mystificateurs. Avant de l'en soupçonner, il faudrait avoir, comme lui, étudié le terrain pied à pied, et scruté dans ses plus secrètes profondeurs, « cette gigantesque éponge de pierres, ruche d'abeilles humaines, percée de part en part, de haut en bas, de tous côtés, de trous, de cavités, de grottes, de gouffres, et tout cela communiquant par un labyrinthe échevelé d'inextricables corridors. »

Mais venons aux faits objectés. Comment, dit-on, les ateliers infernaux, tels que nous les dépeint le docteur, pourraient-ils trouver place dans un rocher qui n'a que deux milles de largeur ? — Précisons encore davantage ; oui, le rocher de Gibraltar n'a que 1.245 mètres de largeur ; mais on oublie qu'il a quatre kilomètres et demi de longueur et 489 mètres de hauteur. On oublie surtout que d'après le récit du docteur, les grottes qui servent d'ateliers diaboliques s'ouvrent à la base même de la montagne et s'enfoncent à une grande profondeur dans le sol, bien au dessous des deux étages supérieurs qui constituent : les casernes du fort, hérissées de batteries, et au-dessous ce qu'on appelle les *Galeries du Rocher* (Rock Galleries), taillées de main d'homme, commencées il y a plus d'un siècle pendant le Grand Siège, galeries superposées les unes aux autres et aboutissant après deux milles de trajet, en grande partie souterrain, à un large espace appelé la Salle de Saint Georges. Il ne faut pas confondre, comme on le fait volontiers, ces galeries, qui n'occupent que le côté nord du roc et qui sont accessibles dans tout leur parcours, avec les grottes véritablement souterraines qui s'ouvrent à la base de la muraille méditerranéenne, et conduisant à la grande grotte San Miguel, vestibule des ateliers, où s'arrêtent et pour des causes nettement indiquées par le docteur, la curiosité des touristes ordinaires et l'obséquiosité des guides.

Rien de plus nettement tracé que la ligne de l'extrême limite que peuvent atteindre les simples curieux. Peut-être ceux à qui nous répondons sont-ils allés jusque-là ? Mais ont-ils franchi cette limite ? Se sont-ils seulement doutés qu'on pouvait aller plus loin ? Et dès lors comment peuvent-ils affirmer qu'il n'y a rien au-delà, et que le flanc de la montagne ne peut receler les ateliers dont parle le Dr Bataille ? S'ils n'ont pas franchi cette limite, leur témoignage est nul et non avénu.

Du reste, nous avons à leur opposer un fait récent bien décisif et qui jette une vive lumière sur le récit du Dr Bataille.

M. De la Rive, dans une conférence faite à Paris, le 6 mai, salle de la Société de Géographie, sous

les auspices de la Ligue du Labarum, ayant parlé du récent voyage d'un de ses amis, à Gibraltar, dans l'intention de contrôler sur les lieux les assertions du Docteur, nous lui demandâmes de mettre par écrit les détails de cette excursion : il a bien voulu le faire dans l'article qu'on va lire.

Nous avons écrit aussi à Miss Vaughan, pour la prier de nous dire ce qu'elle savait de Gibraltar, et de nous donner, si elle l'a, la situation maçonnique de cette localité. Nous n'avons pas encore reçu sa réponse.

Léo Tazil.

Confirmation de l'œuvre du D^r Bataille

Les temples lucifériens de Charleston et Rome. — Fonctionnement de la Franc-Maçonnerie Universelle. — Les ateliers de Gibraltar.

Les Chapitres XV (*Albert Pike et son œuvre*) et XVII (*Les ateliers et le laboratoire de Gibraltar*) du DIABLE AU XIX^e SIÈCLE sont certainement ceux qui ont rencontré le plus d'incrédulité parmi les lecteurs de l'œuvre vaillante et si méritante du Docteur Bataille et ceux qui sont encore les plus discutés à l'heure présente. Nous sommes heureux d'être à même d'apporter de nouvelles pierres à l'édifice de consolidation de l'œuvre de notre ami commun.

Pendant notre séjour récent à Rome, nous avons dirigé l'une de nos enquêtes sur l'existence, au palais Borghèse, depuis le Souverain Pontificat de l'injuste et escroc Lemmi d'un temple satanique, assez semblable à celui de Lucifer à Charleston. Nous sommes aujourd'hui fondé à déclarer que les agents du prince Borghèse ont bien pénétré, malgré les FF. ., dans un autre de ce genre, lorsqu'ils ont été chargés de visiter inopinément toutes les salles du palais, louées à la Franc-Maçonnerie Universelle. Et les pièces que nous possédons sont telles que nous mettons toute la Haute Secte au défi de nous apporter une dénégation quelconque.

Le D^r Bataille a été l'un des premiers à révéler le fonctionnement secret de la Franc-Maçonnerie Universelle. Ouvrons LA RENAISSANCE SYMBOLIQUE, *Revue Mensuelle de la Franc-Maçonnerie philosophique, initiation, gnose, kabbale, sciences occultes*, première année, nos 7 et 8, 25 juillet 1892, pages 12-14, et nous lisons :

La Franc-Maçonnerie Universelle

« Il est un fonctionnement que beaucoup de Francs-Maçons ne connaissent pas ; c'est pourtant ce fonctionnement qui assure la pérennité de notre institution.

« L'Ordre Franc-Maçonnique savamment combiné, possède une organisation supérieure dont les degrés garantissent son existence, son activité ; ces degrés ordinaux lui permettent l'établissement de relations extérieures et internationales, afin d'obtenir l'unité d'action sans laquelle ses efforts s'exerceraient en pure perte.

(Suit la nomenclature des Conseils ou Grands-Orients confédérés.

« A. — Le Suprême Conseil de Charleston, premier Suprême Conseil du Globe, créé le 1^{er} mai 1804 sur le 33^e degré de latitude nord.

« Ainsi, le Suprême Conseil de Charleston a engendré lui-même ou fait engendrer par les Suprêmes Conseils, ses fils ou petits-fils, 26 Suprêmes Conseils dont 3 ne sont pas rattachés à lui ; l'union des 23 autres Suprêmes Conseils constitue sur le Globe la Confédération souveraine de la Franc-Maçonnerie du Rite Ecossais ancien et accepté, pratiqué et répandu dans la majeure partie des territoires et nations des deux mondes. — Ces 23 Suprêmes Conseils reçoivent la même direction en vue de l'entente commune du mouvement franc-maçonnique AFIN D'ARRIVER A L'ANÉANTISSEMENT DE L'ENNEMI (c'est-à-dire du catholicisme).

« En outre de ces Suprêmes Conseils, des Grands Orient et des Grandes Loges Symboliques sont répartis sur tous les points du globe, et ces divers groupements de tous les rites entretiennent d'étroites relations d'amitié fraternelle avec la Confédération des Suprêmes Conseils.

« Ce sont POUR L'EUROPE :

« 1^o Le Grand-Orient de France (c'est-à-dire son Grand Collège des rites du 33^e degré) à Paris (16, rue Cadet), 328 Loges, 57 chapitres et conseils :

« 2^o La Grande Loge Symbolique de Paris (5, rue Payenne) :

« 3^o Le Souverain Conseil Général du Rite de Misraïm à Paris (42, rue Rochechouart).

Le Suprême Conseil du 33^e degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté pour la France et ses dépendances figure ailleurs parmi les Sup. . Conseils de cette Obédience et comme fils du Sup. . Conseil de Charleston.

« Ainsi se trouve formée la grande Confédération de la Franc-Maçonnerie universelle : 26 Suprêmes Conseils et 400 Grands Orient, ou Grandes Loges Symboliques de divers rites rayonnant sur tous les points du globe, répandant chaque jour la *Vraie Lumière* sur l'Europe, l'Amérique, l'Afrique, l'Océanie et indirectement en Asie, par les ateliers franc-maçonniques détachés dans leurs colonies, par les puissances maçonniques nationales.

« La Franc-Maçonnerie Universelle a complété son organisation internationale par un Directoire Suprême, dont les membres au nombre de sept sont pris à tour de rôle dans les Suprêmes Conseils, Grands Orient et Grandes Loges des divers pays. Le fonctionnement a lieu par un roulement particulièrement réglementé.

« Quatre chefs des grands Centres directoriaux sont installés en permanence et *ad vitam* ; ils relèvent du Directoire Suprême, et centralisent, pour les lui transmettre, toutes les communications importantes.

« Les quatre grands Centres Directeurs sont : à Naples pour l'Europe ; à Calcutta pour l'Asie et l'Afrique ; à Washington pour l'Amérique du Nord ; à Montevideo pour l'Amérique du Sud.

« En dehors de ces quatre grands Centres directeurs, il existe deux organisations d'un ordre spécial. L'une de ces organisations réside à Charleston sous la direction d'un Grand Maître, dépositaire des

Rites et de la Doctrine secrète. Souverain P. : (Pontife) du R. : S. : (Rite Suprême), chargé de gouverner avec sagesse les Suprêmes Conseils de la Confédération franc-maçonnique universelle.

« La seconde organisation est chargée de Faction politique. Le siège de cette organisation est à Rome sous la direction du F. : Adriano Lemmi, Très Puissant Souverain Commandeur Grand Maître du Suprême Conseil d'Italie. »

La *Renaissance Symbolique*, rédigée par le Fr. : Bertrand, nos lecteurs sont priés de ne pas l'oublier, publiait en même temps ce document capital :

L'année suivante, par son élection frauduleuse du 20 septembre, l'enjuivé et escroc Adriano Lemmi devenait Grand Maître dépositaire des Rites et de la Doctrine Luciférienne, Souverain Pontife du Rite Suprême et, en conséquence de cette élection, le Directoire Dogmatique était transféré de Charleston à Rome, au palais Borghèse, en face du Vatican !!!

A la page 546, tome 1^{er}, du *Diabole au XIX^e siècle*, le Dr Bataille, après avoir décrit les grottes San-Miguel, à Gibraltar, mentionnées sur la plupart des guides de poche vendus aux touristes, et après avoir raconté comment il y pénétra et les visita, ajoutait :

« Si cette excursion tente quelqu'un de nos lecteurs, il lui sera facile de la faire. Je recommande avant tout la prudence : ne pas flâner en ville, ne pas s'y faire remarquer ; se mettre immédiatement en rapport avec un guide et demander à visiter les grottes San-Miguel que tous connaissent : une fois dans les grottes, bien se conformer à mon itinéraire, qui est d'une exactitude absolue ; se munir d'une canne à rallonge, pourvue d'un crochet, pour faire tomber l'échelle de corde qui est au bord de la niche, entrée du couloir secret ; éteindre sa torche, quand on sera à la porte de fer, et ne pas la rallumer, bien entendu, une fois la porte refermée ; se glisser lentement et à plat ventre dans le couloir, dès que l'on apercevra le feu des forges ; on pourra arriver ainsi jusqu'à la plate-forme, et de là on distinguera très bien les premiers ateliers et leurs ouvriers au travail ; mais il ne faudra pas songer à aller plus loin, même en étant armé de plusieurs revolvers chargés. »

Depuis les révélations du Dr Bataille l'accès des grottes (mentionnées aussi à la page 728, tome 1^{er}, de la *Nouvelle Géographie Universelle* d'Elisée Reclus, Hachette, Paris, 1875) l'accès des grottes San-Miguel est formellement interdit. Il est défendu du côté de la Tour du Diable et du côté de la maison du Gouverneur de Gibraltar par de fortes palissades au pied desquelles des factionnaires anglais montent jour et nuit la garde, sous prétexte que ces cavités font partie maintenant du terrain militaire !!! La Reine Victoria a un ambassadeur francophobe à Paris, lord Dufferin, nous le mettons dans l'impossibilité de nous démentir et nous déclarons que cette partie de la presqu'île ne peut plus être visitée par les... touristes.

A peine avions-nous achevé la série de conférences anti-maçonniques dont nous avons eu l'honneur d'être chargé en Italie, que notre compagnon de route, Président de l'une des Sections de province de l'Union anti-maçonnique de France, nous quittait brusquement à Rome, sous prétexte de se rendre en Algérie, *via* Marseille. Ce cher ami nourrissait en son cœur un projet qu'il voulait exécuter en dépit de tous les obstacles ; il tenait à passer de la côte africaine à la péninsule hispanique et à gagner Gibraltar. C'est ce qu'il fit.

Dès son arrivée sur cette portion du territoire britannique, il accomplit les formalités auxquelles sont soumis tous les étrangers et sollicita de l'autorité militaire l'autorisation nécessaire pour avoir la liberté *relative* de ses mouvements. Il se présenta donc, en compagnie d'un jeune anglais de Manchester, G. S. Lancashire, à l'officier chargé de la délivrance du permis de circulation. Sir Lancashire traduisit, du français en anglais et réciproquement, les demandes et réponses échangées.

L'officier s'empressa de déférer au désir formulé par les deux visiteurs et apposa sa griffe sur une autorisation générale. Le dialogue suivant s'établit alors :

— Nous pouvons, avec cette pièce, visiter les galeries ?

— Parfaitement.

— Et les grottes ?

— Les grottes !!!

— Oui ! les grottes San-Miguel !!

— Grottes San-Miguel !!! Connais pas ! (*I do not know.*)

— Il y a quatre ans que monsieur (notre ami, qui plaidait le faux pour savoir le vrai) a pu les parcourir !

— Ah !... (Après un instant de réflexion) je suis ici depuis trois ans seulement et n'ai jamais eu de permission à octroyer à leur sujet.

Sir Lancashire, qui feuilletait son *vade-mecum*, montra à son interlocuteur que les grottes San-Miguel figurent bien au nombre des curiosités indiquées dans l'ouvrage. Pas de réponse.

Pour en finir, l'officier remet la permission signée précédemment, en accompagnant ce mouvement d'un geste indiquant qu'il fallait prendre congé.

A peine sorti du bureau, notre ami interroge le vieux guide en chair et en os, qu'il avait choisi pour l'accompagner, et lui dit :

— Vous devez connaître les grottes de San-Miguel ?

— Oui ! oui ! J'y ai conduit autrefois des touristes comme vous. *Aujourd'hui, c'est défendu !...* Elles ne renferment, du reste, rien de bien curieux...

Ce guide aurait-il eu un mot d'ordre ? ou a-t-il cru prudent de se taire comme ceux de ses semblables dont parle le Dr Bataille à la page 522, tome 1^{er} ?

En désespoir de cause, notre ami, avec son compagnon et le guide, entra sur le terrain militaire après avoir été soumis au corps de garde à quelques formalités. Selon la consigne, on leur donna un artilleur pour les accompagner, les surveiller pendant la visite du rocher, leur interdire certains passages, toujours sous prétexte de fortification, leur défendre de photographier, dessiner, faire le moindre croquis. *Jumelles, appareils d'optique, etc.*, sont consignés au corps de garde. (Ainsi, l'on consigne même les *lunettes d'approche* ! Elles ne peuvent, pourtant, pas servir à prendre des photographies.)

On grimpa par des chemins creux taillés dans le roc, conduisant à la première galerie, garnie de pièces d'artillerie. Avant d'arriver au bout de ce couloir, on aperçoit, à droite, un boyau montant, c'est celui qui mène à la deuxième galerie, que l'artilleur montra aux touristes lorsqu'ils furent parvenus à l'embrasement du dernier canon du premier étage.

En revenant sur ses pas, et pendant que sir Lancashire et le guide causaient avec l'artilleur, notre ami feignit de se tromper, tourna à gauche et s'engagea dans le boyau qui eût dû lui donner accès à la deuxième galerie et aussi au plateau. A cinquante mètres de l'entrée, il aperçut, en effet, le jour; mais il vint se heurter contre une solide palissade, construite par le génie et faite de solides madras goudronnés. Pas de porte!! Et cependant, depuis Gibraltar, on aperçoit, sur le plateau, masqué maintenant en partie à l'aide de travaux de maçonnerie, des factionnaires anglais montant la garde avec des fusils!!

Peut-être pourrait-on essayer de pénétrer encore dans les grottes San-Miguel par le bord de la mer. Il faudrait contourner le rocher à pic ou les barrières à l'aide d'embarcation louée aux pêcheurs qui demeurent vers la plage Garrabo; mais une expédition de ce genre nécessiterait la présence de plusieurs personnes bien déterminées.

D'après les suppositions de notre ami, les ateliers lucifériens occuperaient, dans le rocher de Gibraltar, un espace correspondant en largeur au plateau supérieur, régnant de haut en bas, depuis le *Pain de sucre* jusqu'aux grottes inférieures et regardant du côté de la Méditerranée.

Donc, des changements notables et significatifs ont eu lieu à Gibraltar depuis l'apparition du *Diable au XIX^e siècle*, et l'Angleterre cache avec un soin encore plus jaloux et minutieux que jamais, aux regards des profanes, ces antres maudits où a été fabriquée, par exemple, la célèbre flèche de fer qui sert de plume au triangle de Malte.

A. de la Rive.

TRIBUNE DES ABONNÉS

Afin que nos lecteurs aient sous les yeux tous les documents qui peuvent les aider à se faire une conviction fondée et définitive sur le Miracle de la Salette, nous nous faisons un devoir de publier l'important travail que M. le chanoine Roubaud a bien voulu nous envoyer au sujet de la polémique soulevée dans les articles de notre *Tribune*, à l'occasion du 50^e anniversaire de Notre-Dame de la Salette. L'entière compétence de l'auteur en cette matière, qu'il a si scrupuleusement étudiée, donne à ses paroles une autorité que personne ne voudra leur refuser.

Le Miracle de la Salette

(Suite)

VI. — Lorsque le pape eut connu les secrets, qu'il eut permis à l'évêque de Grenoble de prononcer son jugement sur l'apparition et d'établir un sanctuaire sur la montagne, Mgr de Bruillard dressa le projet de son mandement doctrinal et l'envoya à Rome, afin de le faire approuver ou corriger. Ce projet lui revint légèrement amendé en quelques points. Il le publia ainsi rectifié, en novembre 1851, quatre mois après la réception des secrets par le souverain pontife, en lui donnant pour date le 19 septembre de la même année.

VII. — Le cardinal de Bonald fut vivement contrarié d'avoir échoué dans toutes ses tentatives contre le miracle et d'avoir même contribué, sans le vouloir et sans s'en douter, à son triomphe. De là vint la circulaire archiépiscopale du 6 août 1852, qu'il adressa au clergé de son diocèse, et que l'ex-cure de Villeurbanne, deux fois interdit, devenu l'ami du cardinal de Bonald, à l'instigation duquel il avait été frappé une première fois, publia en tête de sa première partie de la *Salette-Fallavaux*, de *Donnadieu (Don à Dieu, tandis qu'elle ne constituait qu'un don au Diable)*.

Cette circulaire était, d'un bout à l'autre, la critique de la conduite qu'avait tenue, et même n'avait pas tenue Mgr de Bruillard dans l'affaire de la Salette. Cette critique faite sans droit, contre le droit, peu convenable, écrite sur le ton de la moquerie et du persiflage, apparaissait à plusieurs comme une représaille de la déconvenue du cardinal au sujet des secrets. Nous n'allons pas jusque-là, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'elle a été extrêmement regrettable, et que, si Mgr de Bonald eût tant soi peu réfléchi, il se serait bien gardé de la commettre.

Cette circulaire débute de la manière suivante :

« Dans les temps de perturbation sociale, « des esprits, religieux du reste (on accorde à

« Mgr de Bruillard d'être religieux), mais
 « impatients, voudraient en quelque sorte
 « forcer Dieu à intervenir d'une manière vi-
 « sible. La Providence est trop lente, à leur
 « gré, à se manifester. Ils veulent la devancer ;
 « ils entendent des voix de l'Orient, des voix
 « de l'Occident. (Dites donc qu'ils sont fous).
 « L'effet produit par une cause naturelle qu'ils
 « ne comprennent pas (1), ils le transforment
 « en prodige; et sans plus d'examen, sans
 « avoir recours à la sagesse des sages, ils pro-
 « clament, et veulent qu'on proclame avec eux
 » la vérité d'un miracle fort contesté.

« Instruisez avec soin vos paroissiens...
 « Dites-leur que la superstition est un des
 « vices les plus grossiers opposés à cette vertu
 « (celle de religion)...

« Mais aujourd'hui, on trouve ces règles
 « tracées par les conciles trop gênantes. On ne
 « peut renfermer si longtemps dans son cœur
 « une inspiration que l'on croit avoir reçue
 « d'en haut. On est pressé de la manifester
 « pour remplir ce qu'on croit être une mis-
 « sion. La sage circonspection des canons, la
 « prudente lenteur des formes ecclésiastiques,
 « sont autant d'entraves dont on croit devoir
 « se débarrasser, sans réfléchir que cette pré-
 « cipitation (2) à publier les rêves de son cer-
 « veau (dites encore une fois que Mgr de
 « Bruillard avait perdu la tête), tourne au dé-
 « triment de la religion, et fournit des armes
 « à l'impiété. »

Après ces paroles, d'une rare inconvenance, qui auraient pu motiver un appel devant les tribunaux laïques, suivant l'avis de deux jurisconsultes, au nombre desquels étaient l'illustre *Berryer*, la circulaire tire la conclusion des prémisses qu'elle a posées, en disant : « Nous défendons de publier en chaire, sans notre permission, le récit d'un fait miraculeux, quand bien même l'authenticité en serait attestée par un évêque étranger. Cette autorisation, nous ne la donnerons qu'après avoir consulté le Saint-Père et avoir reçu de lui un rescrit qui sera pour nous une garantie de la vérité du miracle, etc. »

Puis, l'auteur de la circulaire termine sa philippique contre le mandement doctrinal de Mgr de Bruillard et contre Mgr de Bruillard lui-même, en faisant entendre que la procla-

mation du miracle de la Salette est une criminelle spéculation, et il invite son clergé à mettre en garde les fidèles contre ces publications journalières de miracles, de prophéties... qui peuvent être, pour des marchands cupides, une source assurée de profits illicites, mais qui sont, pour la religion, un sujet de douleurs et de craintes.

VIII. — Nous avons transcrit quelques passages de cette circulaire pour en faire connaître le caractère vrai et les tendances. Elle s'attaque au mandement doctrinal du 19 septembre 1851, concernant le miracle de la Salette, et à Mgr de Bruillard qui a fait ce mandement; et elle ne pouvait s'attaquer, en 1852, à rien autre, à personne autre, car depuis l'affaire de la *Médaille miraculeuse*, donnée par la Sainte Vierge en 1830, suivie, en 1835; d'un mandement doctrinal de Mgr l'Archevêque de Paris, aucun mandement épiscopal n'avait reconnu de miracles en France. Il ne sert de rien de ne pas donner le nom des personnes et de ne pas désigner expressément les choses, pour décrier et diffamer quelqu'un, sans rien craindre des rigueurs de la loi. Il suffit que les choses et les personnes soient suffisamment indiquées et qu'on n'y puisse reconnaître qu'elles (4).

Cette même circulaire contient quelques parties un peu sérieuses que nous n'avons pas transcrites, mais qui seront suffisamment connues par les trois réponses que nous allons faire :

1° La circulaire reconnaît que l'évêque diocésain a seul droit et compétence pour juger. Elle dit, conformément au Concile de Trente, que l'évêque-juge doit s'entourer d'hommes versés dans la science sacrée (tout comme un tribunal s'adjoint des experts). Puis elle ajoute que, « s'il reste quelque doute sur l'authenticité de ces faits miraculeux (*quod si aliquis dubius*), le Concile provincial doit être saisi de l'examen de la cause; mais que, dans tous les cas, rien ne doit être résolu sans avoir consulté la chaire apostolique ».

Tout ce qui était utile, nécessaire, exigé, dans l'affaire de la Salette, a été fait. Mgr de Bruillard a nommé une commission de 16 mem-

(1) Pourquoi Son Eminence, qui comprend, paraît-il, cette cause naturelle, puisqu'elle accuse Mgr de Grenoble de ne pas la comprendre, ne fait-elle pas connaître cette même cause? Elle a vécu encore douze ans, depuis le retour du curé d'Ars à sa croyance primitive. C'était le moment de nous révéler cette cause naturelle! Mais elle n'en a rien fait, et pour cause! Elle n'en connaissait pas!

(2) Il faut être aveuglé par une bien grosse poutre dans les yeux pour accuser de précipitation un prélat, qui a mis plus de cinq ans à examiner et n'a prononcé qu'après ce temps!

(4) En avril dernier, une feuille diocésaine a publié un article des plus épicés, un vrai modèle du genre, contre la brochure de Mélanie, dont elle avait cité en entier le titre, sans prononcer le nom de l'auteur, inscrivit cependant en tête et à la fin de la publication. Cet article était injurieux au dernier point, et le bon directeur de cette feuille s'imaginait qu'en ne donnant que le titre, et en taisant le nom, il ne s'exposait pas à des poursuites pour injures et diffamation par la voie de la presse. Il est heureux pour elle qu'aucune autre feuille de cette qualité n'ait reproduit ces excès, que son article ait été réduit à l'état de *telum imbellis sine ictu*. Sa solitude, au milieu de 84 *Semaines religieuses*, doit être pour elle une leçon.

bres (1), dont la grande majorité (12 au moins contre 4) s'est prononcée constamment en faveur du caractère miraculeux du fait. La révélation contenue dans les secrets, et qui influait sur l'apparition elle-même, a été remise au Saint-Père, le 18 juillet 1851, quatre mois avant tout jugement épiscopal. Ce jugement a été autorisé par le Saint-Siège, qui en a reçu le projet et l'a retouché en certains points. Tout donc a été fait après avoir consulté le Pontife romain.

2° S'il y avait doute, dit la circulaire, il fallait porter l'affaire au Concile métropolitain. Mais elle n'avait pas le droit d'alléguer un doute qui n'a pas existé; ce doute serait uniquement celui de l'évêque-juge, qui ne doutait nullement, et non celui des hommes pieux appelés à son aide, et qui sont semblables aux experts dont les tribunaux se servent. Ces experts forment un seul avis, à la majorité des voix; quelques-uns peuvent ne pas être du sentiment des autres, mais il n'y a qu'un seul sentiment exprimé, celui du plus grand nombre. S'il en était autrement, un seul de ces conseillers, purs accessoires, qui n'ont que voix consultative, n'aurait qu'à tenir bon, à ne pas démordre, et jamais aucun évêque, dans ces conditions, ne pourrait proclamer un miracle sans recourir au Concile provincial. Il en serait comme dans le jury anglo-américain, où, si sur 12 jurés, un seul tient pour l'acquiescement de l'accusé, ce dernier est forcément acquitté, parce que la loi exige l'unanimité pour la condamnation (2).

Le cardinal regrette, en 1852, que le miracle n'ait pas été déféré au Concile métropolitain, qui a été tenu au mois de juin 1850. Mais à qui la faute, si faute il y a? à lui seul: archevêque de Lyon: Mgr Parisi, évêque de Langres et suffragant de Lyon, voulait y poser la question de la Salette; les deux représentants de Mgr de Bruillard avaient les instructions et les pouvoirs nécessaires pour la discuter; Son Eminence, le Cardinal métropolitain, président du Concile, maître de l'ordre du jour, empêcha que le Concile ne s'en occupât, peut-être parce qu'il craignait une décision favorable au prodige; et celui qui n'a pas voulu de la référence au Concile en 1850, vient, deux ans deux mois

(1) Cette commission, présidée par l'évêque, était composée de deux vicaires généraux titulaires, des huit chanoines de la cathédrale, du supérieur du grand séminaire et des curés des cinq paroisses de la ville épiscopale. Elle tint huit séances, les 8, 15, 16, 17, 22 et 29 novembre, 9 et 13 décembre 1847.

(2) Canonici qui capitula legitimè fuita componunt, quique ecclesiarum senatum constituunt non alia, cum in concilium adhibentur, ferre possunt suffragia quam tantum, ut appellant, consultativa, quemadmodum duobus conciliis provincialibus Burdigalensibus, firmat Benedictus 14. Episcopi neque inherere eorum judiciis neque assentiri adstringuntur. Pius VI, in brevi quod aliquantum.

après, reprocher à Mgr de Bruillard de n'avoir pas déféré la Salette au Concile. Jamais, dans notre longue carrière, nous n'avons rencontré une si étrange conduite!

3° Le Cardinal écrit qu'il n'autorisera la publication en chaire d'un miracle proclamé ailleurs qu'après avoir consulté le Saint-Père, et avoir reçu de lui un rescrit favorable.

Mais, pour avoir un rescrit et l'avis du pape, il faut le lui demander. Au 6 août 1852, date de la circulaire, il y avait près d'un an que cette demande pouvait et devait être faite, si l'on voulait sérieusement et sincèrement s'éclairer. En parlant de ce rescrit, en 1852, Son Eminence s'est mise elle-même en demeure de le solliciter auprès du souverain Pontife. Pourquoi donc ne l'a-t-elle pas fait? Pourquoi est-elle demeurée dans le silence et l'inaction complète, et dans une hostilité cependant constante jusqu'à sa mort, arrivée 18 ans après, en 1870? Les faits prouvent donc que le Cardinal n'a jamais voulu s'éclairer, puisqu'il n'a jamais fait la démarche qu'il indiquait lui-même, craignant peut-être de se voir obligé à reconnaître le caractère miraculeux du fait.

IX. — Cette guerre constante, que le Cardinal faisait au prodige arrivé dans un diocèse contigu au sien, fit, au dehors, de bien fâcheuses impressions; elle mit la révolte et l'anarchie dans le diocèse de Grenoble, surtout dans le clergé; elle créa une division bien marquée entre les évêques de France, les uns se prononçant en faveur du mandement doctrinal, les autres se posant contre lui; les fidèles étaient partout divisés comme le clergé. Divers prélats du Nord, du Midi et de l'Ouest, que nous pourrions nommer, en vinrent à manifester leur opposition d'une manière qui aurait pu être plus convenable.

Le couronnement de Notre-Dame du Laus eut lieu le 23 mai 1855. Au nombre des prélats présents était Mgr Ginoulhiac, évêque de Grenoble, auteur de la fameuse instruction pastorale du 4 novembre 1854. L'un des autres Evêques ou Archevêques énuméra, dans une allocution publique, tous les sanctuaires consacrés à Marie dans notre France, et passa sous silence celui de la Salette. Mgr l'évêque de Grenoble, juge comme Mgr de Bruillard, lui fit remarquer l'omission qu'il avait commise. L'orateur aurait pu mettre cela sur le compte de l'oubli du moment, ce qui n'aurait froissé personne, mais il répondit qu'il avait fait cette omission avec intention; cette réponse ne nous étonne pas. On ne peut reconnaître des miracles arrivés dans d'autres diocèses, quand on ne veut pas en reconnaître ni même en entendre parler dans le sien. Peut-être « aussi l'Evêque-orateur pensait-il, comme le cardinal de Bonald », « qu'il faut repousser les miracles

« parce qu'ils diminuent les mérites de la foi », et que, « moins l'homme fait, « plus Dieu « fait ».

X. — Le cardinal de Bonald fut donc, jusqu'à sa mort, l'ennemi déclaré de la Salette. En vain les sœurs de Saint-Vincent de Paul ne le soignèrent-elles, dans quatre grandes maladies dont il releva, qu'avec l'eau de la source miraculeuse; il l'apprit, s'estima heureux d'avoir recouvré la santé, et ne vint pas, pour cela, à la croyance, et, chose remarquable, où l'on voit bien le doigt de la Divine Providence, il fut remplacé, sur le siège de Lyon, par l'Evêque de la Salette, Mgr Ginoulhiac, et parce que ce prélat avait présidé à la construction du sanctuaire de la montagne, la Sainte Vierge le choisit pour commencer celle du sanctuaire de la colline de Fourvière, dont le projet conçu avait rendu le Cardinal opposant au nouveau miracle. Mgr Ginoulhiac à Lyon, c'était Notre-Dame de la Salette prenant enfin possession des départements du Rhône et de la Loire. *Et nunc erudimini qui judicatis terram.* (Ps. 11, v. 40).

XI. — Quant au saint curé d'Ars, qui avait cru à l'apparition pendant quatre ans, jusqu'au 24 septembre 1850; qui avait réellement cessé d'y croire, quoi qu'on dise, à partir du prétendu démenti de Maximin, il revint à sa croyance primitive, le 22 septembre 1858, après trois longs mois de discussion et de résistance, avec beaucoup de souffrances, et à la suite de l'obtention de deux grâces qu'il avait demandées en preuve de la vérité de l'apparition. S. E. le Cardinal, qui avait affirmé, le 21 juin 1858, qu'elle n'avait plus, pour motifs d'incrédulité personnelle, que celle du curé d'Ars, et avait déclaré qu'elle croirait si le curé d'Ars revenait à croire, ne tint pas sa parole; et le Cardinal est mort incroyant obstiné, comme il avait vécu, aimant beaucoup la Sainte Vierge à Fourvière, mais lui faisant ailleurs une guerre acharnée.

(A suivre).

**

Deuxième réponse à M. l'abbé Bigou

Breseauval, 1^{er} mai 1896.

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie du bon accueil que vous avez fait, dans le champ ouvert de votre *Tribune des Abonnés*, à ma première réponse à M. l'abbé Bigou, adversaire déclaré du secret de la Salette, quoiqu'il reconnaisse la vérité de l'apparition, et je vous prie de vouloir bien accorder le même bon accueil à ce second article sur le même sujet, répondant aux nouvelles allégations de M. le curé de Sonnac.

La lumière sur ce secret me paraît d'autant plus nécessaire que M. le curé de Sonnac cherche davantage à l'obscurcir, parce que (du moins peut-on le croire), la Très Sainte Vierge, en venant pleurer sur la fille aînée de l'Eglise et lui donner de salutaires avertissements, semble contrarier ce qu'il appelle *son millénarisme*, dont il plaide la cause avec un amour tout paternel; mais je ne le suivrai pas sur ce terrain. Je me contenterai de réfuter tous les sophismes, dont il s'arme, contre ce qu'il appelle « le prétendu secret de la Salette ».

Je m'efforcerai d'abord, par des extraits de documents qui me paraissent très respectables, de montrer Mélanie sous un jour tout différent que celui dans lequel la voit M. le curé de Sonnac, qui en fait une menteuse et une calomniatrice.

Je commence par de nouveaux extraits de la lettre du 24 mai 1880 de Sa Grandeur Mgr Sauveur Louis, évêque de Lecce :

« Mélanie n'a pas envoyé à Sa Sainteté Pie IX tout le secret qu'elle a publié dernièrement, mais seulement tout ce que la Sainte Vierge lui inspira sur l'heure d'écrire de cet important document et, en outre, bien des choses qui pouvaient concerner Pie IX personnellement. Toutefois, par suite d'informations, que je vous donne comme très précises, je sais que *les reproches adressés au clergé et aux communautés religieuses étaient contenus identiquement dans la partie du secret donné à Sa Sainteté Pie IX.*

« En 1860, à Marseille, un des directeurs de Mélanie obtint un manuscrit du secret; il me fut remis à moi-même en 1869; lorsque j'étais le directeur spirituel de Mélanie, par ordre de Mgr Pétagna, évêque de Castellamare di Stabia. Le 30 janvier 1870, Mélanie livra, entre les mains de M. l'abbé Félicien Bliard, ce même document avec sa déclaration d'authenticité et sa signature, mais avec de petites réticences indiquées par des points et par des etc., remplaçant ainsi les parties du secret qu'elle ne jugeait pas devoir encore dévoiler. La partie concernant les prêtres et les religieux, presque entière, y était à sa place. M. l'abbé Bliard en adressa de Nice une copie, le 24 février 1870, certifiée conforme, au R. P. Séménenko, consultant de l'Index à Rome et supérieur du séminaire polonais. Il fit de même pour plusieurs dignitaires de l'Eglise. Cependant le secret de la Bergère de la Salette s'était répandue déjà partout, surtout dans les communautés religieuses et parmi le clergé.

« En 1873, M. l'abbé Bliard publia ce document, tel qu'il l'avait reçu de Mélanie en 1870, avec ses savants commentaires, dans une brochure intitulée « *Lettres à un ami sur le secret de la Salette* ». Cette brochure parut à

Naples avec l'approbation, donnée le 30 avril 1873, par la curie de son E. le cardinal Xyste-Riario-Sforza, archevêque de Naples.

« M. C. R. Girard, savant directeur de la *Terre Sainte* à Grenoble, tenant de M. F. Bliard le secret de Mélanie, le publia en 1872 dans son livre intitulé : *Les Secrets de la Salette et leur importance*. Cette brochure n'était que le premier de cinq bien importants opuscules qui ont paru plus tard et qui sont destinés, par le même auteur, à justifier et à confirmer les révélations de la Salette, ainsi qu'à les défendre des attaques de ses ennemis. Ces ouvrages de M. Girard ont été honorés de l'agrément et de la bénédiction de S. S. Pie IX, et des encouragements de plusieurs théologiens et évêques catholiques.

« Je vous dirai encore que, pendant plusieurs années, étant abbé des chanoines réguliers de Latran à Sainte-Marie de Piedigrotta à Naples, en ma qualité de supérieur de cet ordre, j'ai eu occasion d'entretenir des relations avec de très respectables prélats et princes de l'Eglise romaine. Ils étaient assez bien informés à l'égard de Mélanie et de son secret; ils avaient reçu presque tous ce document. Eh bien! tous, pas un seul excepté, portèrent un jugement tout à fait favorable à cette divine révélation et à l'authenticité du secret. Je me borne à vous citer : Mgr Pétagna, évêque de Castellamare di Stabia, qui tenait sous sa tutelle la bonne Bergère de la Salette; Mgr Mariano Ricciardi, archevêque de Sorrento; son E. le cardinal Guidi, son E. le cardinal Xyste Riario-Sforza, archevêque de Naples... Ces saints et vénérables pasteurs m'ont parlé toujours de façon à me confirmer profondément dans ma croyance, devenue désormais inébranlable, à la divinité des révélations renfermées dans le secret de la Salette. Je tiens aussi de source certaine que notre Saint Père Léon XIII a également reçu ce même secret tout entier.

« Nous nous réjouissons d'ailleurs en voyant dans le sein de l'Eglise des pasteurs et des ministres resplendissants par l'éclat de la science et de la sainteté : que de belles âmes, que d'âmes vraiment nobles, généreuses, pleines de charité, avides de dévouement et de sacrifices n'y trouve-t-on pas? Monsieur le Curé, vous qui voyez fleurir autour de vous tant de fervents ministres de Dieu, vous aurez peine à comprendre les révélations si humiliantes et les paroles menaçantes et terribles adressées par l'auguste mère de Dieu à la phalange sacerdotale! s'il en était de même partout! mais n'oublions pas, Monsieur, que la Divine Mère embrasse de son regard l'univers tout entier, et que son oeil si pur peut être attristé par bien des choses que nous ne pouvons ni connaître ni même soupçonner, quelque possible et humili-

liant qu'il puisse être pour nous d'entendre les révélations qui tombent des lèvres virginales de cette bonne mère; prions-la d'obtenir de Dieu pour nous la grâce de les recevoir avec reconnaissance et avec fruit. Rien, si ce n'est notre docilité, ne pourra diminuer la rigueur des châtiments qui nous sont réservés et hâter l'avènement du règne de la justice et de la paix.

« Quant au secret imprimé à Lecce, je vous assure qu'il est identique à celui qui me fut donné par Mélanie en 1869; elle a comblé seulement dans ce dernier ces lacunes, ces petites réticences qui, du reste, étaient loin de rien ajouter ou de rien ôter à la substance de ce document. Je l'ai moi-même fait examiner par ma curie épiscopale, suivant les règles de l'Eglise, et mon vicaire général n'ayant trouvé aucune raison qui pût s'opposer à la publication du secret, a délivré sa licence d'imprimer en ces termes « *nihil obstat, imprimatur* » à la personne qui voulait le publier à ses frais et selon ses pieuses intentions. Cette brochure a été écrite réellement et entièrement par Mélanie Calvat, bergère de la Salette. Il n'est pas possible d'élever des doutes sur son authenticité.

« Notre Saint Père Léon XIII, en 1879, a daigné honorer Mélanie d'une audience privée et la charger aussi de la compilation des règles du nouvel ordre préconisé et réclamé par Notre-Dame de la Salette, et intitulé : « *les apôtres des derniers temps* ». Pour achever une telle rédaction, l'ex-bergère demeura pendant cinq mois dans le couvent des Salésianes, à Rome; pendant ce temps, elle a été encore mieux connue et plus estimée, surtout par ces bonnes religieuses, qui ont donné de très favorables attestations sur le compte de cette heureuse bergère de la Salette.

« Je sais enfin, par mes informations, que M. Nicolas, avocat à Marseille, étant à Rome le Samedi-Saint 1880, a été chargé de rédiger une brochure explicative du *secret tout entier*, afin que le public le comprenne bien.

« Recevez.....

« Signé : -j- SAUVEUR LOUIS,
évêque de Lecce. »

Voici un exemple du style prophétique dont parle Mgr Zola, dans la partie de sa lettre extraite dans ma première réponse. J'ai pris cet exemple dans la première leçon de la cérémonie du Jeudi-Saint; c'est le quatrième paragraphe des lamentations du prophète Jérémie : « Les rues de Sion pleurent leur solitude, parce qu'il n'y a *personne* qui vienne à ses solennités, etc... »

Cet exemple prouve que, contrairement aux assertions de M. l'abbé Bigou, ce style ne s'applique pas exclusivement à l'avenir.

Des lettres de M. Girard ayant appris à Mgr Pétagna « qu'on avait osé faire parvenir le mensonge et la calomnie sur la conduite de Mélanie, jusqu'à Notre Saint-Père qui, hélas ! a bien assez de ses douleurs trop amères et réelles, » (extrait d'une lettre de Mgr Zola dans la nouvelle défense par M. Nicolas, page 148), Mgr Pétagna pria le P. abbé Zola, confesseur de la Bergère, de le remplacer près de Sa Grandeur Mgr Bailler, ancien évêque de Luçon, puis il écrivit lui-même à ce même prélat. (Voir le même opuscule de M. Nicolas, page 149.)

« A Sa Grandeur Monseigneur l'ancien évêque de Luçon.

« J. M. J., le 5 mars 1872.

« Monseigneur,

« Ayant su les calomnies qu'on a répandues sur la conduite de la Bergère de la Salette, et qu'on a porté ces calomnies jusqu'à Sa Sainteté Pie IX, j'en fus grandement affligé. Comme la maladie m'empêchait de vous écrire, je chargeai le T. R. P. Zola, abbé des chanoines réguliers de Latran, son confesseur, de me remplacer et de vous prier de faire tout votre possible pour que la vérité triomphe du mensonge. Aujourd'hui, je ne puis que vous affirmer ce que vous a écrit le R. abbé Zola : c'est-à-dire que la pieuse Bergère est très édifiante dans sa conduite, que depuis environ 5 ans je l'ai sous ma tutelle, qu'elle n'a jamais quitté ces lieux, et qu'elle n'amasse pas d'argent comme on le soutient, car c'est moi qui pourvois à tous ses besoins, et qu'elle n'est pas désobéissante à ses supérieurs. Je vous prie, Monseigneur, de faire connaître la vérité au Saint-Père, aussitôt que vous le jugerez convenable, afin de le délivrer de la peine que lui causent ces calomnies.

« Agréez, Monseigneur, etc.

« Nous avons la joie d'annoncer que S. S. Pie IX, instruit de cette dernière machination des opposants, a cessé d'être en proie à la douleur que ces rapports lui avaient si injustement causée. » (extrait des opuscules de feu M. Girard sur les secrets de la Salette et des deux Bergers.)

Ayant déjà cité, dans ma première réponse, ce que Mgr Zola pense de l'humble Bergère, à la date du 24 mai 1880, époque bien postérieure à l'incident dont il est ici question, et, pour ne pas allonger le débat, je me suis contenté de citer la lettre de Mgr Pétagna qui confirme si bien l'opinion de Mgr Zola sur Mélanie.

Mon contradicteur ne répond pas sur le fond des argumentations qui lui ont été présentées. Il se contente de jouer sur les mots et d'arguer de son innocence et de celle de ses confrères pour s'indigner, nier le secret et vouloir que ce

secret soit une invention de toute pièce de la Messagère de la Salette.

Pour répondre aux allégations de mon contradicteur qui ne sont pas nouvelles, mais renouvelées des anciens opposants, je me vois obligé de reprendre le débat à son origine, sans toutefois renouveler les citations déjà faites dans ma première réponse et auxquelles je prie les lecteurs de la *Revue* de vouloir bien se reporter, pour compléter ma défense.

(Voir Réponse de M. Amédée Nicolas aux opposants et aux journaux, du 19 octobre 1880) page 1 : « La première levée de boucliers contre le secret publié par la Bergère de la Salette a eu lieu à Marseille, dans les premiers mois de la présente année (1880). De là, elle s'est répandue ailleurs, *mais en France seulement.*

« Un second sentiment est survenu, il s'est révélé par un bon certificat qu'on se donnait à soi-même, en soutenant que la Sainte Vierge n'avait pas pu prononcer ces paroles, qu'elle ne les avait pas prononcées et que le secret était faux en ce point. » N'est-ce pas le cas présent ? « Cet argument n'était ni pertinent, ni concluant, ni admissible, aucun tribunal au monde ne l'aurait pris au sérieux.

« Dans cette position on proposa aux réclamaux de s'éclaircir en comparant le secret publié avec celui qui avait été remis au Pape le 18 juillet 1851, à l'effet de savoir s'il y avait conformité entre les deux pièces. Ce moyen *était le seul raisonnable*, mais il fut unanimement repoussé. Pour cette cause, celui qui l'avait proposé se transporta lui-même à Rome et à Castellamare di Stabia. Il reçut la confirmation des deux écrits, et la fit connaître à son retour. »

Mon contradicteur ne connaissait peut-être pas ce détail ; et puisqu'il admet volontiers ce qui a été publié de suite, c'est-à-dire, sans doute, ce qui a été envoyé au Pape le 18 juillet 1851, qu'il n'oublie pas que la partie du secret relative au clergé et aux communautés religieuses était comprise dans l'envoi fait au Saint Père en 1851, ainsi que l'affirme Mgr Zola dans l'extrait de sa lettre reproduit au commencement du présent article.

« Rejeter le secret publié par celle qui l'a seule reçu, serait à mes yeux et à ceux des esprits logiques et raisonnables, rejeter le miracle tout entier et le renverser complètement. Ce renversement entraînerait celui du mandement doctrinal du 19 septembre 1851, des 10 brefs, indults et rescrits, donnés par le Pape Pie IX (qui, comme je l'ai dit tout à l'heure, connaissait les reproches du secret) en faveur de la Salette, des mandements des 4 novembre 1854 et 19 septembre 1857 ; de l'érection en basilique mineure du sanc-

tuaire de la montagne et du couronnement du 21 août 1879.

« III. Les secrets ont-ils été donnés aux enfants à l'effet de les garder toujours pour eux sans jamais les faire connaître ? Cela ne peut être nullement admis, parce que ç'aurait été sans objet, sans résultat pour le peuple chrétien.

« La sainte Vierge ne fait rien de *puéril et d'inutile* ; donc ces secrets devaient être connus un jour. La Belle Dame le prouve d'ailleurs, en ordonnant de les faire passer à tout son peuple.

« En cet état, il était nécessaire, tant aux fidèles qu'au clergé, de leur en maintenir la mémoire exacte et complète, afin qu'ils pussent un jour remplir la mission dont ils étaient chargés ; nécessaire (qu'on le remarque bien et qu'on en tienne compte) de les mettre dans l'impossibilité de dire autre chose que ce que la Sainte Vierge leur avait confié. »

Nous verrons plus loin, par les lettres de Mélanie, le moyen surnaturel que prit la sainte Vierge pour imprimer ses paroles dans le cerveau de la bergère, en lui donnant l'intelligence, d'une manière surnaturelle.

« Si la belle Dame n'eut pas fait cela, elle aurait agi d'une manière inconsidérée, en laissant sa propre parole, la parole du ciel, à la disposition des plus pauvres cervelles humaines. »

Voici les lettres dont je viens de parler et que j'emprunte à la brochure de M. l'abbé Bliard, ayant pour titre : « Lettres à un ami sur le secret de la Bergère de la Salette, 1873. »

Page 34 et suivantes : « La sainte Vierge prononçait toutes les paroles, soit des secrets, soit des règles ; seulement j'aurais pu deviner ou pénétrer le reste de ce qu'elle disait en paroles ; un grand voile était levé, les événements se déroulaient à mes yeux et à mon imagination à mesure qu'elle prononçait toutes les paroles, et un grand espace se déroulait devant moi ; je voyais les événements, les changements d'opération de la terre, et Dieu, immuable dans sa gloire, regardait la Vierge qui s'abaissait à parler à deux points. » (*extrait d'une lettre de Mélanie, du 26 décembre 1870*).

« Il y a des personnes qui voudraient que la Sainte Vierge n'eut pas tant parlé. C'est dommage qu'elles soient si avares envers une pauvre bergère qui désirerait de tout son cœur que le monde entier eût vu et entendu tout ce qu'elle a vu et entendu pendant une demi-heure, parce que tout le monde se serait converti... Et ces personnes qui disent que la Sainte Vierge ne parle pas autant, auraient bien compris, mieux compris que ce qu'enseignent les livres, s'il y en a qui l'enseignent,

que les paroles du Ciel ne sont pas des paroles, c'est-à-dire que la personne qui écoute ne s'arrête pas à la lettre, à la parole ; mais chaque parole se développe, et l'action future a lieu dans le moment et l'on voit mille et mille fois plus de choses que ce que les oreilles entendent. On s'élève à une hauteur qui n'est pas le ciel... ; mais on voit et on entend tout..., et, sans le vouloir, on entre dans l'esprit des tableaux qui sont exposés : c'est-à-dire que si c'est un tableau triste, on est triste ; si c'est joyeux, on en ressent la joie. On voit des complots qui se font, on voit les rois de la terre, lesquels ont chacun plusieurs anges gardiens ; on les voit s'agiter, faire, défaire ; on voit la jalousie des uns, l'ambition des autres, etc., etc., et tout cela dans une seule parole, qui s'échappe des lèvres de celle qui fait trembler l'enfer, la Vierge Marie, etc., etc. Le langage d'en haut est un mouvement de l'âme, des souhaits de l'âme, des élans de l'âme et les yeux vifs de l'âme se comprennent.

« Donc, je crois que si ici-bas nous voulions expliquer cela, nous n'y arriverions pas. Et, moi surtout, pauvre vile poussière, je suis encore à naître pour parler de ces choses-là, Aimons le bon Dieu de tout notre cœur. Voilà notre science et notre richesse. Oh ! il faut être fou pour ne pas être fou d'amour de celui qui a été le premier fou d'amour pour nous. »

Les illusions diaboliques produisent-elles d'aussi édifiants sentiments d'amour de Dieu ?

Au bas d'une des pages suivantes, dans la brochure de l'abbé Bliard, il y a une autre lettre de Mélanie, complétant celle-ci ; mais je suis obligé d'abrégé. Ceux qui voudront la lire la trouveront à la page 36 de ladite brochure *qu'on trouve chez M. Peladan, 10, rue de la Vierge, à Nîmes, ainsi que les brochures de M. Nicolas, et aussi celle de l'abbé Bliard.*

Voici l'opinion de M. l'abbé Bliard dont parle Mgr Zola dans l'extrait de Lettre que j'ai reproduit en tête du présent article ; au point de vue de l'illusion diabolique chez la bergère :

« Mais n'y aurait-il pas à craindre l'illusion, l'imposture dans la Bergère ? Je ne le pense pas. Et voici quelques-unes des raisons qui me paraissent assez décisives contre toute crainte d'illusion dans l'affaire du secret.

« D'abord le secret est étroitement lié avec le fait de l'apparition, dont il est le point le plus saillant et la fin immédiate principale, si bien que si l'on admettait l'illusion touchant le secret, cette illusion semblerait rejaillir sur le fait même de l'apparition ; or, cette apparition est aujourd'hui si solidement établie qu'on ne peut raisonnablement la révoquer en doute.

« Depuis l'apparition, la Bergère a toujours conservé une vue claire et distincte de toutes les parties du secret, bien qu'il soit d'une

grande étendue et fort complexe; elle a gardé le souvenir fidèle de toutes les paroles de la Très sainte Vierge, et l'intelligence de tout ce qu'elle a entendu. En même temps que la Vierge parlait à la petite Bergère, son esprit était élevé à une des plus sublimes visions dans laquelle elle voyait clairement tout ce qui lui était dit... Dans les longs entretiens que j'ai eus avec elle, j'ai été frappé de la lucidité, de la précision, de la fermeté inébranlable de ses idées. En la ramenant sur le même sujet, je la trouvais toujours semblable à elle-même, sans ombre d'hésitations. Du reste, elle est sobre de paroles et je l'ai trouvée admirable de simplicité, de candeur et de prudence. Lorsque dans nos conférences je touchais à des points qu'elle ne doit pas encore découvrir, j'avais lieu d'admirer son silence ou l'adresse avec laquelle elle savait éluder toute réponse.

« Une autre raison qui ne me permet pas de soupçonner l'illusion, c'est que cette partie de son secret, elle ne l'a pas tirée tout à coup de sa mémoire pour me la transmettre, elle l'avait autrefois consignée par écrit dans le calme et la solitude. Ce secret était là, dormant dans un manuscrit depuis près de dix ans, attendant le moment providentiel d'être mis au jour. Et maintenant que les circonstances la mettent en demeure de s'exprimer sur l'origine de ce qu'elle a consigné jadis dans ce manuscrit, elle affirme, avec cette simplicité et cette candeur d'une âme qui jouit en paix de la certitude que ce manuscrit ne renferme rien autre chose, sinon les paroles qu'elle a recueillies de la bouche de la Reine du Ciel, paroles qui ont été gravées en son âme en caractères lumineux, et dont elle a gardé jusqu'ici un souvenir inaltérable.

« Je n'ai pas besoin de vous dire, mon cher ami, que si je crois et vous transmets ce Message sans crainte d'illusion, à plus forte raison je le reçois et vous le transmets sans crainte d'imposture. Est-ce ainsi que l'on trompe? Est-ce qu'une pauvre bergère aurait pu inventer de telles choses? Et n'est-ce pas ici le cas d'appliquer ces paroles de Bossuet: « Si c'était « des hommes célèbres, des pharisiens ou des « docteurs de la loi qui racontassent ces mer- « veilles, le monde croirait aisément qu'ils « voudraient se faire un nom par leurs publi- « mes visions. Mais, qui songe à contredire de « simples bergers dans leur récit naïf et sin- « cère? Leur discours est sans artifices (éléva- « tion XI, les bergers à la crèche de J.-C.)? » D'ailleurs, quel intérêt aurait-elle à mentir? Que pourrait-elle attendre de son mensonge pour la vie future? Quel fruit pourrait-elle en espérer pour la vie présente? Humainement parlant, qu'a-t-elle recueilli jusqu'ici du témoignage qu'elle a rendu à la vérité de l'apparition,

aux avertissements et aux menaces que la divine Mère est venue nous adresser en pleurant? Qu'est-ce que cela lui a valu, sinon des épreuves et des tribulations à faire frémir la nature la plus courageuse et la plus intrépide? Vous en savez quelque chose; mais ce que vous en savez n'est rien auprès de ce que je pourrais vous dire. »

M. l'abbé Bigou veut absolument qu'il y ait eu condamnation du secret par l'Inquisition. Voici ce que je trouve sur ce sujet dans la nouvelle défense du secret de la Bergère des Alpes, par M. Amédée Nicolas, dont Mgr Zola parle dans sa lettre. La mission qu'il a reçue de Rome donne un grand poids à sa défense. Cette brochure nouvelle fut publiée en 1884.

« Page 60, XXXIII. — Voici un argument nouveau, venu le 15 décembre 1882, et qui prouve, contrairement aux dires des douze semaines religieuses (12 sur 80) insurgées contre le secret, que ce même secret n'a pas été condamné.

« *L'Echo de Notre-Dame de la Garde*, nouvelle semaine de Marseille, du 21 janvier 1884 (page 159), relate un décret de la sacrée Congrégation de l'Index, qui condamne les livres suivants : ... 4^e et enfin l'instruction civique de l'École, du vivisecteur de chien Paul Bert.

« Il est dit dans ce décret : « En consé- « quence, que personne, de quelque grade et « condition qu'il soit, n'aie l'audace de lire ou « de garder les ouvrages précités en quelque « lieu et langue que ce soit; mais que chacun « soit tenu de les livrer à l'ordinaire de lieux « ou aux inquisiteurs de la perversité hérési- « que, sous les peines édictées par l'Index des « livres défendus. »

« Cette sentence avait « besoin d'être ap- « prouvée par le souverain Pontife pour avoir « une existence légale et obliger ». Pour cette cause, le décret ajoute : « Tous ces faits ayant « été rapportés à notre S. P. le Pape Léon XIII, « par moi soussigné, secrétaire de la Congrè- « gation de l'Index, Sa Sainteté a approuvé le « décret et ordonné de le promulguer. En foi « de quoi, etc., etc. Donné à Rome, le 15 dé- « cembre 1882, signé : Thomas Marie, cardinal « Martinelli, préfet; Jérôme Pie Zaccheri, de « l'ordre des Frères Prêcheurs, secrétaire de « la sacrée Congrégation de l'Index (lieu du « sceau). »

« Le 20 décembre 1882, moi soussigné, « maître des curseurs apostoliques, j'atteste « que le décret susdit a été affiché et publié « dans la ville de Rome. Signé : Vincent « Bénaglia. »

« Lorsque nous avons défendu, en l'expli- quant, le secret de la Bergère, nous ignorions la forme des décrets des Congrégations romaines et ce qui devait être fait pour qu'ils

portassent une condamnation, aussi n'avons-nous répondu que par des moyens de fond aux détracteurs de cette pièce, notamment aux douze *semaines*, affirmant que l'Inquisition avait réellement frappé le secret, bien qu'elles sus-
sent et dussent savoir « que la condamnation
« existante n'existait pas ! »

« Eh bien ! Le décret du 15 décembre 1882 prouve, d'une manière irréfutable, que ces douze *semaines* prenaient leurs désirs pour des réalités ; qu'elles avaient, en pleine connaissance de cause, « affirmé comme vrai ce qu'elles
« savaient faux ».

« Dans cette affaire de la publication seulement partielle de la lettre du cardinal Caterieri, il y a quelque chose qui ressemble terriblement à une intrigue. Est-ce que cette lettre, adressée au seul évêque de Troyes (et non à d'autres), confidentielle pour lui et ne ressemblant, par conséquent, en rien à un décret de condamnation, pouvait être publiée par lui, ou pour lui et avant lui, par un personnage auquel elle n'était pas adressée ? Est-ce que l'expression d'un simple *déplaisir*, qui paraît une légère concession faite à une sorte d'affolement vrai ou faux pouvait être présentée au public comme une condamnation de l'écrit lui-même ? Est-ce qu'il y aurait jugement de la part d'un tribunal qui se réduirait à exprimer un désir ou un déplaisir ? Est-ce que ce jugement, si c'en était un, a été approuvé par le souverain Pontife, sans lequel aucun jugement ne peut exister légalement ? Est-ce que la Congrégation défend à qui que ce soit de garder, s'il le veut, cette pièce ? Ordonne-t-elle de la remettre à l'ordinaire ou aux inquisiteurs de la perversité hérétique ? Est-ce que les curseurs apostoliques l'ont, par ordre du Pape, promulguée, et, pour cela, affichée à Rome, suivant les règles canoniques ? Non, mille fois non.

« Page 63. — Les faussetés n'ont qu'un temps. *La Semaine de Nîmes* a été ce qu'on peut appeler une étourdie, en indiquant par des points ... qu'elle célébrait quelque chose. Par là elle a attiré l'attention publique sur les paroles supprimées, et le public a fini par comprendre que ces dernières paroles, que l'on passait sous silence, devaient être celles-ci : « Quant aux ecclésiastiques, il faut maintenir entre leurs mains le secret, afin qu'ils en profitent. »

« (Cela a déjà été imprimé et publié, il y a plusieurs mois, et n'a été nié ou contesté par personne.)

« XXXV. — D'autre part, bien des événements prédits par le secret donné en 1846 se sont réalisés jusqu'à présent, tout comme l'avènement au pouvoir et à l'empire de Louis-Napoléon, alors prisonnier pour toute sa vie. »

M. Nicolas explique ensuite la réalisation de plusieurs autres points du décret : la chute de Napoléon, les guerres, le spiritisme, etc.

« On connaît l'histoire du monde et de la France dans notre siècle. Toutes ces prédictions se sont réalisées ; la seule, qui ne le soit pas encore, peut se réaliser d'un moment à l'autre ; et l'on voudrait que la pauvre et ignorante Bergère les ait inventées après coup ! il y avait, comme nous l'avons dit ailleurs, un moyen simple et infallible de s'éclairer sur ce point, savoir, de comparer le secret publié en 1879 avec celui que Mélanie avait donné au Pape le 15 juillet 1851 (alors que, à cause de son extrême jeunesse, et de son ignorance, elle ne pouvait rien inventer de pareil), et de savoir par là, d'une manière certaine, s'il y avait ou non, conformité entre ces deux pièces en ce qui concerne le clergé et les communautés. C'était la seule voie dont l'acceptation aurait indiqué quelque bonne foi dans l'esprit des négateurs. On ne l'a pas voulu, vraisemblablement, parce qu'on a craint d'y trouver la conformité accusatrice ! »

M. l'abbé X n'est autre que M. l'abbé Combe, curé de Diou (Allier). Il a fait un remarquable travail comparatif des prédictions canoniques avec le secret de la Salette, lequel travail n'a pas le don de plaire à M. le curé de Sonnac, parce que M. le curé de Diou est croyant du miracle et du *secret*. Son ouvrage est intitulé : « Le Grand Coup. »

M. l'abbé Bigou, prenant pour des aveux des déclarations de principes trouvées dans la brochure de M. l'abbé Combe en tire de singulières conclusions :

Faut-il conclure que, de ce qu'il semble impossible de fournir une preuve absolue de l'authenticité d'une prophétie privée, on doive les rejeter toutes et n'en tenir aucun compte ? Poser la question, c'est la résoudre.

Ou bien, peut-on en prendre ce qui nous convient et rejeter ce qui nous blesse ou nous gêne ? — Je crois qu'on peut se contenter de faire la même réponse qu'à la question précédente.

De ce que, dans les prophéties privées les voyantes sont exposées à l'illusion diabolique, et que, si la manifestation étant divine, il peut encore, par après, se glisser dans la rédaction quelque erreur par l'action du démon ou par l'inintelligence humaine, devons-nous conclure que cela doit arriver nécessairement dans toute prophétie privée ?

En résumé, faut-il conclure que, de ce qu'une chose est possible, elle doit être ?

Ces principes très sages, émis par M. l'abbé Combe, excellents pour nous prémunir contre l'erreur et contre les pièges tendus sans cesse par le démon, nous laisseraient dans une per-

plexité désolante avec la logique de M. le curé de Sonnac. On ne pourrait être sûr de rien, même après approbation de l'Eglise, du moment que celle-ci ne nous fait pas obligation de croire sous peine d'hérésie et que, pour M. l'abbé Bigou, poser ces principes, c'est avouer les conséquences les plus désastreuses, du moment qu'on reconnaît qu'elles sont possibles. Heureusement, nous ne sommes pas obligés de suivre cette logique désespérante.

Nous aimons mieux croire que, si l'Eglise, après enquête, ne nous oblige pas à croire, sous peine d'hérésie, à la divinité d'une prophétie qu'elle reconnaît, elle n'hésite pas non plus, en raison de sa paternelle prudence, à condamner celles qui lui paraissent diaboliques ou dangereuses pour la masse des fidèles, ainsi que cela a eu lieu pour la fausse voyante de Patay (Diocèse de Chartres). Remarquons encore, qu'ici ce ne sont point les annonces prophétiques qui ont été condamnées, mais seulement la voyante et ses adhérents, pour désobéissance au Pasteur et au Pape.

D'un autre côté, quand l'Eglise n'a pas condamné une voyante ou une manifestation surnaturelle, elle nous laisse toute liberté vis-à-vis de cette voyante ou de cette manifestation surnaturelle, et c'est en raison de cette liberté qu'existe le présent débat, quoique l'Eglise se soit prononcée bien catégoriquement en faveur de la manifestation divine, par le mandement de l'évêque compétent et par toutes les faveurs accordées au sanctuaire par deux papes, dont un a connu le secret partiel dès 1851, portion dans laquelle se trouvaient les reproches au clergé et aux communautés religieuses, et l'autre qui a connu le secret tout entier avant de se prononcer pour le couronnement et qui tout récemment vient d'accorder le titre de Familier du Pape, à Mgr Rigaud, déjà chanoine d'honneur de la sancta casa, pour le récompenser de son dévouement désintéressé à la cause du secret de la Salette qu'il défend avec tant de vigueur, depuis que, jeune encore, une sœur bien aimée fut guérie miraculeusement par Notre-Dame de la Salette. C'est une juste récompense de sa fidélité à l'accomplissement de son vœu d'alors, de se dévouer, le reste de son existence, au service de Notre-Dame de la Salette dont il a défendu le miracle et le secret, depuis nombre d'années, avec un zèle qu'aucun obstacle, qu'aucune épine semée sur son chemin n'ont pu refroidir. C'est un argument de plus en faveur de ma thèse.

Serait-il vraiment logique d'admettre que la Très-Sainte Vierge n'ait pris aucune précaution pour que son ennemi, dont elle a l'habitude et la puissance d'écraser la tête, pût intervenir près de la Bergère de façon à l'illu-

sionner et à intercaler du sien dans un message que Notre bonne Mère du ciel a ordonné de faire passer à tout son peuple. Où serait la puissance de la Reine des Anges, puisque le démon pourrait ainsi se moquer d'elle ? — Non ! non ! cela n'est pas possible ! J'aime trop la Très-Sainte Vierge et je la vénère trop pour que, croyant à son apparition à la Salette, je ne croie pas, avec M. le curé de Diou, au secret tout entier, tel que nous l'a donné l'humble messagère choisie par la mère de Dieu.

L'édition du secret de 1882 porte en sus de celui de 1881.

Mgr E. Ribault, camérier d'honneur de Sa Sainteté, nous écrivait, à la date du 7 septembre 1884 :

« J'ai dans les mains une lettre très intéressante de M. A. Nicolas, au sujet du secret de Mélanie. D'après les renseignements donnés par Mgr F. et transmis à M. Nicolas par le supérieur des Jésuites de G. l'affaire *du secret de sœur Marie de la Croix a été examinée à Rome, par une commission de Cardinaux et jugée favorablement*, ce qui est de nature à faire tomber les préventions qui ont cours en France.

« Signé : A. P. (Adrien Péladan.) »

Cela ne fait que confirmer l'opinion de l'Inquisition qui, elle aussi, a trouvé le secret irréprochable quant à la substance, puisqu'elle ne l'a pas condamné, ainsi que l'a si bien prouvé M. Amédée Nicolas.

Les *singularités* dont parle M. Nicolas et qu'a révélées M. l'abbé Bigou ne peuvent être prises dans le sens malveillant que leur donne M. le Curé de Sonnac.

Ces singularités de la vie de Mélanie ne sont-elles pas dues plutôt aux persécutions dont elle a été constamment l'objet et qui ne lui ont pas permis d'avoir une existence ordinaire ?

Je m'en rapporte, du reste, aux certificats si concluants, donnés par Mgr Zola, son ancien directeur, et Mgr Pétagna, sous la tutelle duquel elle a été plusieurs années. Je les ai reproduits dans mes réponses.

Miss Diana Vaughan n'était pas convertie, à l'époque où M. l'abbé Bigou dit qu'elle repoussa le secret avec indignation, à cause des reproches, en reportant toute son indignation contre la Très Sainte Vierge.

Remarquons qu'à cette époque elle n'avait pas pour la Très Sainte Vierge l'amour et la vénération qu'elle a depuis sa conversion, et surtout qu'alors elle considérait le Dieu des chrétiens, comme le Dieu mauvais et le Vicaire de Jésus-Christ, comme le chef de la superstition.

Je ne doute pas que l'amour qu'elle a manifesté depuis envers l'Eglise et le vicaire de Jésus-Christ, envers la Mère du Sauveur et

notre bonne Mère du Ciel, lui fasse envisager le secret de la Salette d'une tout autre façon, d'autant que, si nos souverains Pontifes n'ont pas fait de ces révélations une obligation de foi, ils n'en ont pas moins montré par leurs actes leur entière conviction en faveur de ces révélations vénérées par eux, comme des avertissements, méritant tout leur respect.

La Très Sainte Vierge, comme notre Sauveur, se plaît à choisir comme messagers de sa divine parole les instruments les plus humbles pour confondre notre orgueil, et faire ressortir davantage la puissance de Dieu : sainte Geneviève, la libératrice de Paris, était une bergère, la vénérable Jeanne d'Arc, libératrice de la France, alors presque entièrement au pouvoir des Anglais, était une bergère, est-il étonnant que la Très Sainte Vierge ait aussi choisi des bergers pour nous transmettre son message d'avertissements alors que le Roi des enfers devait être déchainé avec un grand nombre des siens et parcourir le monde, en le séduisant par tant de prestiges et de mensonges. Il semble près de réussir dans son infernal dessein de détruire la religion catholique, dessein qu'il a toujours caressé dans sa haine, et pour lequel il trouve tant de complices dans tous les royaumes de la terre, en particulier dans notre Patrie. C'est par l'orgueil qu'il règne; c'est par l'humilité qu'il sera terrassé. Voilà l'explication du choix fait par notre divine Mère. L'amour que nous portons à cette tendre Mère ne nous oblige-t-il pas à respecter ceux qu'elle s'est plu à choisir ?

Enfin, que prendrai-je, pour le soutien de ma thèse dans tout ce qu'a publié Mgr E. Rigaud, Familier du Pape, chanoine honoraire de la sancta casa de Lorette, sur le secret de la Salette, qui, comme nous l'avons dit plus haut vient d'être récompensé par sa Sainteté Léon XIII pour son zèle persévérant envers l'apparition de la Salette et le vénéré secret. Cette récompense n'est-elle pas une confirmation des thèses contenues dans ses écrits ?

Je ne crois pas offrir au lecteur un meilleur travail que celui que Mgr Rigaud a cru devoir adresser à tous les princes de l'Eglise et qu'il a intitulé : « Appel à l'Episcopat catholique des deux mondes ». Ce travail résume toute la thèse et, pour en donner une idée, j'y puiserai seulement le chapitre III, engageant tous ceux qui veulent s'éclairer sur Notre-Dame de la Salette à se procurer ce précieux opuscule qu'ils trouveront chez l'auteur, 49, boulevard du Collège, Limoges. (Prix 0.60.)

« Chap. III. — Mission de Mélanie, consacrée par Dieu.

« 1^o Mélanie avait-elle raison lorsque, pendant 20 ans, elle ne cessait de dénoncer à l'indignation de tous *le traître ! le fourbe ! l'hypo-*

cite ! le monstre ! qui, disait-elle, ferait le plus grand mal à la France et au Pape, et cela, même quand ceux qui occupent les sommets, étaient dans les plus étranges ténèbres ! chantaient sa gloire ! et le proclamaient comme le premier défenseur du Pape et le sauveur de la France ? — Ah ! il était beau le sauveur de la France, lorsque, par sa politique tortueuse, il nous conduisait tout droit à Sedan !

« 2^o Mélanie avait-elle raison, lorsque, avant nos malheurs, elle poussait des cris d'alarmes vers son infortunée Patrie, et annonçait les horreurs dont Paris allait être le théâtre ?

« 3^o Avait-elle raison lorsque en septembre 1873, alors que tous en Europe, regardaient l'avènement du roi comme très certain et très prochain, et que la France préparait ses drapeaux blancs et ses arcs de triomphe, seule encore contre tous, elle nous écrivait : « *Le Roi est plus loin qu'on ne le croit, et quand il viendra, on en saura le prix !* »

« 4^o Avait-elle raison lorsque, pendant que partout on s'efforçait de faire dire aux voix prophétiques que le grand Pie IX verrait le triomphe de l'Eglise, toujours seule contre tous, elle disait que l'immolation de la victime serait consommée et que ni lui, ni son successeur, ne verraient le triomphe ?

« 5^o Avait-elle raison, lorsqu'elle annonçait le déluge des mauvais livres qui envahit, aujourd'hui, jusqu'aux derniers de nos hameaux ?

« 6^o Et l'intervention extraordinaire des esprits infernaux à la faveur du spiritisme et des sciences occultes, qui, à l'heure présente, menacent la foi de notre pauvre société, d'un naufrage universel ?

« 7^o Et la chute si vertigineuse de Napoléon III ?

« 8^o Et l'hostilité des gouvernements contre l'Eglise, qui est si tenace ? si opiniâtre et à la fois si astucieuse et si hypocrite ?

« 9^o Et l'expulsion des religieux, en attendant bien pire ? etc... etc... etc... ?

« 10^o Avait-elle raison, lorsqu'elle disait qu'en 1864 Satan serait déchainé sur la terre ?

« 1864 ! date fatidique... juste l'année où a été fondée l'*Internationale*, cette société sinistre qui, six ans après sa fondation, enfantait la Commune, mettait Paris à feu et à sang, et qui, à l'heure actuelle, fait trembler tous les rois, tous les souverains de la terre ?

« Enfin, assez de raisonnements ! et coupons court aux citations !...

« Mais nous le demandons à tout catholique sincère ; Dieu pouvait-il sanctionner, d'une manière plus formelle et plus expresse, la mission de Mélanie ?

« Et pour douter encore de cette mission, ne faut-il pas avoir éteint dans son âme, toutes

les lumières qui viennent de la raison, du Pape et de Dieu ?

CONCLUSION

Est-ce bien sérieux, Monsieur le Curé, ce que vous osez dire de Mgr Zola à qui vous trouvez un défaut de bon sens et que vous ne craignez pas de comparer au trop célèbre évêque de Beauvais qui fit brûler la vénérable Jeanne d'Arc, et cela parce qu'il a commis le crime, non seulement de ne pas penser comme vous, mais d'autoriser l'impression du secret et d'avoir manifesté une conviction inébranlable dans la divine origine du secret ?

Tenez-vous donc, Monsieur le curé, à justifier, par ces violences de langage de (La Salette devant la Raison et le devoir d'un catholique, par M. Amédée Nicolas, 2^{me} édition, page 195, 1857) ; quand il s'agit de combattre ce prodige, tout est permis, tout se voit, tout se fait ; c'est le *Delenda Carthago* de Satan. On ne raisonne pas, on est aveuglé, emporté, fou, furieux. En cet état on frappe ; mais malheureusement on frappe sur soi-même. »

En effet, puisque vous parlez de logique à M. le curé de Diou, la mettez-vous ici en pratique jusqu'au bout ? Parmi les nombreux prélats qui servent d'escorte à Mgr Zola dans la même conviction, je n'en chercherai pas le nombre ; ils sont légion ; mais je distingue deux successeurs de Saint Pierre : Pie IX et Léon XIII qui, par leurs actes, se sont montrés aussi convaincus que Mgr Zola. Leur appliquerez-vous le même jugement qu'à Mgr de Lecce ?

Que vous aimiez d'un amour de père, votre millénarisme que je ne discute pas, on le conçoit, puisque c'est le produit de vos veilles ; mais que cet amour ne vous aveugle pas contre le secret ; car votre travail est un commentaire des Saintes Ecritures, c'est un travail humain, toujours sujet à l'erreur, si bien que de nombreux travaux ont été faits pour rechercher, *d'après les Ecritures*, la date de la fin du monde et que je n'en connais pas deux qui se soient trouvés d'accord sur ce sujet, Dieu s'en étant réservé la connaissance du jour et de l'heure.

Ce qui vient de la Sainte Vierge n'a pas les mêmes motifs de caducité, maintenant surtout qu'elle trône près de l'Eternel, comme Reine du ciel.

Remercions-la donc de tout notre cœur, de ses avertissements charitables et profitons-en tous, comme le dit Mgr Zola et

Vive Notre-Dame de la Salette et son secret tout entier !

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

1^{er} Mai 1896.

Ernest de Poulpiquet,
Chevalier de St-Grégoire et du St-Sépulcre.

Le cas de Mlle Couédon Jugé par un théologien

Si l'on examine attentivement le cas de Mlle Couédon, il est difficile, à mon humble avis, de ne pas reconnaître que la visionnaire

de la rue Paradis est véritablement possédée, et cela pour huit raisons :

1^o D'après la théologie mystique, *l'état* du sujet est inexplicable autrement que par une possession diabolique.

J'ai souligné à dessein le mot *état*, car il ne s'agit point ici d'une faveur *extraordinaire transitoire*, accordée à une âme, *soit sainte*, que le Seigneur veut récompenser, *soit pécheresse*, que la grâce veut terrasser, mais d'un commerce *continu et immérité* avec un être surnaturel-divin ou prétendu tel.

Or, personne *n'ignore* qu'une telle faveur n'est jamais accordée de but en blanc à une âme ordinaire (je parle au point de vue du mérite), comme était d'après son propre aveu Mlle Couédon, avant la manifestation de l'ange en elle : « J'étais (dit-elle) auparavant, *entêtée et capricieuse*. »

L'entêtement, fils de l'orgueil et le caprice enfant de l'égoïsme et de l'immortification, ne sauraient attirer la moindre faveur céleste.

Il est vrai que le sujet se déclarant maintenant « *beaucoup changé* », on pourrait voir en cet amendement, peut-être plus apparent que réel, une preuve de sa mission divine, mais malheureusement d'autres objections surgissent.

2^o Comme l'a très bien fait remarquer le vénérable ecclésiastique auteur de la consultation produite par la *Vérité* : « Ni les écritures sacrées, ni l'histoire ecclésiastique ne nous révèlent un fait analogue à celui de la Voyante, *qu'il faille rattacher à une origine divine*. »

Quand, en outre, la théologie nous parle des relations d'ange à homme, elle n'attribue jamais qu'au *seul démon*, *l'acte de la possession*. Ce serait donc la première fois qu'une créature humaine serait possédée par un esprit bon ; fait qui jusqu'à présent avait toujours semblé indigne d'une céleste intelligence. N'y a-t-il pas pour cela même motif à se défier?...

3^o Mais comment parle cet ange?... Ah, d'une manière bien étrange!... Comme un vulgaire chansonnier du Pont-Neuf, il vous débite durant de longues heures de la poésie à un sou, dont un vrai versificateur n'accepterait point la paternité!

« Par moments (dit M. Gaston Mery), même en y *apportant une attention intense*, il est difficile de saisir, à travers le vague du langage, la pensée de l'ange.

Et ce serait là un messenger du Dieu, dont selon l'Ecriture, la parole arrive directement à l'intelligence ? *Quia rectum est verbum Domini* (ps. 32, v. 4).

C'est le propre du Verbe divin d'être bref et intelligible non seulement à la partie supérieure de l'âme, comme parlent les mystiques, mais à la plus vulgaire raison, selon que l'af-

firme le prophète royal : « *Lucerna pedibus meis verbum tuum* (ps. 118, v. 105), « O mon Dieu, votre parole est une lumière pour mes pieds! »

Le même auteur sacré rend à Dieu ce témoignage, que le sens de ses paroles est intelligible même pour de jeunes enfants, dont l'esprit ne fait que de s'entr'ouvrir : « *Declaratio sermonum tuorum illuminat, et intellectum dat parvulis.* » (Ps. 118, v. 130).

Que nous sommes donc loin de ces phrases vagues et diffuses, dont il est difficile de trouver le sens même en apportant *pour les écouter une attention intense*, alors que l'on est aussi richement doué que M. Méry, ce qui, soit dit en passant, n'est pas le fait de beaucoup!

« De demi-heure en demi-heure (continue le sympathique écrivain), la voix reprenait les prédictions déjà émises, en les formulant en d'autres termes, en les précisant peu à peu. »

Notons bien qu'ici le mot prédiction doit vraisemblablement être pris *in lato sensu*; il signifie remémoration de choses passées et révélation de faits actuels, mais distants ou cachés (voire même les deux), aussi bien qu'annonce d'événements futurs; car ce qui a porté M. Méry à croire aux vaticinations du pseudo-Gabriel, c'a été « *de s'entendre rappeler des faits de lui seul connus.* »

Or, il est aisé de s'expliquer la manière d'opérer de l'esprit : il sonde d'abord çà et là le terrain, tout en observant son interlocuteur avec une sagacité et une pénétration dont nous ne nous formons que grossièrement l'idée, et selon qu'il acquiert de données nouvelles, il passe de la conjecture à la probabilité, de la probabilité à la certitude morale, et il affirme avec l'aplomb d'un audacieux chiromancien.

Pas besoin d'être un diable pour en arriver là, les simples enfants en font autant en jouant à *qui brûle*, ou en se posant les trois questions : Où l'aimez-vous?... Comment l'aimez-vous?... Et pourquoi l'aimez-vous?... Seulement un démon peut jouer incomparablement plus serré.

4° Ces considérations m'amènent à dire pourquoi M. le docteur de Châteaubourg après être « *sorti (une première fois) fort peu édifié sur la mission de l'ange* » le 20 mars, fut par contre émerveillé de ce que celui-ci lui raconta les 24 et 30 mars, et le 1^{er} avril.

A ces différentes époques l'esprit avait eu le temps de se renseigner soit par lui-même, soit auprès de ses pareils plus au courant des affaires du digne docteur, dont probablement le caractère est plus fermé et la nature plus difficilement déchiffrable que celle de beaucoup d'autres.

Voici un fait analogue, dont le récit ayant pour auteur un certain Alexandre Henri, pri-

sonnier des Peaux-Rouges en 1757, a été reproduit par M. Eugène Nus : « Sir William Johnson ayant adressé un message aux Indiens, pour inviter leurs chefs installés au Saut-Sainte-Marie, à venir conclure la paix au fort de Niagara, on évoqua *La Grande-Tortue*. »

« Les questions furent adressées par le chef du village. »

« il pria le prêtre de demander si les Anglais se préparaient, oui ou non, à faire la guerre aux Indiens, et s'il y avait au fort du Niagara une grande quantité d'habits rouges. »

« Un cri terrible annonça que la *Grande-Tortue* venait de partir. Un quart d'heure s'écoula en silence, et j'étais impatient de voir quel serait le nouvel incident de cette scène »

« il consista dans le retour de l'esprit. »

« L'esprit, comme nous en informa le prêtre, avait pendant son absence franchi le lac Huron, était allé au fort du Niagara, etc. »

Voilà ce qu'a fait l'ange de Mlle Couédon, entre les 20 et 24 mars.

Or, s'il eût parlé de la part de Dieu, il ne lui eût pas fallu tant de temps pour se renseigner.

5° Et voilà pourquoi M. le docteur Encausse, dit *Papus*, sur lequel le cher M. Méry aime tant à s'appuyer, se montre au moins neutre, en attendant de paraître favorable :

« Il ne faut pas se moquer *à priori* (dit-il) de ce qui va se produire... ce qui froisserait le sujet et empêcherait toute communication. »

Assurément le démon, essentiellement orgueilleux, ne peut supporter la contradiction, et ça n'est pas lui qui à la place de Notre-Dame de Lourdes aurait si gracieusement salué en souriant l'ingénue Bernadette, lui jetant de l'eau bénite! »

Aussi, voyez avec quelle désinvolture et irrévérence il dévoile pour se venger, les faiblesses des prêtres qui refusent de le croire, comme si la juste et prudente défiance de l'humilité était capable d'offenser Dieu!

Soyez persuadé qu'un bon ange ne ferait pas ainsi rougir un prêtre en présence d'un laïc!...

Mais en revanche, comme il reçoit poliment *Papus*, cet autre démon dont M. Encausse est possédé à l'état latent.

Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit : *Si autem et Satanas in seipsum divisus est, quomodo stabit regnum ejus?* » Satan ne saurait contredire Satan!

Ah! si Gabriel était vraiment présent en Mlle Couédon, j'aurais voulu assister à son entrevue avec le diable *Papus*.

Quelle frayeur en celui-ci ! Quelle sublime indignation en celui-là !

Peut-être même Papus, imitant la conduite de l'esprit Python cité dans les *Actes*, lequel possédant une jeune fille, criait après saint Paul et ses compagnons : « Ces hommes sont des serviteurs du Très-Haut, qui vous annoncent la voie du salut. » « *Hæc, subsecuta Paulum et nos, clamabat dicens : « Isti homines servi Dei Excelsi sunt qui annuntiant viam salutis. »* (Act. 16. — 16). Peut-être Papus eût-il rendu hommage à Gabriel, mais ce dernier agissant comme saint Paul lui eût répondu : « Au nom du Christ Jésus, sors de cette créature que tu possèdes. » « *Præcipio tibi, in nomine Jesu Christi, exire ab eâ !* » Et le docteur Encausse, au lieu de rester possédé comme devant, eût été délivré. « *Et exiit eadem hora.* » (Act. 16. — 18).

Mais il n'en a point été ainsi, et selon les termes du *Gil-Blas*, cité par M. Méry : « Tous les occultes en ce moment, « *Papus en tête*, prédisent les plus redoutables « événements. »

Ceci concorde avec les récentes révélations de Diana Vaughan, touchant l'apparition menteuse de Philaléthès, son ancêtre.

6° Admirez à présent que le prétendu Gabriel ose dire : « Je lis au fond de vos cœurs ! »

Quel mensonge grossier, réfuté à l'avance par l'Écriture, les Saints Pères et la raison théologique !

Et d'abord l'Écriture : « Vous seul ô Dieu, « disent les Paralipomènes, connaissez les « cœurs des fils des hommes. » « *Tu solus nosti « corda filiorum hominum.* » (2 Par. vi. — 30). « Le cœur de tous est pervers et insondable ; « qui le connaîtra?... Moi le Seigneur, qui « scrute le cœur et sonde les reins : » « *Præ- « vum est cor omnium et inscrutabile : Quis « cognoscat illud?... Ego Dominus, scrutans « cor et probans renes.* » (Jer. xvii. — 9.)

Écoutez à présent saint Jean-Chrysostôme commentant ces textes en sa vingt-deuxième homélie sur saint Matthieu : « Donc, en cette « occasion, le Christ manifeste avec éclat sa « divinité et son égalité avec le Père. Les juifs « alléguaient que Dieu seul pouvait remettre « les péchés, et voilà que non seulement il « remet les péchés, mais qu'il fait encore, en « révélant le secret des cœurs, une chose qui « n'appartient qu'à Dieu. En effet, les scribes « se gardaient bien d'exprimer leurs pensées. « Quelques-uns d'entre eux, lisons-nous dans « l'Évangile, dirent en eux-mêmes, celui-ci « blasphème. » Et Jésus ayant vu leur pensée « dit : Pourquoi pensez-vous le mal dans vos « cœurs ? Cependant Dieu seul pénètre le se- « cret des cœurs, selon ces paroles du prophète : « Vous seul sondez les reins et les cœurs. » Saint Jérôme pense de même sur ce point.

En troisième lieu, la raison théologique dément l'esprit imposteur qui possède Mlle Couédon.

La raison dit : La créature intelligente, à cause de sa dignité et de sa propre excellence, exige naturellement, et a le droit que ses pensées et ses volontés, n'apparaissent point à autrui sans son propre consentement. En conséquence et conformément à cette exigence, Dieu refuse à un ange de lui donner la *claire connaissance* des pensées d'un autre ange ou d'un homme, aussi longtemps que ce dernier ne veut point manifester ses opérations et actes antérieurs au premier.

On dit : *claire connaissance*, parce que indirectement, les anges connaissent les pensées des hommes en conjecturant par des indices, signes et commotions extérieurs. (S. Th. 1, 9, 57^e et 4^e.)

Après cela, que le diable de Mlle Couédon se vante de *sonder les cœurs*, et le vénérable ecclésiastique de la Vérité aura beau jeu pour dire : « Ce que domine surtout ce fatras de paroles, c'est l'esprit divinatoire et conjectural. »

7° Ne soyons donc pas surpris que le pseudo-Gabriel, faisant de l'histoire et de la prophétie à sa façon, nous annonce un roi, dont les ancêtres en ligne ascendante ont été dépossédés du trône depuis des siècles, par leurs collatéraux, ce qui contredit la légitimité monarchique de Louis XIV, d'après M. Méry.

Malheureusement pour lui, le faux Gabriel se trouve démenti depuis longtemps par de saints et illustres personnages.

M. l'abbé Postel, dans son ouvrage sur les apparitions de la Très Sainte Vierge à travers les âges, a écrit les lignes suivantes : « A « l'église des Petits-Pères, à Paris (aujourd'hui « Notre-Dame-des-Victoires), vivait au xvii^e siècle le Frère Fiacre, d'une sainteté reconnue « et célèbre surtout par sa dévotion à la Vierge « des sept douleurs. Plein de reconnaissance « pour les bienfaits du roi Louis XIII envers « sa communauté, il ne cessait de prier en « faveur de la famille royale et pour que Dieu « accordât un fils au monarque, qui, uni depuis « 22 ans à Anne d'Autriche, se voyait privé de « postérité. Le 9 novembre 1637, il était en « oraison, lorsque Marie lui apparut tenant un « enfant dans ses bras. Elle était vêtue d'une « robe bleue semée d'étoiles ; ses cheveux « flottaient sur ses épaules : elle était assise, « et sur ses cheveux étaient posées trois cou- « ronnes. »

« Elle lui dit : « Mon fils, ne t'effraie pas ; je « suis la Mère de Dieu. » Le religieux se « prosterna pour adorer l'enfant, pensant que « c'était Notre-Seigneur, mais la Vierge reprit : « Ce n'est pas mon Fils, c'est l'enfant que Dieu « veut donner à la France. » La vision s'ef-

« çaça après avoir duré un quart d'heure. Le
 « Frère se lève pour s'assurer qu'il n'y a point
 « d'illusion, et cherche si quelque tableau,
 « quelque bruit extérieur n'a pu s'emparer de
 « son imagination. Il n'aperçut rien de ce
 « genre. Alors, pour le confirmer davantage,
 « Marie se montre de nouveau à lui, cette fois
 « accompagnée de Jésus couvert des plaies de
 « la flagellation. Elle ne disait rien, mais se
 « tint devant lui pendant un autre quart d'heu-
 « re. Il doutait encore. Une troisième fois la
 « Vierge lui apparut quelques heures après,
 « portant entre ses bras le même enfant, et à
 « côté d'elle Jésus était dans l'éclat de sa
 « gloire. Fiacre doutait encore. Une quatrième
 « fois, le lendemain matin, jour de Saint-
 « Charles Borromée, Marie se fait voir, toujours
 « avec l'enfant : « Ne doutez plus, mon fils,
 « lui dit-elle : que la reine fasse trois neuvaines,
 « et elle sera exaucée. »

« Le bon Frère, examiné par ses supérieurs,
 « affirma qu'il n'y avait pas eu d'illusion ni d'er-
 « reur de sa part. Son éminente vertu plaidait
 « d'ailleurs pour lui; Anne d'Autriche reçut
 « l'avis de cette révélation, accomplit les neu-
 « vaines, et moins d'un an après, celui qui
 « devait être Louis XIV naquit à Saint-Germain-
 « en-Laye, le 5 septembre 1638. Nous avons dit,
 « au sujet du pèlerinage de Lorette, comment
 « la reine exprima sa reconnaissance : elle fit
 « don au sanctuaire vénéré d'une statue d'ange
 « en or massif, tenant sur ses bras un enfant
 « en or, du poids de Louis XIV naissant, et
 « l'offrant à la divine Mère. »

Ne peut-on pas trouver dans ce témoignage surnaturel en faveur du roi soleil le contre-pied de l'assertion précitée ?

Il est, en outre, raconté dans la biographie du Vénérable M. Ollier, si je ne me trompe, que lui aussi avait beaucoup gémi pour obtenir ce prince à la France, et qu'un jour, passant près du Louvre, comme il rencontrait le jeune monarque encore enfant, il lui dit en riant : « Vous m'avez coûté plus d'un coup de discipline ! »

Une autre âme privilégiée, la Vénérable Jeanne de Matel, fondatrice des religieuses du Verbe Incarné, qui ont eu de son temps un couvent à Paris, dans la rue de Sèvres, sur l'emplacement aujourd'hui occupé par les Sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve, ayant beaucoup prié pour obtenir un dauphin à la France, apprit par révélation que Louis XIV avait été accordé à ses supplications.

Et voilà celui que le pseudo-Gabriel voudrait faire passer pour un usurpateur, au profit d'un mythique prétendant ?

Son but est multiple évidemment ; mais on ne saurait se dissimuler qu'en parlant ainsi il se propose : 1° d'enlever à Louis XVI la couronne

du martyr (car, selon lui, il n'a été que martyrisé); 2° d'augmenter le trouble et la confusion parmi les légitimistes; 3° de rendre odieux au gouvernement existant les catholiques, en faisant croire aux dépositaires de l'autorité que les fidèles nourrissent des espérances monarchiques; 4° d'empêcher l'union des forces catholiques sur le terrain constitutionnel, en faisant miroiter aux yeux des monarchistes obstinés une espérance fallacieuse de restauration.

8° Est-ce à dire que l'on doive tenir pour entièrement mensongères les prophéties du prétendu Gabriel ? Je n'en sais rien ; peut-être oui, peut-être non. Cependant, il me semble que tout l'enfer ne serait pas unanime à nous annoncer des malheurs publics, s'il n'en devait point arriver, à moins que les démons ne se proposent de discréditer par ce moyen les vraies prédictions, et, par suite, la Sainte Religion.

Mais si, comme cela est assez probable, l'événement justifie la vaticination, faudra-t-il conclure au surnaturel divin de son origine ? Pas le moins du monde, attendu que, depuis longtemps, nombre d'hommes sérieux et intelligents ne voient point l'horizon couleur de rose.

Du reste, la prévision de tels cataclysmes physiques et sociaux surpassât-elle la prévision humaine, le diable, connaissant incomparablement mieux que le savant le plus distingué, tous les rouages de la nature, et ayant ses entrées parfaitement libres dans les conseils secrets des princes, peut, à l'aide de ces données, faire des déductions autrement sûres que les nôtres.

Conclusion : laissons tomber dans l'oubli M^{lle} Couédon et son démon familial, et gardons-nous surtout, nous catholiques, de l'aller consulter.

A. A.
 Prêtre.

Les prédictions diaboliques

Les prophéties sont à l'ordre du jour.

On lit, en effet, dans un journal des plus répandus (*Annales politiques et littéraires* du 5 avril) : « M^{lle} Couédon continue de surexciter la curiosité publique. Ses prophéties sont colportées, commentées. Elle nous annonce la guerre étrangère et la guerre civile pour le prochain mois de septembre. Et de bons bourgeois commencent à vendre leurs rentes en prévision de ces affreux événements... — C'est dégoûtant, nous répond le concierge ; c'est une inondation, Quinze cents lettres au moins à chaque courrier ; on la demande la nuit ; j'ai renvoyé depuis ce matin plusieurs centaines

de personnes... Un registre spécial est placé dans la loge ; près de mille noms y figurent. »

La Croix du Midi du 5 avril dit aussi : « Le public, avide du merveilleux, se porte en masse vers la voyante, qui déclare être l'archange Gabriel ; on l'interroge, obtenant sur des faits extérieurs des renseignements étonnants et surtout beaucoup de réponses évasives. La foule, comme pour Mesmer au siècle dernier, s'enthousiasme au point qu'il a fallu hier mercredi l'intervention de la police pour faire circuler... Il faut absolument écarter toute pensée d'intervention surnaturelle divine ; c'est une sorte de somnambulisme, car nous avons peine à y voir une action diabolique. »

Pour nous, au contraire, il est moralement certain que M^{lle} Couédon est possédée — à son insu — par un véritable démon, se donnant pour l'archange Gabriel. C'est, en effet, la seule hypothèse qui explique son énorme succès auprès des foules et des reporters de journaux, ainsi que sa médiocrité devant une grande réunion de médecins et de théologiens et son refus de reparaitre au milieu d'elle. Car si le diable ne craint guère les ignorants et les journalistes, il ne tient pas du tout à montrer sa vraie nature, en déployant tous ses moyens, devant des savants et des exorcistes.

M^{lle} Couédon a déclaré au D^r Dumontpallier que l'ange Gabriel ne lui a pas dit à quelle époque auront lieu les grands cataclysmes. Mais Miss Diana Vaughan nous apprend dans le numéro 9 de ses *Mémoires* que, d'après le démon se donnant pour son aïeul Thomas ou Philalèthe, une foule d'événements extraordinaires, relatifs à la France, à l'Europe et à toute l'Eglise, doivent se réaliser dans les deux ou trois premières années du siècle prochain.

Il serait donc très intéressant de savoir ce qu'il faut penser de pareilles prédictions. Est-il raisonnable de les prendre au sérieux, ou faut-il, au contraire, les mépriser comme étant dépourvues de toute valeur et probabilité ?

Avant de répondre directement à ces questions, aussi difficiles qu'intéressantes, nous croyons qu'il est très utile de consulter d'abord à ce propos le Prince des théologiens, appelé l'Ange de l'École, à cause de sa compétence exceptionnelle sur la nature des esprits.

Saint Thomas se demande, dans la *Somme théologique* (p. II-II, q. 172, 5), « si les démons peuvent faire des prophéties ». Voici sa réponse : « La prophétie implique une certaine connaissance bien supérieure à celle de l'homme. Il est évident qu'une intelligence d'ordre supérieur peut savoir des choses cachées à un esprit de nature inférieure. Or, au-dessus de l'intelligence de l'homme, il y a, non seulement celle de Dieu, mais encore celle des anges bons et mauvais, d'après l'ordre

de la nature. Voilà pourquoi les démons connaissent, même par la seule force de leur esprit, des choses cachées à l'intelligence humaine, qu'ils peuvent révéler aux hommes. Mais il n'y a d'absolument secret que ce que Dieu est seul à connaître. Aussi, la prophétie proprement et simplement dite ne peut se faire que par révélation divine. Mais la révélation même qui provient des démons peut être appelée prophétie sous un rapport. Voilà pourquoi ceux qui reçoivent des révélations du démon sont appelés par l'Écriture, non pas simplement des prophètes, mais des prophètes d'une certaine espèce, par exemple de faux prophètes, des prophètes d'idoles. »

Le Prince des théologiens examine encore, au même endroit, « si les prophètes des démons disent quelquefois la vérité », et il s'objecte lui-même cette parole de l'Évangile (Jean, viii, 44) : « Le diable est menteur et père du mensonge. »

« Mais, répond-il, une Glose de l'Écriture dit que Balaam était un devin, c'est-à-dire qu'il connaissait quelquefois l'avenir par le moyen des démons et de la magie. Cependant, il annonça beaucoup de choses vraies, comme quand il dit : « Une Etoile sortira de Jacob et un rejeton s'élèvera d'Israël » (*Nombres*, xxiv, 17). Donc les prophètes des démons annoncent aussi des choses vraies. Et, en effet, l'enseignement même donné par les démons à leurs prophètes contient quelques vérités qui le rendent acceptable. Car c'est ainsi que l'intelligence est amenée à l'erreur par l'apparence de la vérité, de même que la volonté est portée au mal par l'apparence du bien. C'est pourquoi saint Chrysostôme s'exprime ainsi : « Le diable a reçu le pouvoir de dire quelquefois ce qui est vrai, afin de recommander ses mensonges par de rares vérités. » Il faut donc répondre que les prophètes des démons *ne parlent pas toujours d'après une révélation diabolique, mais quelquefois par inspiration divine, comme c'est arrivé évidemment pour Balaam ;* car l'Écriture dit que le Seigneur lui parla, quoiqu'il fût un prophète des démons. C'est que Dieu se sert même des méchants pour l'utilité des bons. »

Eh bien, examinons maintenant si les révélations faites par le démon, caché sous le spectre de Philalèthe, à miss Diana Vaughan, ne ressemblent pas d'une manière étrange aux prophéties de Balaam.

« Verrai-je le triomphe de notre religion sainte ? — Non. L'humanité n'est pas encore prête à recevoir la vraie lumière... Tu verras décroître la puissance d'Adonai et son vicaire prisonnier de la franc-maçonnerie, après l'avoir été du gouvernement italien. — Est-ce le Pape actuel qui tombera au pouvoir de nos chefs ?

— Non. Ce sera son successeur. — Pouvez-vous me dire qui succèdera à Léon XIII ? — Non... Si tu apprends son nom, ce ne sera pas par moi ; mais *je sais* que tu le verras lui-même et qu'il te recevra à Rome, dans sa maison d'habitation, quelque temps avant son élévation au pontificat exécré par nous. *Cela, je suis obligé de te le dire, et j'en ai grande contrariété, je ne sais pourquoi.* »

C'est ainsi que Balaam, ministre de Baal ou Belzébuth, faisait des efforts surhumains pour maudire le peuple de Dieu, afin de gagner les présents magnifiques de Balac ; mais Dieu le forçait, au contraire, à bénir trois fois les Israélites, en faisant des prophéties très réelles.

Avant ce dialogue avec miss Diana, le prétendu Philalèthe lui avait débité une foule de mensonges au sujet de son enlèvement au ciel de Lucifer sans passer par la mort. Mais il est très facile de comprendre pourquoi il l'avait trompée impudemment sur ce point-là. C'est qu'il n'avait rien à y perdre, puisque la luciférienne ne devait constater son erreur qu'une fois tombée pour toujours dans l'enfer et devenue incapable de se reprendre ; et, d'autre part, il y trouvait un grand profit, parce que tous ses mensonges étaient de nature à l'enflammer d'ardeur et de courage pour le service de Satan. De même, quand Lucifer déclarait dans son Apocalypse du nom d'*Apudno*, qu'après le règne de l'Antéchrist « la terre serait à jamais délivrée du joug d'Adonaï », il savait très bien qu'il disait le contraire de la vérité ; car il a dû comprendre cent fois de reste, par de nombreuses prophéties bibliques, qu'après le règne de l'Antéchrist tous les démons seront enchaînés dans l'enfer pour des milliers d'années, tandis que la terre entière deviendra d'une manière réelle et effective le royaume du Christ et de son Eglise. Mais il était très intéressé à mentir de la sorte, parce que l'espoir d'un triomphe complet et définitif encouragerait fortement ses disciples à la lutte, et que ceux-ci ne seraient détrompés par les événements qu'à l'heure où la défaite serait inévitable quand même.

Mais quand le démon annonçait à miss Vaughan, en 1889, une foule d'événements extraordinaires devant se réaliser dans une douzaine d'années, il est impossible de comprendre pourquoi il le faisait s'il n'y était pas vraiment forcé par Dieu, de la même manière que Balaam, bénissant le peuple qu'il s'efforçait de maudire. Et, en effet, il n'avait rien à gagner et il avait beaucoup à perdre en lançant de pareilles prédictions sans être sûr de dire la vérité ; car il prédisait à la cause luciférienne beaucoup plus de revers que de succès. D'ailleurs, il avait lui-même qu'il était obligé

par une force supérieure à dire des choses qui le contrariaient beaucoup, sans savoir pourquoi. C'est qu'il sentait confusément que la visite de miss Diana à un cardinal impliquait la conversion de l'ardente palladiste au catholicisme.

Mais considérons bien quelle est la suite du dialogue prophétique.

« Quelle est l'année où la Franc-Maçonnerie obtiendra ses plus importants succès ? — *La première année du prochain siècle.* Alors, l'adonnaïsme sera traité avec juste rigueur en Autriche, en France et au Canada. *L'année suivante*, notre cause semblera toucher presque au triomphe en Espagne. — Quels événements arrêteront donc notre triomphe ? — Une colonne de noire fumée s'élèvera du pays belge et obscurcira le ciel. Il y aura de terribles combats entre les maléakhs et nous. Le pape de la superstition sera délivré par une expédition partie d'une petite ville helvétique.

La France subira une crise de feu et de sang ; Paris sera bouleversé par une horde de fous, qui compromettront l'œuvre sage de nos adeptes. En cette deuxième année du prochain siècle, Lilith parlera à Lourdes, apparaissant à des milliers de pèlerins, au milieu de son sanctuaire que les hommes de raison abominent. *Ce miracle adonaïte frappera les esprits et nous causera grand tort.* Un évêque du Dieu-Mauvais oindra un guerrier français revenant de lointaines contrées, et tous les adonaïtes de ce pays se lèveront en masse. *Les nôtres seront alors vaincus en France.* L'Espagne régénérée entrera en guerre avec la France superstitieuse. Hélas ! c'est la France, *long-temps perdue pour nous*, qui imposera ses lois. Le Dieu-Bon sera dans une profonde tristesse ; l'Autriche et le Canada seuls le consoleront. Les défections seront nombreuses au royaume britannique. Un temple élevé en Italie à Notre-Seigneur Lucifer sera abattu par la foule adonaïte, qui acclamera, d'un bout de la péninsule à l'autre, le vicairé du Dieu-Mauvais.

Il nous semble que de pareilles prédictions sont beaucoup plus encourageantes pour des catholiques que pour des amis de Satan ; car, d'après elles, les succès de la franc-maçonnerie seront de très courte durée, au moins en France, en Italie et en Espagne ; tandis que les triomphes de la vraie religion seront à la fois très grands et très durables. Nous ne voyons donc pas du tout quel intérêt pouvait avoir le démon à mentir en faisant des prédictions si extraordinaires. Mais il est, au contraire, très facile de comprendre qu'il lui importait beaucoup de ne pas parler de la sorte sans être sûr de dire la vérité.

Et, en effet, si ce n'était pas le vrai Dieu qui le forçait à s'exprimer ainsi pour l'avantage

des chrétiens, à cause de la future conversion de miss Vaughan, — quand arriverait l'époque des événements annoncés, il y en aurait, sans aucun doute, une très grande partie qui ne se réaliserait pas. Dès lors, le grand Philalèthe serait convaincu par le fait même de n'être qu'un grand imposteur, et miss Diana, l'ardente apôtre du luciférianisme, furieuse d'avoir été si indignement mystifiée, ne pourrait que brûler ce qu'elle avait adoré et adorer ce qu'elle avait brûlé. Est-ce qu'un esprit aussi intelligent que le démon aurait été capable de commettre une pareille bévue sans rime ni raison, sans y avoir rien à gagner et pour le seul plaisir de tromper la plus dévouée de ses servantes ? Si c'est possible à la rigueur, ce n'est assurément pas vraisemblable.

D'ailleurs, la plupart de ces prédictions diaboliques se trouvent très conformes à d'autres prophéties émises par de saints personnages, et offrant des garanties sérieuses d'inspiration divine.

En voici quelques-unes.

Le vénérable curé d'Ars a fait les déclarations suivantes :

« Paris sera changé et aussi deux ou trois autres villes. Paris sera démoli et brûlé tout de bon ; pas tout entier cependant... *On croira que tout est perdu et le bon Dieu sauvera tout.* »

L'abbé Souffrant, mort en 1828, et célèbre pour ses prédictions, s'est exprimé de la sorte : « Le sang coulera par torrents dans le Nord et dans le Midi. Je vois couler le sang dans certains endroits, comme la pluie par nos jours d'orage. Paris sera détruit par une guerre d'extermination que se feront deux mauvais partis. L'Ouest sera épargné à cause de sa foi. Il viendra un moment où l'on croira tout perdu ; *c'est alors que tout sera sauvé.* »

Mêmes idées et, à peu près, mêmes expressions chez la sœur Marianne, de Blois, morte en 1804 : « *Quand tout semblera perdu, tout sera sauvé...* C'est alors que régnera le Prince qu'on ira chercher et sur lequel on ne comptait pas. Le triomphe de la religion après le grand combat sera tel que l'on n'aura jamais rien vu de semblable. »

D'après la vénérable mère du Bourg, morte en 1862, « il y aura dans notre France un renversement effroyable ; cependant Dieu élèvera sur le trône un roi modèle, un roi chrétien ; la religion consolée refleurira. »

Tout cela concorde parfaitement avec la prophétie de Philalèthe, et à coup sûr le démon n'y est pour rien.

Et maintenant, citerons-nous encore, à ce propos, quelques extraits du *Secret de la Salette* ? Il est vrai que nous avons assez malmené dans d'autres articles ce fameux Secret et son auteur Mélanie. Mais c'est une raison de

plus pour en dire quelque bien, dans le but de faire plaisir à ses amis et de montrer notre impartialité.

Il est très probable et même à peu près certain que la Sainte Vierge apparaissant à la Salette a réellement confié un secret à Maximin et un autre à Mélanie. Ce secret, nous croyons que Mélanie l'a dénaturé de plusieurs manières, surtout en l'amplifiant outre mesure et en y mêlant un certain nombre de faussetés. C'est ce qu'elle a fait, en particulier, en prêtant à la Sainte Vierge des calomnies évidentes contre le clergé et les communautés religieuses, et en disant que « le successeur de Pie IX ne régnerait pas longtemps » ; car Léon XIII a déjà dépassé très notablement la moyenne des règnes pontificaux.

Mais voici une page du Secret qui s'accorde étrangement avec toutes les prédictions que nous venons de citer :

« La France, l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre seront en guerre. Le sang coulera dans les rues. Le Français se battra avec le Français, l'Italien avec l'Italien ; ensuite, il y aura une guerre générale qui sera épouvantable... Paris sera brûlé et Marseille engloutie. Plusieurs grandes villes seront ébranlées et englouties par des tremblements de terre.

On croira que tout est perdu ; on ne verra qu'homicides, on n'entendra que bruit d'armes et que blasphèmes. Les justes souffriront beaucoup. Leurs prières, leurs pénitences et leurs larmes monteront jusqu'au ciel, et tout le peuple de Dieu demandera pardon et miséricorde, demandera mon aide et mon intercession. Alors Jésus-Christ, par un acte de sa justice et de sa grande miséricorde pour les justes, commandera à ses anges que tous ses ennemis soient mis à mort. Tout à coup, les persécuteurs de l'Eglise de Jésus-Christ et *tous les hommes adonnés au péché périront, et la terre deviendra comme un désert.* Alors se fera la paix, la réconciliation de Dieu avec les hommes. Jésus-Christ sera servi, adoré et glorifié : la charité fleurira partout, les nouveaux rois seront le bras droit de la sainte Eglise... Cette paix parmi les hommes ne sera pas longue. *Vingt-cinq ans* d'abondantes récoltes leur feront oublier que les péchés des hommes sont la cause de toutes les peines qui arrivent sur la terre. Un avant-coureur de l'Antéchrist, avec ses troupes de plusieurs nations, combattra contre le vrai Christ, le seul sauveur du monde... »

Il y a certainement des erreurs ou de très grandes exagérations dans ce passage ; car Mélanie prête à un avenir prochain des cataclysmes universels et destructifs du genre humain, qui se réaliseront seulement sur la fin du règne de l'Antéchrist. Mais, enfin, il y a

là des coïncidences frappantes avec les autres prédictions que nous avons citées plus haut. Cependant, nous croyons que la Sainte Vierge nous pardonnera l'audace de dire que nous avons beaucoup plus de confiance dans les prédictions faites par un démon à miss Vaughan, — en vertu d'une contrainte supérieure et en dépit de tous ses intérêts dans l'hypothèse du mensonge que dans les révélations attribuées à la reine du ciel par une fille ignorante, passionnée et plus ou moins déraisonnable.

D'ailleurs, presque tous les événements annoncés par le prétendu Philalèthe sont tellement conformes à la nature des choses, que la simple raison éclairée suffirait plus ou moins à les prévoir.

Et, en effet, qu'y a-t-il de plus vraisemblable a priori que de grands succès de la cause maçonnique dans toute l'Europe pour les années les plus prochaines ? C'est une simple continuation de ce que nous voyons depuis longtemps. Est-ce que tout n'annonce pas en outre la réalisation d'une seconde Commune, beaucoup plus formidable que la première ? Mais nous y marchons à grands pas depuis longtemps ; et c'est aujourd'hui le gouvernement lui-même qui y conduit la France, en violant la Constitution, par sa guerre ouverte contre le Sénat. Qu'un jour ou l'autre le pouvoir exécutif vienne à défaillir soit par assassinat, soit par démission, soit par discorde, soit par trahison : Paris sera aussitôt à feu et à sang, et les principales villes de France ne manqueront pas de l'imiter.

Mais des excès trop révoltants du parlementarisme et de l'anarchie appellent nécessairement un dictateur. Nous l'avons vu deux fois dans notre siècle avec les deux Napoléons, et nous avons été deux fois à la veille de le revoir encore dans ce dernier quart de siècle ; car Henri V serait devenu le roi absolu de la France sans son entêtement inexplicable pour le drapeau blanc exclusif ; et un simple général se serait emparé de la dictature s'il avait été un homme au lieu d'être une femelle. Il est donc bien à prévoir que les catholiques seront bientôt tellement excédés par la persécution et la guerre civile qu'ils finiront par se lever comme un seul homme, et par imposer à la France un vrai général chrétien, qui gouvernera en maître unique et absolu comme l'empereur de Russie. Et si cela se réalise, un tel souverain ne manquera pas d'arracher le pape, l'Italie et l'Espagne à la franc-maçonnerie, et de faire prospérer l'Eglise dans les principales nations catholiques.

Cependant, il ne faut pas croire qu'il suffira d'un bon général pour changer la fin du monde, et amener le genre humain à la pratique de la vraie religion. Pendant son règne,

le démon continuera son œuvre dans tous les pays aussi bien qu'auparavant ; et après sa disparition, la franc-maçonnerie redeviendra sans doute de plus en plus puissante, jusqu'au règne de l'Antéchrist où elle sera maîtresse du monde entier.

Voilà, ce nous semble, quelles sont les prévisions les plus probables que l'on peut former sur le vingtième siècle, en combinant différentes prophéties avec les calculs de la raison. Mais, en matière de révélations privées et de prévisions rationnelles, il faut avoir toujours une certaine crainte de se tromper, car il est impossible d'arriver à la certitude. Il est déjà bien difficile de savoir si l'on possède un texte des prédictions tout à fait exact. Ainsi, miss Diana Vaughan n'a pas même pris la peine de nous déclarer si elle avait eu soin d'écrire mot à mot toute sa conversation avec le prétendu Philalèthe dès qu'elle fut sortie de la séance, et de la reproduire textuellement dans ses *Mémoires*. C'est qu'elle lui prête aujourd'hui beaucoup moins d'importance que nous, parce qu'elle a été cent fois mystifiée par les démons et qu'elle n'a pas médité longuement sur l'histoire de Balaam et les articles de Saint-Thomas. Mais il est probable que certains cardinaux seront tellement frappés par les divers caractères de ces prédictions diaboliques, qu'ils l'appelleront à Rome exprès pour recevoir de sa propre bouche l'assurance de leur parfaite authenticité.

L'abbé J.-B Bigou.

*
* *

Expériences diaboliques d'un Abbé

Nous recevons d'un de nos abonnés de Bastia l'intéressante lettre suivante :

Monsieur le Directeur de la *Revue Mensuelle*,

Je crois intéressant de porter à la connaissance de vos lecteurs les faits suivants qui leur paraîtront, je l'espère, revêtus d'un indiscutable caractère d'authenticité, grâce aux circonstances dans lesquelles ils se sont produits et aux situations des personnages qui en ont été témoins.

Dans les derniers jours du mois de mai de l'année 1895, le croiseur Français, le « Roland » mouillait sur rade de la « Basse-Terre » (île de la Guadeloupe, Antilles Françaises) et un aspirant de ce bâtiment, légèrement indisposé, était envoyé à l'hôpital militaire, situé au camp « Jacob », sur les hauteurs qui dominent la ville.

Un prêtre s'y trouvait, curé d'un des îlots voisins, qui lia rapidement société avec le jeune officier — on sait que nos hôpitaux colo-

niaux reçoivent indistinctement les militaires, les fonctionnaires, les personnages revêtus d'un caractère officiel quelconque et même les civils, moyennant finance. — Or, un soir que ce prêtre lisait un ouvrage d'occultisme, une formule d'évocation tomba sous ses yeux : elle permettait, disait l'auteur, d'interroger un esprit et d'en obtenir réponse par le moyen d'une plume non humainement mue.

Poussé par une curiosité malsaine, l'abbé fit l'évocation et sur sa main droite placée horizontalement la paume en dessus, le dos à plat sur une feuille de papier, les doigts allongés et joints, posa un porte-plume (posa simplement, sans l'assujettir par une pression quelconque). A peine ces dispositions prises, le porte-plume se mit à se mouvoir et à écrire sans aucune action du prêtre. Celui-ci, saisi d'effroi, bondit hors de sa chambre et se rendit incontinent chez l'aumônier qui reçut sa confession et sa promesse de ne plus recommencer.

Mais l'attrait du fruit défendu fut tel que le lendemain et les jours suivants le prêtre fit de nouveau l'évocation en présence de l'aspirant. L'expérience, plusieurs fois répétée dès lors, eut toujours le même succès ; elle se caractérisait par une écriture grande et élancée ne ressemblant en rien à celle de l'expérimentateur ; chose curieuse, quand l'aspirant se rapprochait plus près de lui, l'écriture obtenue devenait plus maigre et finalement tournait aux pattes de mouches indéchiffrables.

Les réponses faites aux nombreuses questions posées furent très souvent étranges et d'une inexplicable justesse, souvent aussi, fausses.

Une fois, l'esprit qui animait le porte plume déclara se nommer Lucie, personne que le prêtre avait jadis connue en France. Une autre fois, il déclara que l'aspirant était protestant, ce qui était vrai, et ignoré du médium et encore qu'il était né à L^{***}, rue ^{***}, n° ^{***}, chose que la mémoire dudit officier avait à peine retenue ; mais aussi des choses fausses telles que : X^{***}, aspirant de marine, passera enseigne de vaisseau en 1897. Or, l'officier en question a obtenu ce grade au commencement de 1896.

Un jour, pendant une de ces coupables expériences, une religieuse vint à entrer dans la salle où elles se faisaient ; **or, immédiatement la plume se brisa.**

Finalement le prêtre poursuivi par le remords, retourna se confesser et cessa de se livrer à ces criminelles pratiques. Depuis il est mort, croit-on.

Ces faits sont bien connus des autres aspirants du « Roland » qui montaient fréquemment au camp Jacob pour rendre visite à leur camarade souffrant et qui arrivaient parfois

pendant les expériences ; venus par hasard à ma connaissance, je les déclare, en la personne qui m'en a fait le récit, absolument authentiques.

Le deuxième fait que je désire porter à la connaissance de vos lecteurs, m'a été rapporté, il y a une dizaine d'années, par M. D^{***}, savant chimiste, très connu et tout aussi remarquable, bien que moins remarqué à cause de sa modestie, que le très répandu M. Berthelot. Ce savant, que ses traditions de famille attachent à la religion protestante et qui, je le crois, du moins, est un incrédule au sens habituel du mot, m'a fait ce récit au cours d'une conversation ayant trait aux phénomènes spirites :

« Alors, m'a-t-il dit, que j'étais encore à l'Ecole Normale, il se trouva que par manière de passe temps, plusieurs de mes camarades faisaient tourner des tables. Or, un jour que j'assistais à l'une de ces expériences, l'un d'entre nous, qui devait plus tard entrer dans les ordres, apporta un flacon d'eau bénite et pendant les manifestations de l'esprit jeta brusquement sur la table quelques gouttes de ce liquide. Or, **instantanément la table se brisa!!**

Ce fait, je le répète, m'a été conté par un savant renommé que nul ne saurait accuser de superstition ou de bigotisme, savant que ses traditions de famille attachent à la religion protestante et qui par suite n'avait aucune raison scientifique, puisque chimiste, ou de croyance puisqu'incrédule, pour attribuer semblable puissance à quelques gouttes d'eau pure bénies par un prêtre.

Je terminerai cette note par une remarque relative à un article paru dans le N° 25 de la *Revue Mensuelle* (Janvier 1896) sous la signature de M. le très docte abbé Bigou, article dont je ne saurais admettre les conclusions.

Car il me paraît peu compatible avec la hauteur de vues du saint prophète de Patmos, d'attribuer au mystérieux nombre 666 la signification reçue par M. l'abbé Bigou.

Saint Jean qu'il est bon de citer de nouveau :

« ¹⁶ Et elle fera que tous, petits et grands et « riches et pauvres ; et libres et esclaves, aient « la marque [de la Bête] dans leur main droite « ou sur leurs fronts ¹⁷ et que nul ne puisse « acheter ou vendre à moins qu'il n'ait la « marque ou le nom de la bête, ou le nombre « de son nom. ¹⁸ C'est ici [que doit apparaître] « la sagesse. Que celui qui a l'intelligence calcule le nombre de la bête, car c'est un « nombre d'homme est son nombre est 666. »

Saint Jean, donc, n'aurait pas insisté de cette façon sur ce nombre mystérieux s'il avait eu la simple signification que lui attribue M. l'abbé Bigou d'après le récit fait par miss J. Diana Vaughan, en la page 185 de ses mémoires. Et

pour comprendre qu'en se recourbant les tronçons d'un serpent forment autant de 6, point ne seraient nécessaires la sagesse et l'intelligence demandée par Saint Jean.

D'ailleurs l'évangéliste dit positivement qu'il s'agit d'une sorte de cryptographie « le nom de la bête, ou le *nombre de son nom... calculer le nombre de la bête* » et les pères de l'Eglise l'ont toujours entendu ainsi.

J'imagine plutôt qu'il y a dans ce passage un fait compréhensible pour les seuls contemporains des événements prédits, quelque chose qui, par une voie secrète de la Providence, découlera de la suite des faits futurs et qui jettera une éclatante lumière sur le rôle néfaste de l'Antechrist dans ces temps de trouble et de doute où beaucoup ne sauront de quel côté chercher la vérité.

Satan qui est toujours le *Simius Dei* et qui soupçonne peut-être les desseins de la Providence ne voudrait-il pas créer un dérivatif à cette action divine en préparant plusieurs explications capables de détourner l'attention de ceux qu'il aura séduits? Cette pluralité d'explications : grattage connu dans la main droite, chiffre d'Apollonius Zabab dans l'alphabet magique, nombre 666 imprimé sur la poitrine, tronçons recourbés du serpent coupé en trois... etc..., prouve surabondamment que l'esprit du mal ignore aussi bien que nous la vraie signification du chiffre mystérieux.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lieutenant LEGS.

MARIE-ANTOINETTE et la Franc-Maçonnerie

La Société d'histoire contemporaine va faire paraître le second volume du recueil des lettres de la reine Marie-Antoinette, publié par MM. de La Rocheterie et de Beaucourt. Dans une lettre du 17 août 1790, adressée par la reine à son frère l'empereur Léopold II, on trouve ce curieux passage, qui mérite d'être reproduit et sur lequel nous appelons toute l'attention de nos lecteurs :

« Prenez bien garde là-bas à toute association de francs-maçons. On doit déjà vous avoir averti : C'EST PAR CETTE VOIE QUE TOUS LES MONSTRES D'I I COMPTENT D'ARRIVER DANS TOUS LES PAYS AU MÊME BUT. Oh! Dieu garde ma patrie et vous de pareils malheurs! »

(Extrait de *La Croix de Seine-et-Oise*, 10 mai).

LA SŒUR DE LA NATIVITÉ

(Suite et fin.)

Une fois le contrat diabolique écrit et signé par les chefs du Luciférianisme, une fois les serments prononcés devant l'infâme idole du Baphomet, le diable poursuit son exhortation et dicte à ses fidèles le sommaire de la loi qui devra concentrer et guider leur action dans cette suprême croisade diabolique.

« C'est à présent, mes amis, continue Satan, c'est à présent qu'il faut tous agir de concert. Montrez-moi votre loi qu'il faut joindre au contrat que nous venons de faire ; et qui doit être placé à la tête de cette loi, afin qu'elle soit la première observée et mise en pratique. Je vois en Dieu que cette loi sera apportée par les chefs de l'assemblée. Les démons mettront eux-mêmes ce contrat à la tête de leur loi, et ils ajouteront à cette loi tout ce qui leur plaira, selon leur esprit diabolique.

« Voici ce que je vois en Dieu : Dans cette maudite loi, le Messie tant désiré sera annoncé et il sera dit qu'il est celui-là seul en qui il faut croire et qu'il faut adorer. Il sera annoncé par des prophètes et par des anges quelques années (je vois en Dieu que ce sera comme deux ou trois ans) avant sa naissance. Je ne puis marquer ici tout ce qu'on dira sur sa personne, sur sa beauté et sur ses richesses. Il sera comme entouré d'une clarté divine plus brillante que les rayons du soleil. Il paraîtra accompagné d'une cour céleste d'anges, qui l'adoreront comme le vrai Dieu tout puissant, et le Messie tant désiré et attendu depuis le commencement du monde. Mais dans tout cela je ne vois en Dieu qu'erreurs abominables et impostures exécrables. Ce seront autant de démons qui, sous la figure des anges de lumière, prophétiseront la venue de cet homme d'iniquité ; comme aussi ce seront des légions de démons qui viendront lui faire leur cour et l'adorer comme le Messie.

« Ce qui me fait le plus de peine, c'est que je vois en Dieu que cette maudite loi contiendra bien des blasphèmes et imprécations contre notre adorable Sauveur. Si je ne craignais pas d'offenser Dieu, je ne penserais jamais à faire mettre par écrit de telles abominations. Les scélérats se feront connaître par leur langage impie et déplorable. Voici ce qu'ils diront par rapport au Verbe incarné. Ils prétendront que c'est un faux Messie et un enchanteur, qui a été possédé du démon ; que c'est un assassin qu'on a condamné à mort pour ses forfaits et pour sa fausse loi, que plusieurs personnes n'ont pas voulu le reconnaître pour le Messie ; que c'est pour cela qu'elles l'ont jugé et con-

damné à mort et fait mourir entre deux brigands par les mains du bourreau : que c'est ce criminel-là qu'on appelle le vrai Messie attendu ; que de là plusieurs personnes, sous le titre de chrétiens, ont fait profession d'observer cette dure loi, qui ne semble établie que pour détruire l'homme, plutôt que pour le faire vivre ; qu'un nombre considérable de ces chrétiens ont été assez aveugles et assez insensés pour croire en lui et à tout ce qu'il a prescrit dans la mauvaise loi ; que de générations en générations ils se sont soutenus dans cette fausse et vaine croyance, qu'ils ont mieux aimé souffrir la mort et répandre leur sang pour la défense de leur fausse croyance et de leur faux Messie... Détruisons, se diront-ils entre eux, toute cette prétendue Eglise, et qu'il ne soit plus parlé dans le monde de ce faux Messie.

« Je vois en Dieu qu'après avoir prêché le peuple avec une apparence de douceur (comme Renan, dans sa *Vie de Jésus*), ils feront afficher des exemplaires de leur fausse loi, dans les carrefours et aux poteaux des villes, et qu'il les feront lire publiquement tant dans les villes que dans les campagnes ; ensuite ils décriront et annuleront tous les mystères de notre sainte religion, particulièrement celui de l'incarnation du Verbe ; ils ridiculiseront les cérémonies de la sainte Eglise et la tourneront en dérision (parodies sacrilèges des sacrements chez les francs-maçons) ; ils traiteront de fables les saints mystères et tous les sacrements ; ensuite ils publieront tous les genres de supplices qu'on fera subir à ceux qui s'obstineront à suivre la loi de Jésus-Christ et qui refuseront d'obéir à leur commandement.

« Mais avant que d'employer la rigueur, les démons paraîtront sous la figure d'anges de lumière, pour annoncer leur vrai messie promis ; ils exhorteront les peuples à croire en lui, et à renoncer à ce faux prophète qui se nomme Jésus. Tous leurs artifices et leurs stratagèmes dureront plusieurs années, avant qu'ils usent de rigueur avec leurs troupes diaboliques de soldats... »

On le voit, nous n'en sommes encore qu'à la première période de l'accomplissement du plan diabolique, celle où les démons se transforment en anges de lumière, et où les sectaires essaient par la parole et par la plume de ruiner dans les âmes des croyants la foi dans le divin Sauveur. Mais ce qui se passe sous nos yeux est si fidèlement retracé dans les révélations de la sainte religieuse, qu'il est difficile de ne pas croire que ce qu'elle annonce de la période de persécutions violentes qui doit suivre se réalise à son tour.

Ici, la Sœur interrompt son récit, en renvoyant le lecteur à ce qu'elle a dit précédem-

ment sur la persécution de l'antechrist : « Il y est marqué plus distinctement, dit-elle, comment, depuis la venue de l'antechrist dans l'Eglise, cette sainte Eglise durera jusqu'au jour du jugement dernier, malgré toutes les fureurs de l'enfer et de tous ses satellites. A mesure que l'enfer en furie s'élèvera contre l'Eglise, Notre-Seigneur l'assistera et la protégera ; il n'y aura que le nombre de martyrs que le Seigneur aura ordonné, pas un seul de plus ou de moins. Si l'enfer a de faux prophètes, le Seigneur aura ses véritables prophètes qui annonceront les vérités divines et qui, par le divin flambeau de la foi, les imprimeront dans le cœur des véritables fidèles. Ce sera alors que Dieu n'épargnera pas les miracles même pour faire vivre et subsister les enfants de son Eglise qui seront dans une grande disette. »

Parmi ces miracles, le plus éclatant sera la chute terrible de l'Antechrist et de ses complices.

« Lorsque l'Antechrist, triomphant de ses victoires dans la guerre qu'il déclarera à l'Eglise, s'armera pour l'écraser et l'abolir, à ce qu'il croira, Dieu enverra le grand archange saint Michel à la tête de son Eglise, avec des troupes d'anges qui l'environneront ; et dans les jours où l'Eglise aura eu plus de martyrs, Notre-Seigneur apparaîtra lui-même à son Eglise ; il renforcera les fidèles d'une double foi, et leur dira : « Courage, mes chers enfants ; voilà que vous avez bien combattu ; un grand nombre de martyrs sont aujourd'hui couronnés dans le ciel ; il y en aura encore une quantité prodigieuse marquée dans mes décrets éternels, que j'attends encore ; et quand tous les martyrs que je me suis destinés seront venus à moi, je vous rendrai invisibles à tous vos tyrans ; ma puissante main vous cachera dans des retraites secrètes, où vous subsisterez jusqu'à la fin du monde, tandis que je précipiterai et que j'écraserai cet homme de péché et cette race maudite de Satan jusqu'au fond des abîmes de l'enfer.

« En conséquence, je vois en Dieu que les démons n'auront plus de pouvoir sur la terre ; ils seront précipités dans les enfers avec tous leurs sorciers, leurs grands magiciens, et tous les chefs de cette maudite loi. Oui, ils seront tous précipités presque de la hauteur des nues, sur lesquelles ils croiront monter au ciel comme des dieux, avec leur chef qu'ils croiront plus puissant que tous les autres dieux.

« Notre-Seigneur fera entendre sa voix par le souffle de l'archange saint Michel, et il dira : Allez, maudits, descendez au plus profond des abîmes de l'enfer. A l'instant la terre s'ouvrira, et présentera un gouffre effroyable de feu et de flammes, où tombera pêle-mêle

cette cohorte innombrable, ainsi que sa mauvaise loi, qu'elle portera avec elle, et tous iront jusqu'au fond de l'abîme de l'enfer.

« Ce Dieu, plein de bonté et de miséricorde, jusque dans sa justice même, cherche à faire grâce aux pécheurs. Il y en aura qui ne seront pas aussi criminels que ceux dont j'ai parlé et qui auront fait la maudite loi. Ce divin Sauveur les délivrera, et permettra qu'ils tombent à côté du gouffre, et même sans se faire aucun mal ; ce qui ne pourra arriver sans miracle.

« Aussitôt que les autres malheureux seront tombés dans le gouffre, Dieu fera éclater sa justice par les flammes, qui s'élèveront aussi haut que les satellites de Satan se seront élevés. Dieu marquera par là qu'il voudra purifier l'air des sales immondices dont il aura été infecté par les crimes de ces scélérats, et en même temps épouvanter ceux qui seront tombés à côté du gouffre, et les disposer aux desseins de grâce et de miséricorde que ce Dieu de bonté aura sur eux. Quand les flammes auront voltigé quelques minutes, elles s'engloutiront de nouveau dans le fond de l'abîme, et la terre se refermera. Mais cette terre deviendra un lieu horrible ; elle sera toujours couverte d'affreuses ténèbres, dans lesquelles viendront se réfugier des spectres affreux, des serpents, des aspics, enfin tout ce qu'il y a de plus hideux dans la nature.

« Les pauvres chrétiens qui se seront laissés surprendre, soit par la crainte, soit par les illusions du démon, qui auront signé cette maudite loi et renoncé à Jésus-Christ, pour s'engager au service des démons, seront dans la consternation. Ils courront épouvanés, les uns d'un côté et les autres de l'autre. Dans cet affreux désastre, la grâce du Seigneur viendra chercher ceux qui voudront la recevoir ; elle ira trouver ceux qui seront tombés à côté du gouffre, et dont le nombre pourra s'élever à un tiers. Les deux autres tiers seront tombés dans les enfers. Plus de la moitié du tiers qui sera resté se convertira au Seigneur, et les autres refuseront sa grâce. Quelques jours après, ils se rassembleront comme des misérables. Ils mangeront, boiront, feront bonne chère, et ne penseront qu'à dépenser l'or et l'argent qu'ils auront en abondance. Dans leur ivresse, ils diront : Il est vrai que nous avons perdu notre chef ; mais qu'importe ? Nous n'avons pas péri, nous autres, et nous faisons bonne chère. Que peut-il nous en arriver ?... »

Cette dernière partie des révélations de la Sœur de la Nativité se termine par la description de l'état de l'Eglise et du Monde après la chute de l'Antechrist. Il s'écoulera un certain nombre d'années entre cette chute et le jugement dernier.

« La sainte Eglise languira dans cette

attente ; mais nul homme ne peut savoir et ne saura jamais l'année ni le jour où le fils de l'homme viendra juger les vivants et les morts. Je vois en Dieu qu'il pourra encore s'écouler plusieurs années avant que le fils de l'homme vienne ; mais je ne vois pas combien il y aura d'années.

« Les scélérats que le Seigneur aura laissés pour leur conversion, au lieu de se convertir, s'assembleront tous dans une grande ville ; ils lèveront encore des troupes pour persécuter l'Eglise. Mais voici ce que me dit le Seigneur : « Ceux qui s'élèveront contre mon Eglise, je les écraserai dans ma justice, et je ne les épargnerai pas plus que le feu n'épargne la paille. » Ainsi, ces malheureux périront dans leur obstination, et la sainte Eglise subsistera sur la terre dans une grande paix et dans une profonde tranquillité...

« Elle verra alors des pénitents accourir de tous côtés vers elle pour rentrer dans son giron. On n'entendra de toutes parts que pleurs et gémissements de la plus amère pénitence, tant de la part des nouveaux convertis que de la part des fidèles de l'Eglise qui s'offriront à Dieu pour faire pénitence pour les pauvres pécheurs, qui seront alors si contrits qu'il y en aura plusieurs qui mourront de douleur. Ils seront tous des saints, et l'assemblée des fidèles retentira des actions de grâces, des louanges et des bénédictions qu'ils donneront au Seigneur. »

Nous ne saurions négliger de rapporter ici une circonstance importante du règne de l'Antechrist oubliée par la Sœur, et qu'elle donne en appendice.

« Voici, dit-elle, une circonstance que j'ai manqué de rapporter en temps et lieu. Je vois en Dieu que, lorsque les complices de l'Antechrist commenceront à faire la guerre, ils se placeront auprès de Rome, où ils triompheront par leurs victoires de tous les empires et de tous les royaumes qui seront autour de cette ville. Il y a en cela une chose dont je ne suis pas certaine. Ce que je sais, c'est que Rome périra entièrement, que le Saint-Père le Pape souffrira le martyre et que son siège sera préparé pour l'Antechrist. Mais je ne sais pas encore si cela sera fait un peu avant l'Antechrist par ses complices ou bien par l'Antechrist lui-même, au moment où il entrera dans le cours de ses victoires... »

Quelque amère que soit cette perspective, plus probable hélas ! que celle que font briller à nos yeux quelques optimistes de la politique, d'un Pape prochainement à la tête non seulement des Républiques d'Italie, mais des Etats-Unis de l'Europe, les Papes, que ce soit Léon XIII ou quelqu'un de ses successeurs, l'envisageront avec le calme et la grandeur d'âme qu'ils

puisent dans la conscience de leur divine mission et l'infailibilité des promesses faites à l'Eglise du Christ. Avec leur divin Maître au jardin des oliviers, ils sont prêts à dire à Dieu : « Père, si vous voulez, éloignez ce calice de moi ; néanmoins que ce ne soit pas ma volonté qui se fasse ; mais la vôtre. »

Le Lecteur.

LE DIABLE A HAITI

(Suite) (1)

Les deux intéressants articles qui suivent sont traduits de deux journaux américains *The Morning News* de Savannah, et *The World* (8 mars) qu'une main amie a bien voulu nous faire parvenir. Nous l'en remercions bien cordialement.

* * *

LES LOUPS-GAROUS ET LE FOND-AU-DIABLE

A cinq milles de Port-au-Prince, à une élévation de 4.200 pieds au-dessus de la mer, s'étend le joli village de la Coupe, fameux par les eaux de son étang naturel, entretenu par les sources qui jaillissent de terre sous les grands arbres du Tropique. Port-au-Prince est si chaud, si sec, que j'éprouvais le besoin de chercher une fraîche retraite dans ce lieu, favorisé en outre d'une vue splendide sur la mer et les montagnes. Je m'y promettais une semaine de repos et de plaisir.

Mais, dès le second jour après mon arrivée, une singulière aventure vint, non seulement changer complètement mes plans, mais transformer à mes yeux cet aimable séjour en un lieu d'abominations.

J'avais fait connaissance avec un jeune noir appartenant à l'une des premières familles de la capitale ; nous visitâmes ensemble tout ce qui pouvait nous intéresser dans les environs de la Coupe. Montés sur de petits poneys du pays faciles à la main, nous pénétrâmes, assez tard dans l'après-midi, dans une profonde vallée connue sous le nom de *Fond au Diable* ou de *l'Abîme du Diable*. De hautes montagnes s'élèvent de chaque côté, arrêtant les rayons du soleil et étendant leur ombre profonde sur l'obscur vallée. Au fond roule, en grondant, un torrent rapide et, sur ses bords escarpés, sont perchées les petites huttes des planteurs du pays, qui y cultivent le café, le bananier et quelques rares cannes à sucre. A un certain endroit, une agglomération de ces huttes forme une espèce de petit hameau, composé d'une douzaine d'habitations et, à quelque distance, séparé de ce hameau par un brusque pli de terrain, s'étend autour de l'éperon d'une colline une langue de terre entourée de palissades et servant de cimetière.

(1) Voir le n° 27.

C'était, au milieu des attractions d'une pure nature tropicale, l'endroit le plus désolé que j'aie jamais vu. Tout autour croissaient le palmier de montagne, élancé et frêle, le capricieux bananier avec ses coupes rouges et jaunes et les fougères géantes étendant sur le tout leur gracieuse dentelle, comme une bénédiction de beauté. Mais l'enclos était si morne avec ses barricades disjointes, ses croix noires et vermoulues, ses tombes défoncées, que nous ne pûmes réprimer un frisson d'horreur.

Nous allions tourner bride pour le retour quand mon compagnon saisit tout à coup la bride de mon cheval et le força de faire halte.

— « Là ! là ! regardez ! murmura-t-il, là, sous cette fougère ! Mon Dieu ! c'est un loup-garou ! »

Je regardai dans la direction de son doigt tremblant, et je vis une forme d'homme rampant et se glissant furtivement à travers les broussailles, avec un large paquet dans les bras. Notre approche n'avait pas été remarquée ; l'homme ne nous aperçut qu'au moment où mon compagnon me le montrait du doigt. Il se tapit alors et s'appretait à disparaître dans l'épaisseur de la forêt ; quand, sous l'impulsion du moment, je tirai mon revolver et lui criai, en patois haytien, de s'arrêter. Je n'oublierai jamais l'expression de sa face mauvaise, le trait de feu que lancèrent ses yeux sinistres en nous regardant de côté par dessus son épaule. Il vit mon revolver, hésita un instant, puis, jetant son fardeau, il sauta dans l'ombre et disparut aussi complètement que si la terre entr'ouverte l'avait englouti.

Nous quittâmes alors nos montures et suivîmes sa trace à travers les bruyères ; nous nous arrêtâmes lorsque nous fûmes arrivés au paquet dont il s'était déchargé sans aller plus loin. Car, dans cet informe paquet, une fois défait, nous découvrîmes le corps en apparence sans vie d'un petit enfant.

Je regardai mon compagnon, atterré ; il se contenta de hausser les épaules et de me montrer des taches sur le drap blanc de l'enfant. Nous retournâmes au cimetière, où je distinguai dans l'ombre qui commençait à s'étendre une tombe ouverte.

— « Venez, me dit-il en un rauque chuchotement, ne perdons pas de temps, car le loup-garou va revenir et en ramener d'autres avec lui. »

Ce disant, il chargea l'enfant sur son épaule. Nous remontâmes sur nos poneys, et, l'enfant attaché à la selle de mon compagnon, nous regagnâmes le hameau. A la première hutte que nous rencontrâmes, mon ami s'informa si quelqu'un des habitants du village, n'avait pas perdu tout récemment un petit enfant, et en même temps il déploya le funèbre paquet. On ne lui répondit que par un froncement de

sourcils menaçant ; et nous allions poursuivre notre chemin, quand une jeune femme accourut, attirée par la présence inaccoutumée d'étrangers. Elle n'eut pas plus tôt aperçu le drap blanc qu'elle donna les marques du plus violent chagrin, arracha l'enfant des bras du jeune homme et tomba avec lui sur le sol.

Nous n'avions pas besoin d'autre explication : c'était la mère ; deux jours seulement auparavant, elle avait confié à la tombe son cher trésor, convaincue qu'il était mort de la fièvre de montagne.

Les voisins s'amassèrent, regardant cette pauvre mère désolée dans un stupide silence, sans lui offrir ni aide ni consolation. Nous descendîmes alors de nos montures, pour assister tout haletants aux efforts que faisait la mère pour ramener son enfant à la vie. Enfin un faible afflux de sang sembla apparaître sur sa joue, puis, un instant après, un mouvement de paupière ; et tout à coup, après un frémissement convulsif du petit corps, les yeux s'ouvrirent.

Nous ne respirions plus, en contemplant le prodigieux retour d'un mort à la vie, en voyant cette enfant tout d'abord éblouie par cette soudaine rentrée dans le monde qu'elle venait de quitter, regarder et reconnaître sa mère. Il y eut alors un grand cri poussé par la mère, suivi d'un long murmure de reconnaissance, alors que l'enfant jeta ses bras autour de son cou et se serra plus étroitement sur son sein où elle s'endormit.

Nous accompagnâmes la mère et l'enfant à sa hutte où nous rencontrâmes le père qui rentrait en ce moment de son travail.

Il se peut qu'il fût reconnaissant, mais il ne le témoigna pas, et reçut les explications de sa femme dans un silence glacé.

Nous reprîmes nos montures. Il faisait alors nuit noire, et l'instinct seul de nos bêtes nous guidait dans l'obscurité. D'abord nous chevauchâmes en silence, puis je me hasardai à demander à mon compagnon la signification de cette aventure, dont je n'avais encore qu'une vague idée, et sur laquelle je devinais qu'il n'était pas pressé de parler.

Nous avions alors atteint le sommet d'une colline, où j'apercevais, se détachant en ombre sur le ciel, les ruines d'une ancienne maison de plantations abandonnée par des Français il y a une centaine d'années, — « Entrons-y, me dit mon compagnon, je n'ose pas aller plus loin jusqu'à ce que la lune se lève ; car assurément ce loup-garou désappointé nous suit. Là, nous pourrions nous appuyer contre un mur, et n'aurons plus rien à redouter de lui ».

Alors il me dit ce que j'avais déjà à moitié soupçonné : que la scène dont nous venions d'être témoins n'était pas rare à Haïti, bien

que le dénouement n'en soit pas souvent si heureux.

La figure qui se déroba aux regards dans le cimetière était ce que les habitants de l'île appellent un loup-garou ou un loup humain, un cannibale pourvoyeur des prêtres et des prêtresses du Voodoo.

Beaucoup d'haïtiens, spécialement de ceux qui habitent les montagnes et les forêts éloignées, étaient voués à la superstition africaine du Voodoo (Vaudoux) ou au culte de l'ancien serpent. Cette superstition régnait dans l'île entière ; mais il n'y avait relativement qu'un petit nombre qui se livraient au cannibalisme, une superfétation de l'art. Cependant depuis le massacre des planteurs français et de leurs familles, ces abominables tigres, après avoir une fois goûté du sang humain, en ressentaient une soif inextinguible et usaient de tous les moyens en leur pouvoir pour s'en procurer. Ils employaient les plus ignobles espèces de sorcières à rôder autour des habitations, à la recherche des victimes humaines pour leurs sacrifices, préférant les petits enfants blancs ou de couleur, à tous les autres. C'est ainsi qu'aucune mère, dans tout Haïti, ne pouvait jamais être en sûreté, mais devait toujours avoir au cœur, jour et nuit, la frayeur de la chasse de ces loups humains. Ce qui augmentait encore la terreur, c'est qu'on avait découvert qu'il n'était pas rare que des nourrices fussent de connivence avec les cannibales, pour leur livrer leurs nourrissons.

— « Mais comment, demandai-je à mon compagnon, se fait-il que l'enfant que nous avons sauvé ait pu tomber entre les griffes d'un loup-garou, lorsqu'il avait été donné comme mort et encore enseveli ?

— « Ah, c'est là, me dit mon ami, un des traits les plus affreux de cette abominable pratique. L'enfant avait été médicamenté par une nourrice du pays qui lui avait donné un narcotique. Ce narcotique l'avait plongé dans un profond sommeil ressemblant si exactement à la mort que ses parents s'y étaient trompés. Les nègres de ces montagnes sont parfaitement familiarisés avec les propriétés des plantes inconnues même à la médecine des blancs, et ils peuvent mettre en œuvre de prodigieux enchantements ; non seulement ils peuvent guérir, mais rappeler à la vie des morts apparents. Ils peuvent calculer le temps de la résurrection avec une rigoureuse exactitude. Ce loup-garou avait surveillé la tombe, d'intelligence avec la nourrice qui avait administré le narcotique, et le moment venu, il avait simplement déterré l'enfant et était en train de l'emporter à son repaire diabolique dans la forêt que nous longions.

— « Puis alors ?

— « Alors, reprit mon compagnon, la victime eut été réservée jusqu'au moment fixé pour une fête cannibalesque, grassement nourrie et offerte en sacrifice au serpent-dieu, par le grand prêtre et la grande prêtresse, appelés le Papa-loi et la Mama-loi, dont les commandements sont aveuglément suivis par les adeptes. La victime est appelée le *bouc sans corne*, en souvenir de ce fait, que primitivement l'offrande ordinaire était un chevreau blanc sans tache.

— « Et, demandai-je, mangent-ils réellement la chair de ces victimes ?

— « Sans aucun doute ; et vous pouvez vérifier mes assertions sur les rapports des cours, à Port-au-Prince, où, dans les procès intentés à quelques uns de ces monstres, leur crime a été clairement prouvé. »

(à suivre)

LE TRADUCTEUR.

COPIE DU JUGEMENT

Rendu par le Tribunal civil de première instance du département de la Seine dans l'affaire Lucie Claraz.

République Française. Au nom du peuple français. Le Tribunal civil de première instance du département de la Seine, séant au Palais de Justice à Paris, a rendu en l'audience publique de police correctionnelle de la neuvième chambre, le jugement dont la teneur suit, audience publique du quinze janvier 1896. Pour la demoiselle Lucie Claraz, sans profession, demeurant à Fribourg (Suisse), ayant élu domicile à Paris, rue Sainte-Anne, n° 34, en l'étude de M^e Henry Mutel, avoué. Demanderesse représentée à l'audience jour des conclusions signées dudit M^e Mutel avoué. D'une part. Contre le nommé Peyre Pierre, 42 ans, gérant du journal *La Revue mensuelle*, complément de la publication *Le Diable au XIX^e siècle*, né le vingt-cinq janvier 1853 à Saint-Etienne (Loire), de Jean-Antoine et de Marie Jacquemond, demeurant à Saint-Etienne (Loire), rue de l'Eternité n° 49, et à Paris, rue de Rennes, n° 83, chez les sieurs Delhomme et Briguët, éditeurs. Défendeurs comparant à l'audience en personne, d'autre part. Prévenu de diffamation ; délit prévu et puni par les articles 29 et 32 de la loi du vingt-neuf juillet 1881, civilement responsables ; les sieurs Delhomme et Briguët, libraires-éditeurs, demeurant à Paris, rue de Rennes, n° 83, comparants à l'audience en personne aussi d'autre part ;

En présence de Monsieur le Procureur de la République, intervenant pour la vindicte publique,

comparant à l'audience par M. Le Cherbonnier, l'un de ses substituts ; encore d'autre part. Après l'appel de la cause à l'audience de ce jourd'hui mercredi quinze janvier 1896, où elle venait en ordre utile, et après avoir rempli les formalités prescrites par la loi, M. le Président a prononcé le jugement dont la teneur suit : « Le Tribunal, après avoir délibéré conformément à la loi ; attendu que la Revue mensuelle, *Le Diable au XIX^e Siècle*, dont Peyre est gérant, ladite revue mise en vente et vendue à Paris, a publié dans son n° de juin 1894 un article intitulé « Petites Nouvelles », commençant par ces mots : « L'un des plus autorisés et des plus savants rédacteurs... et finissant par ceux-ci : au cas où l'on irait trop loin dans la voie des négociations » ; que dans cet article, le rédacteur a désigné mademoiselle Lucie Claraz comme faisant partie à Fribourg de la loge maçonnique « La Régénérée » qu'il qualifie la loge secrète, vouée aux sacrilèges, composée de Lucifériens se livrant à des impiétés mystérieuses et pratiquant des messes noires ; qu'il n'est pas permis de mettre en doute les intentions de l'auteur dudit article à l'égard de la plaignante, lorsqu'on lit le paragraphe suivant : « Quant à M^{lle} Lucie Claraz, qui nie tout très carrément, elle est dans son rôle ; mais elle oublie ce qu'elle a raconté elle-même à tort et à travers, alors qu'elle sollicitait les bonnes espèces sonnantes des catholiques français, elle, la belle-sœur du vénérable Diabolisant, l'avocat Stocklin, elle qui vivait à son foyer » ; attendu que dans ces conditions, la demoiselle Claraz se trouve à juste titre atteinte dans son honneur et sa considération, et comme femme et comme catholique, alors que la Revue du *Diable au XIX^e Siècle* qui combat les doctrines lucifériennes et sataniques, la traite de grande maîtresse de la loge « La Régénérée », et veut la faire passer aux yeux de ses lecteurs comme ayant appartenu et appartenant encore à une secte impie, dont elle réproouve les actes abominables qui ont été décrits dans les articles précédant celui poursuivi ;

Attendu que la demoiselle Claraz a été ainsi diffamée par le journal *La Revue mensuelle*, complément de la publication *Le Diable au XIX^e siècle* ; Que ce délit est prévu et puni par les articles 29 et 32 de la loi du vingt-neuf juillet 1881 ; Attendu qu'aux termes de l'article 42 de la même loi ; Peyre, en sa qualité de gérant dudit journal, doit être réputé l'auteur de ce délit de diffamation, Faisant application des articles précités, dont lecture a été donnée pour le Président et qui sont ainsi conçus : vingt-neuf ; « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considé-

ration de la personne ou du corps auquel le fait est imputé, est une diffamation. »

Toute expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure « trente-deux ». La diffamation commise envers les particuliers pour l'un des moyens énoncés en l'article 23 et en l'article 28, sera punie d'un emprisonnement de cinq jours à six mois et d'une amende de 25 à 2.000 fr., ou de l'une de ces deux peines seulement. « 42 » seront passibles comme auteurs principaux, des peines qui constituent la répression des crimes ou délits commis par la voie de la presse dans l'ordre ci-après, savoir : prévus, les gérants ou éditeurs, quelles que soient leurs professions ou leurs dénominations ; 2° à leur défaut les auteurs ; 3° à défaut des auteurs, des imprimeurs, les vendeurs, distributeurs ou afficheurs.

Condamne Peyre à cent francs d'amende, statuant sur les conclusions de la partie civile ; attendu que le délit de diffamation qui vient d'être réprimé, a causé à la plaignante un préjudice dont il lui est dû réparation ; que le Tribunal a les éléments nécessaires pour en apprécier l'importance ; condamne Peyre pour toutes voies de droit et même par corps, à payer à la demoiselle Claraz la somme de cent francs à titre de dommages-intérêts ; ordonne que le présent jugement sera lorsqu'il aura acquis l'autorité de la chose jugée, inséré dans le journal la *Revue Mensuelle, Le Diable au XIX^e siècle* ; condamne en outre Peyre aux dépens, lesquels avancés pour la civile sont liquidés à cinquante-neuf francs 45 centimes. Et attendu qu'aux termes de l'article 44 de la loi du 28 juillet 1881, les propriétaires des journaux ou écrits périodiques sont responsables des condamnations pécuniaires prononcées contre les gérants au profit des tiers ; déclare Delhomme et Briguet, éditeurs propriétaires de la *Revue Mensuelle, « Le Diable au XIX^e siècle »*, civilement responsables des condamnations pécuniaires ci-dessus prononcées contre leur gérant au profit de la demoiselle Claraz.

Fixe au minimum la durée de la contrainte par corps, s'il y a lieu de l'exercer pour le recouvrement de l'amende, des dommages-intérêts, et des dépens. Fait et jugé par MM. Bidault de l'Isle, président, Puget et Ratz juges, en présence de M. Le Cherbonnier, substitut, assistés de M^e Weydert, greffier. Le quinze janvier. 1896. En conséquence, le Président de la République française, mande et ordonne à tous huissiers sur ce requis, de mettre le présent jugement à exécution, aux Procureurs généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux de première instance

d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique d'y prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la minute du présent jugement a été signée par MM. les Président, juges et greffier. En marge de ladite minute du présent jugement se trouve la mention d'enregistrement dont la teneur a été littéralement reproduite ci-après ; Enregistré à Paris le cinq février 1896 par 50 case 24 Debet 3.0/0, trois francs en sus, trois francs décime un franc 50 centimes, soit au total sept francs 50 centimes. Le receveur de l'Enregistrement signé Dopfeld. Et reçu 7 fr. 50 pour enregistrement le seize avril 1896 (souche 1888), le percepteur par procuration signé Boussuge. Pour expédition conforme délivrée par nous greffier soussigné, le vingt-deux avril 1896 y ayant appel pour Peyre. Signé : Pierre.

Pour copie en cinq rôles :

Henri MUTEL.

SIGNIFICATION A DOMICILE

L'an mil huit cent quatre-vingt seize le douze mai,

A la requête de Mademoiselle Lucie Claraz, sans profession, demeurant à Fribourg (Suisse),

Pour qui domicile est élu à Paris, rue Sainte Anne, n° 34, en l'Etude de M. Henry Mutel, avoué près le Tribunal civil de la Seine,

J'ai, M. Eugène Hyver, huissier près le Tribunal Civil de la Seine, audiencier à la Cour d'Appel, demeurant à Paris, 20, rue du Pont Neuf, soussigné, signifié et en tête des présentes laissé copie à M. Peyre (Pierre), gérant du Journal la *Revue Mensuelle*, complément de la Publication le Diable au XIX^e siècle, demeurant à Paris, rue de Rennes, 83, chez MM. Delhomme et Briguet, éditeurs, ou étant et parlant à la concierge de la maison.

De la grosse dûment en forme exécutoire en cinq rôles, d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées par la neuvième chambre du Tribunal civil de la Seine, le quinze Janvier mil huit cent quatre-vingt seize, enregistré, sous toutes réserves,

A ce qu'il n'en ignore ; Et je lui ai, étant et parlant comme dessus laissé cette copie,

Coût : Cinq francs 50 cent me concernant sauf autres sus y compris trois feuilles de Ts à 1 fr. 20 l'une : 3 fr. 60.

E. HYVER

LA LITTÉRATURE MAÇONNIQUE

« A leurs fruits vous les reconnaîtrez », a dit Notre-Sauveur. A leurs œuvres vous reconnaîtrez les ouvriers du mal, les organes de Satan. Mais les paroles sont des œuvres, et souvent les plus efficaces pour la propagation de l'erreur et du mensonge. La parole humaine s'imprime, malgré tous les efforts de l'art pour en déguiser le sens et la portée, des véritables sentiments qui animent le cœur de ceux qui la profèrent. Chaque erreur, chaque système impie ou sectaire revêt, dans son expression, certains caractères particuliers qui en trahissent l'origine et l'esprit; les prophètes du mensonge ont un langage spécial qui se reconnaît sans difficulté, à travers les hypocrisies de la forme. C'est ainsi qu'il suffit d'entendre deux phrases sorties de la bouche d'un franc-maçon ou de lire dix lignes de son écriture pour savoir, sans l'ombre de doute, à qui on a affaire. Il y a donc une littérature maçonnique, c'est-à-dire : une sorte d'éloquence et une sorte de poésie toute spéciale aux Fils de la Veuve, et dont la tradition se perpétue depuis l'origine de la Maçonnerie, avec une fidélité, une uniformité scrupuleuse dont on trouverait ailleurs peu d'exemples.

Cette littérature, qui a presque deux siècles d'existence, fournirait le catalogue d'une immense bibliothèque; c'est par milliers que se comptent les élucubrations variées de la secte, depuis les harangues familières débitées dans les Loges, jusqu'aux grands ouvrages d'histoire ou aux savantes revues qui s'appliquent à faire la synthèse scientifique et philosophique des doctrines de l'Ordre.

Eloquence, histoire, théologie, philosophie, critique, art, poésie, rien n'est étranger à la faconde maçonnique, et partout s'étalent avec une singulière complaisance les qualités maîtresses qui la distinguent, je veux dire : une parfaite insouciance de la vérité pour le fond, et pour la forme une rhétorique plus mensongère encore, une collection de formules creuses et vides, dont l'enflure seule égale la plate insignifiance. J'allais oublier l'art, unique en son genre, avec lequel le franc-maçon, orateur ou écrivain, sait déguiser sous le verbiage convenu les secrètes pensées et le véritable enseignement de la secte.

Naguère le Rédacteur en chef de la *Libre Parole*, traçant le portrait du F. . Bourgeois, caractérisait ainsi cette éloquence maçonnique dont il trouvait dans l'ex-président du Conseil la plus parfaite expression :

« C'est le Maçon par excellence, non point peut-être parce qu'il a le secret des arrières Loges,

mais parce qu'il représente à merveille le je ne sais quoi d'incolore, de vide, de creux et de spécieux cependant, qui est le fort de la phrasologie maçonnique.

« Avez-vous lu des discours d'orateurs de Loges ? Il y a là des improvisateurs de tonias plus extraordinaires que Spuller.

« Ces discours se ressemblent tous : les mots y sont à leur place; les idées semblent s'enchaîner dans un certain ordre, et, quand vous essayez de tirer quelque chose de ces colonnes de phrases qui se succèdent, vous êtes stupéfaits de ne trouver ni un mot qui vous frappe, ni une idée qui vous arrête, ni un trait d'esprit ni une belle vision, ni même un blasphème original. Tout cela roule dans un flot de verborités inutiles, dans un courant de banalités ternes et grises.

« Cette littérature donne l'impression de ces viandes que l'on mange dans certains restaurants à la mode où l'on réussit à m'entraîner tous les six mois : viandes molasses, exsangues, bien présentées parfois et bien servies, mais qui ont l'air d'avoir déjà été mangées une fois. »

C'est de cet art littéraire maçonnique que nous nous proposons de donner à nos lecteurs quelques spécimens caractéristiques. Nous n'avons ici que l'embarras du choix. Dans les extraits que nous publierons, nous suivrons l'ordre suivant :

- 1° *Eloquence.*
- 2° *Poésie.*
- 3° *Histoire.*
- 4° *Théologie et philosophie.*

Il va sans dire que nous n'emprunterons rien qu'aux sources les plus authentiques, et que nous nous bornerons aux chefs-d'œuvre du genre.

I.

ÉLOQUENCE MAÇONNIQUE

Parmi les nombreux recueils de discours publiés par les Francs-Maçons eux-mêmes, brille au premier rang celui du F. . Vuillaume, grand orateur de la Secte, connu sous le nom de F. . *Théologue* et l'un des écrivains maçons qui font autorité. Son *Manuel Maçonnique, ou Traité des divers Rites de Maçonnerie pratiqués en France*, publié en 1820 et 1830, est un livre classique, qui a servi de base aux écrits du F. . Ragou sur le même sujet. Il publia en 1823 sous le nom d'*Un Vétéran de la Maçonnerie : l'Orateur Franc-Maçon*, un choix de discours prononcés à l'occasion des solennités de la Maçonnerie, relatifs aux dogmes, à l'histoire de l'ordre et à la morale enseignée dans ses ateliers. Des extraits de ce volume, fort instructif, suffiront pour nous donner une idée de l'éloquence maçonnique depuis ses origines au 18^e siècle jusqu'à l'époque de la publication du F. . Vuillaume. Il est bien entendu que celui-ci n'a fait entrer dans son recueil que des spécimens irréprochables à ses yeux, au point

de vue du dogme et de la morale maçonniques, et les plus distingués sous le rapport de la forme et du style.

Cette éloquence maçonnique, pour être mise dans tout son jour, et produire tout son effet voulu, a besoin d'être présentée dans le cadre pittoresque où elle se donne ordinairement carrière, je veux dire, dans les diverses solennités d'inauguration de Loges, d'installation d'Officiers, d'initiations, de fêtes d'adoption ou de fêtes funèbres, etc., qu'elle rehausse de son éclat et qui lui impriment à leur tour un caractère tout particulier de pitrerie et de charlatanisme grotesque.

A ce titre se recommande spécialement l'extrait suivant par où débute l'*Orateur Franc-Maçon* du F. : Vuillaume. Il s'agit de la cérémonie d'inauguration de la fameuse Loge *La Candeur*, dont M. De la Rive a retracé l'histoire dans son livre si instructif : *La femme et l'enfant dans la Maçonnerie universelle*. Il est inutile d'insister auprès de nos lecteurs, pour y faire ressortir le ridicule des cérémonies, l'enslure vide des Orateurs, la plate servilité du Maçon de cette époque devant les princes et les grands de la terre. Un point seulement mérite d'être relevé : le caractère prétendu philosophique de ces harangues hypocrites, où il n'est question que de *vertu* et d'*égalité*, alors que la secte est à plat ventre devant les hauts dignitaires qu'elle va chercher à côté du trône. On sent que les sophismes de Jean-Jacques ont pris possession de toutes ces têtes, que derrière ces oripeaux de vertu se cachent toutes les passions séditionnelles qui vont amener la révolution, et que c'est du *briquet* où s'allume le feu nouveau des Francs-Maçons qu'est sorti l'incendie révolutionnaire qui dévora les institutions de la France catholique. Au nom de la *vertu* maçonnique se commettront tous les forfaits de la Terreur.

EXTRAIT de la Planche à tracer de la cérémonie de l'inauguration de la R. : L. : de Saint-Jean, sous le titre distinctif de LA CANDEUR, à l'Orient de Paris — 3775.

Tout étant préparé, et le jour fixé, la Loge régulièrement convoquée se réunit dans la salle des visiteurs, dans laquelle les travaux furent ouverts. Là, on reçut les visiteurs qui se présentèrent avec les précautions d'usage, et l'on nomma une députation de neuf membres, pour rendre les hommages au Sérénissime Grand-Maître. Ensuite le F. : Orateur et le F. : Terrible furent envoyés dans l'intérieur de la Loge, pour veiller à sa sûreté ; ils en fermèrent après eux la porte, et le F. : Orateur en retira les clefs, qu'il remit à la garde du F. : Terrible. Le trône, l'autel, et tous les emblèmes maçonniques dans l'intérieur du Temple étaient voilés.

Le T. : R. : F. : duc de Luxembourg, administrateur général de l'Ordre, fut annoncé et introduit, reçu avec les honneurs dûs, le maillet de la présidence lui fut offert, et il l'accepta.

Bientôt le Sérén. : F. : duc de Chartres, Grand-Maître de l'Ordre, fut annoncé, introduit avec les grands honneurs, et placé dans le siège du Président, qui lui remit le premier maillet. Après avoir pris place, le S. : G. : M. : nomma, pour ses adjoints, dans la cérémonie de l'inauguration, le T. : Ill. : F. : duc de Luxembourg, et le R. : F. : Marquis de Seignelay, Grand-Secrétaire d'honneur du G. : O. : de France ; et pour remplir les fonctions de *Grand Héraut d'armes* et de *Porte-Glaive de l'Ordre* et du S. : G. : M. : , le V. : F. : Baron de Toussaint, Officier honoraire du G. : O. : de France.

Le signal donné, le premier Maître des cérémonies a ouvert la marche, et a été suivi de l'harmonie, jouant la marche de l'Ordre. Les Frères de la Loge (sans distinction de dignité) suivaient trois à trois ; ils étaient suivis des deux autres Maîtres des cérémonies, des Officiers dignitaires de la Loge, marchant deux à deux, portant tous le glaive en main ; des Surveillants et du Vénérable, portant chacun un coussin d'azur, chargé d'un maillet.

Le Sérénissime Grand-Maître fermait la marche, précédé de ses deux Grands-Officiers adjoints, du Héraut d'armes, et suivi des deux Experts de la Loge, éclairés dans cette marche, par sept FF. : Servants, chargés chacun d'un groupe de trois étoiles.

Le Vénérable et les deux Surveillants ont frappé alternativement à la porte de la Loge, chacun un coup de maillet, auquel on n'a pas répondu ; ils ont réitéré plus fort ; le F. : Comte de Gouy, Orateur, qui était à l'intérieur, a demandé sans ouvrir : « *Qui frappe ?* Le Vénérable a répondu : *Ce sont les officiers et les membres de la Loge de la Candeur qui demandent l'entrée de leur asile.*

Personne n'ayant répondu, le Vénérable et les Surveillants ont frappé pour la troisième fois ; l'Orateur a fait la même question que ci-devant, et le Vénérable a dit : *C'est un Sage qui vient allumer dans nos cœurs le feu des vertus de notre Ordre, et leur consacrer notre édifice.*

L'Orateur a ouvert les portes ; mais le F. : Terrible (1), s'apercevant qu'il y avait beaucoup de monde, s'est mis en devoir de s'opposer à l'entrée de la Loge. Dans ce moment, le F. : Orateur, la tête couverte, l'a

(1) Le rôle du F. : Terrible était de veiller à la sûreté de la Loge. Il était chargé de la garantir de l'œil curieux des Profanes et empêcher le trouble que leur présence apporterait à ses mystères. Il devait donc examiner et tuer scrupuleusement tous ceux qui demandaient l'entrée du Temple, même les membres de l'Atelier.

engagé à ne faire violence à personne, et lui a parlé en ces termes :

« Arrêtez, mon Frère, suspendez le glaive : le règne de la violence est passé, quand celui de la vertu commence. Un sage vient allumer dans nos cœurs le feu des vertus de notre Ordre ; il veut leur consacrer cet édifice. Que toutes les barrières se brisent devant lui ! Nous les avons élevées contre le vice ; les engagements que le Vénérable prend avec nous les fait tomber, les réduit en poudre ; puisse-t-il seulement se souvenir sans cesse que sa parole est ma caution ! Je la reçois en lui remettant les clefs de la Loge qui m'avait été confiées ; elle m'est un gage assuré de notre bonheur. Eloignez-vous, Frère Terrible, je vous en conjure ! Que les portes s'ouvrent ! Joignons-nous au Sage qui paraît, aux Frères zélés qui l'accompagnent ; nos cœurs volaient déjà au devant d'eux ; empressons-nous de les aider dans leurs travaux. »

Le F. . Orateur et le F. . Terrible ayant ouvert le passage, le Vénérable et les Frères de la Loge se sont rangés sur deux colonnes, et le Sérénissime *Grand-Maître* est entré. Il s'est assis en face de l'Orient, dans le fauteuil qui lui était destiné.

Le Vénérable, après avoir présenté un vase à laver les mains au Sérénissime *Grand-Maître*, et les deux Surveillants en ayant fait de même envers ses Grands-Officiers, ils ont eu la faveur de leur remettre à chacun les maillets et les gants d'usage ; après quoi l'Orateur a prononcé le discours suivant :

« Le voilà donc enfin arrivé, ce jour heureux, ce jour que nous désirions avec tant d'ardeur ! Les ténèbres qui nous enveloppaient vont se dissiper ; le voile va se déchirer, et la vraie lumière va paraître dans tout son éclat aux yeux des bons Maçons qui la cherchaient avec tant d'empressement. J'en ai quelquefois été le témoin, mes Frères, depuis que vos bontés ont daigné m'associer de la manière la plus flatteuse aux travaux que vous avez entrepris ; j'ai vu, j'ai admiré tout le zèle avec lequel vous cherchiez à découvrir, dans l'ombre de la nuit, des étincelles de ce feu pur et brillant qui va bientôt s'allumer pour nous ; mais les ténèbres étaient trop épaisses ; nul de vous n'eût pu en percer la profondeur.

« Il était réservé à un Prince que les Profanes respectent, que les Maçons chérissent, de briser les liens qui nous attachaient à des travaux utiles, de venir illuminer nos âmes, leur donner ce degré d'événement qui les rapprochera de la sienne, et du but sublime de la *Maçonnerie*. Il consent à se rendre à nos vœux, et la nuée lumineuse semble déjà marcher devant nous ! il paraît !... Nous entrevoyons l'aurore d'un beau jour !... Arrêtons, mes

Frères !... jouissons de ce spectacle magnifique ! Savourons-en toute la douceur ! Il n'en sera jamais de plus brillant à nos yeux, de plus touchant pour nos cœurs ! Que notre attention soit uniquement attachée sur la personne de notre Sérénissime *Grand-Maître* ! Que notre silence, le silence le plus exact, symbole de notre respect pour le chef de la *Maçonnerie* française, semble prêter, s'il est possible, un degré de majesté à la cérémonie imposante qui va rendre ce jour à jamais mémorable, et digne d'être consacré dans nos fastes !

« Vous avez daigné me confier l'usage de la parole ; je sens, mes Frères, toute l'étendue de cette faveur ; je sens toute l'immensité des devoirs qu'elle m'impose, et je vous fais avec vérité l'aveu de mon insuffisance.

« Pardonnez-moi, si j'ose interrompre quelquefois le cours de cette auguste cérémonie ; vous m'en avez fait une loi, en me chargeant de vous développer les symboles maçonniques, et d'être l'organe de la vérité. Heureux si elle ne s'affaiblit point en passant par ma bouche ! et mille fois heureux, si elle vous persuade ! »

Le discours du Frère Orateur étant fini, le premier Maître des cérémonies a fait couvrir la Loge aux sept Frères Servants, qui portaient les vingt et une étoiles ; ensuite, il s'est servi d'un briquet pour faire du feu nouveau, dont le Sérénissime *Grand-Maître* a allumé une étoile vierge, qui lui a été présentée par le Frère Orateur.

Le Très Illustre *Administrateur général*, ayant pris les ordres du Sérénissime *Grand-Maître*, accompagné du T. . R. . F. . Marquis de Seignelay et du Vén. . F. . baron de Tous-sainet, précédés du Maître des cérémonies, se sont rendus, à l'aide de cette étoile, à la table triangulaire du second Surveillant, dont un des Maîtres de cérémonies a enlevé la gaze qui la couvrait.

Le Frère Orateur a présenté le cordon de second Surveillant et le bracelet au T. . Ill. . Administrateur général, qui en a décoré le F. . Marquis de Turpin de Crissé ; ensuite, il a brûlé des parfums, après quoi le F. . Orateur lui a adressé le discours suivant :

« Vous venez d'être revêtu, mon Frère, d'un cordon ; le bijou qu'il porte est le symbole de la droiture ; n'oubliez jamais les devoirs qu'il vous retrace ; nous sommes convaincus que vous les remplirez tous avec zèle et succès, et nous nous applaudirons du choix que nous avons fait d'un F. . aussi vigilant, pour le mettre à la tête de la colonne du Nord. »

Le T. . Ill. . Administrateur général a remis ensuite au Frère Marquis de Turpin le troisième maillet, en lui disant :

« Mon Frère, au nom du Sérénissime *Grand-Maître*, je vous installe dans les fonctions de

second Surveillant de la Loge de la Candeur, et en vous, tous vos successeurs. »

Les mêmes Frères se sont rendus dans le même ordre à la table triangulaire du premier Surveillant. Le Très Illustre Administrateur a remis le cordon de premier Surveillant et le bracelet au F. Comite de Saisseval, et a fait brûler des parfums. Le F. Orateur lui a dit :

« Mon Frère, vous connaissez mieux que personne les devoirs que vous impose votre dignité. Frère d'un Vénérable éclairé, vous recevez de la première main la lumière; songez que vous devez la réfléchir aussitôt sur votre colonne, et en faire passer les rayons dans les cœurs de vos Frères. Pratiquez austèrement cette vérité nécessaire pour relever leurs fautes et entretenir sans cesse parmi eux l'ordre, le silence et cette aimable égalité dont vous portez le symbole. »

Le Très Illustre Administrateur général a remis au F. Comite de Saisseval le second maillet, et l'a installé dans les fonctions de son office, dans les mêmes termes que le deuxième Surveillant.

L'installation des deux Surveillants étant faite, le Sérénissime Grand-Maître, précédé du Maître des cérémonies, des Experts, du Vénérable, du Héraut d'armes et des Grands-Officiers de l'Ordre, a été conduit à l'Orient, et s'est assis dans le fauteuil qui y était placé.

Le T. Ill. Administrateur général et un Officier adjoint se sont rendus à la place du F. Secrétaire, pour procéder à son installation.

Les Maîtres des cérémonies ayant enlevé la gaze qui couvrait la table du F. Secrétaire, sur laquelle étaient les registres et les règlements de la Loge, le Très Illustre Administrateur général a revêtu le Frère Tissot du cordon de la dignité de Secrétaire, l'a décoré du bracelet et a fait brûler des parfums; ensuite, le Frère Orateur lui a dit :

« Ce serait en vain, mon Frère, que je voudrais vous tracer ici toute l'étendue de vos devoirs : votre zèle ne laisse plus rien à faire au mien. Organe de mes Frères et de la vérité, je vais changer les exhortations en éloges, vous remercier en leur nom de ce zèle que vous leur avez témoigné jusqu'ici, et vous prier de ne le laisser jamais refroidir. »

Ensuite, le Très Illustre Administrateur a remis au F. Tissot la planche à tracer, et lui a dit :

« Mon Frère, au nom du Sérénissime Grand-Maître, je vous installe dans les fonctions de Secrétaire de la Loge de la Candeur, et en vous, tous vos successeurs dans cet office. »

Les Grands-Officiers se sont ensuite rendus au dépôt du F. Trésorier; le Très Illustre

Administrateur général a décoré le F. Vicomte d'Espinchal du cordon et du bracelet de sa dignité, et lui a remis les clefs du trésor. Le F. Orateur lui a adressé le discours suivant :

« On vous confie, mon F., les clefs de la colonne où nous renfermons nos offrandes. Ce métal est vil par lui-même; nous l'ennoblissons par l'usage que nous en faisons, en nous en dépouillant sans cesse pour le soulagement des malheureux. C'est à vous de les indiquer à nos cœurs; cette charge exige des soins, de l'activité, des détails pénibles; mais qui la mérite mieux que vous? Vous êtes bon Maçon, cet éloge renferme tous les autres. »

Enfin, le Très Illustre Administrateur général a installé le F. Trésorier avec les mêmes cérémonies que le F. Secrétaire.

Les Officiers dignitaires de la Loge étant décorés de leurs bijoux et installés, le Très Illustre Administrateur général et les Officiers adjoints dirigeant leurs pas par la colonne du Midi, du côté de l'Occident, ont passé aux statues hiéroglyphiques de la Loge, dont le F. Orateur a donné l'explication.

Les Maîtres des cérémonies ont enlevé les draperies qui cachaient les figures, et successivement ont allumé les étoiles destinées à les éclairer.

A LA STATUE DU SILENCE

« Profitons, mes Frères, de la leçon que nous donne ici le Sérénissime Grand-Maître. La première vertu qu'il nous indique est la discrétion; elle doit, parmi les maçons, précéder toutes les autres, et les suivre. Que ce silence, si nécessaire à nos travaux, nous accompagne hors du Temple, et que jamais nos murs ne répètent aux Profanes les mystères qui se seront passés dans leur enceinte! »

A LA STATUE DE L'ÉGALITÉ

« Que cette aimable égalité, que son image douce et riante soit l'emblème de nos âmes! Montons-les toutes à l'unisson, mes Frères; nous sommes tous Maçons, tous frères. »

EN DÉCOUVRANT LA STATUE DE MOÏSE, LE F. O. A DIT :

« Nous voyons devant nous, mes Frères, un grand prophète, un grand philosophe. Que ceux d'entre vous qui le connaissent marchent sur ses traces! Que ceux qui l'ignorent travaillent! ils parviendront à le connaître. »

A LA STATUE DE LA CHARITÉ, LE F. ORATEUR A DIT :

« Rappelons-nous nos engagements, mes Frères, et tombons aux pieds de cette statue. Nous avons promis de lui élever des autels dans nos âmes. Il ne saurait nous en coûter pour renouveler cette obligation. Cimentons-la en présence du Sérénissime Grand-Maître qui

daigne nous montrer aujourd'hui toute l'étendue que son cœur donne à l'amitié fraternelle, et promettons-lui de nous aimer, de nous secourir toujours.

« Amitié, doux sentiment,
Nos loges, ton unique asile,
Unissent d'un lien facile,
Le grand, le riche, l'indigent.
L'amour nous fait ce que nous sommes ;
En vrais frères nous nous aimons ;
Enfin l'Ordre des vrais Maçons
Est l'arche qui sauva les hommes. »

A LA STATUE DE LA SAGESSE LE F. . ORATEUR A DIT :

« C'est après avoir acquis, mes Frères, toutes les vertus que le Sérénissime Grand Maître vient de nous découvrir, que nous parviendrons à la vraie sagesse. Que rien ne nous arrête ! avançons dans ses voies.

« Il faut vous taire le bonheur,
Qui pour vous encore est mystère ;
Mais on promet à votre ardeur.
De voir par degrés la lumière.
Un voile vous la cache encore,
Et peut vous la cacher toujours ;
Méritez... vous verrez le jour
Dont vous entrevoyez l'aurore. »

Arrivé à la statue de la *Candeur* (symbole de la Loge), le Très-Illustre Administrateur général en a touché le voile qui, en se relevant, a formé une décoration autour de son autel ; cet illustre chef a allumé le chandelier d'or à sept branches, et a brûlé des parfums. Le F. . Orateur a dit :

« Un Maçon doit avoir toutes les vertus. Une loge doit être leur sanctuaire ; mais elle peut en affectionner une par-dessus les autres. C'est sous les drapeaux de la Candeur que nous allons marcher, mes Frères ; déjà nous portons ses couleurs ; mais il faut que notre conduite, que nos moindres actions y répondent.

Rigides avec tolérance
Et vertueux sans vanité,
Nous nous permettrons la gaité
Soumise aux lois de la décence.
Scrupuleux sans austerité,
Et réformateurs d'Épicure,
Nous admettons la volupté.
Sans trop donner à la nature.

La Candeur formera nos plus tendres désirs :
L'honnêteté, nos caractères ;
Voir, obliger nos Frères
Seront nos devoirs, nos plaisirs. »

Cette cérémonie finie, les Grands-Officiers, précédés du Héraut d'Armes et des Frères Experts, se sont rendus auprès du Sérénissime Grand-Maître. Le Très-Illustre Administrateur général lui a rendu compte de ses opérations.

Les Maîtres des cérémonies s'étant approchés du Sérénissime Grand-Maître, ont posé sur ses genoux un coussin azuré, richement décoré, et chargé d'une équerre que le Sérénissime Grand-

Maître a couvert du glaive de l'Ordre.

Le Très-Illustre administrateur général a conduit le Vénérable frère Marquis de Saisseval auprès du Sérénissime Grand-Maître, aux pieds duquel il s'est mis à genoux, la main droite sur le glaive de l'Ordre. Le Respectable F. . Marquis de Saignelay a présenté au Vénérable la formule de l'obligation des Vénérables des Loges, qu'il a prononcée à haute voix ; tous les Frères de la Loge de la Candeur et les Frères visiteurs avaient alors le glaive en main.

Le Sérénissime Grand-Maître a donné l'accolade au Vénérable, et l'a fait suivre du baiser de paix, qui a été répété par les deux Grands-Officiers.

Le Sérénissime Grand-Maître a fait asseoir à sa place le Vénérable frère Marquis de Saisseval ; et, pendant qu'on a allumé les quatre-vingt-une étoiles, une harmonie douce et agréable s'est fait entendre.

Ensuite, le Sérénissime Grand-Maître, accompagné du Très-Illustre Administrateur général, du respectable frère Marquis de Saignelay et du Héraut d'armes, est entré dans le sanctuaire. Y étant arrivé, le Très-Illustre Administrateur général a frappé un coup de maillet répété successivement par les deux Surveillants. Les Maîtres des cérémonies ont conduit les Vénérables aux pieds des degrés du trône, sur lesquels il a frappé trois coups. Le Héraut d'armes ayant pris les ordres du Sérénissime Grand-Maître, a été chargé d'y introduire le Vénérable.

Le Sérénissime Grand-Maître ayant découvert l'autel, a fait mettre la main du Vénérable sur chacune des pièces qui y étaient déposées, lui a fait prêter les obligations particulières qu'exigeait chacune de ces pièces, lui a ceint le glaive, l'a revêtu des ornements de Vénérable, de ses habits maçonniques, à l'exception du triangle, et l'a muni du bracelet et des autres symboles de la Candeur, pareils à ceux dont les Frères de la Loge sont revêtus dans leurs travaux ; ensuite on lui a donné le secret et le mot de Vénérable de Loge.

Pendant cette opération, le Héraut d'armes est sorti du sanctuaire, s'est placé à l'entrée, il a annoncé à tous les frères de la Loge et aux frères Visiteurs, qui étaient debout, à l'ordre et le glaive à la main, que la cérémonie de l'inauguration serait bientôt achevée, et que le temple de la Candeur, consacré en ce jour à la vertu, allait voir son chef installé.

Dans ce moment, le signal donné, l'harmonie s'est jointe à l'acclamation qui s'est faite en même temps que le rideau du sanctuaire s'est élevé.

On a vu le Très-Vénérable Marquis de Saisseval assis sur le trône, ayant à sa droite le

Sérénissime Grand-Maître et le Très-Illustre Administrateur général; à sa gauche, le Respectable Frère Marquis de Saignelay. Le Héraut d'armes, armé du glaive de l'Ordre était sur le quatrième degré du sanctuaire.

On a ouvert ensuite les portes du Temple, pour laisser jouir de ce spectacle le peuple maçonnique, qui était représenté par une foule de Frères Servants.

Le Sérénissime Grand-Maître ayant frappé un coup de maillet répété successivement par les deux Frères Surveillants, a dit à la Loge :

« Mes Frères, voilà votre chef; voilà celui qui doit vous conduire dans les sentiers de la vertu. Ecoutez-le, imitez-le, suivez son exemple. »

Les applaudissements de la Loge se sont mêlés aux sons éclatants de la musique. Le Sérénissime Grand-Maître et ses Grands-Officiers ont embrassé le Vénérable F. . Marquis de Saisseval; ce qui a été imité par tous les Frères de la Loge, qui se sont rendus deux à deux en cérémonie au Trône.

A mesure que le Vénérable recevait d'eux le baiser de paix, il les a couronnés de fleurs. Après cette cérémonie le frère Orateur a dit :

« Sérénissime Grand-Maître, Très-Illustre Frère Administrateur général, Très-Vén. . F. . Grand-Conservateur, Respectables Frères, Grands-Officiers d'honneur, Très-Vénérables Frères en exercice du Grand Orient de France, frères Visiteurs, en tous vos grades, frères Officiers dignitaires de cette Loge :

« Mes Frères, nous venons d'assister à la plus auguste des cérémonies, et nos cœurs doivent être pénétrés du respect qu'elle a dû imprimer dans nos âmes. Pendant qu'elle a duré, une faible voix a été l'organe des lumières, pour vous développer les différents symboles qui nous entourent, Permettez-lui, mes Frères, d'être encore l'organe de nos cœurs; laissez-les parler par ma bouche. Réunissons nos accents, mes Frères; que la voûte de ce Temple en résonne. Osons les porter, avec nos respectueux hommages, aux pieds du Sérénissime Grand-Maître.

« Les faveurs dont il vient de nous combler par sa présence nous sont un sûr garant qu'il daignera en accepter l'offrande.

« Que d'actions de grâces ne lui devons-nous pas? Nous favoriser de son auguste présence, inaugurer lui-même notre Temple, installer un Vénérable que nos suffrages avaient désigné! Oh! mes Frères, l'excès de la reconnaissance m'ôte la voix!... Ma bouche ne peut exprimer tout ce que sent mon cœur; j'ose en appeler à celui du Sérénissime Grand-Maître, le conjurer de descendre dans les nôtres, il y verra nos dettes acquittées.

« Et vous, Très-Illustres, très Respectables

Frères Grands Adjointes qui avez participé d'une manière si efficace à nos travaux, que ne vous devons-nous pas aussi! Vous étiez les émanations de la vraie lumière que vous avez fait passer jusqu'à nous. Daignez agréer les témoignages de la plus sincère gratitude de la part des Frères qui vont se regarder comme vos enfants! Très-Vénérable, vous serez désormais la première lumière de cet Orient. Ce titre est magnifique; le grade qui vient de vous être confié est sublime; vous ne perdrez jamais de vue les obligations qu'il vous impose, tous les devoirs qu'il exige.

« La vigilance, la prudence, la sagesse, la prévenance, la douceur et la fermeté, toutes ensemble vont entourer votre trône, comme elles habitent en votre cœur.

« Vous éloignerez les mauvais Maçons; vous préviendrez les désordres qu'ils feraient naître; vous serez notre ami, comme vous serez notre chef; vous serez adoré de vos Frères; c'est le sort qui vous attend, Très-Vénérable. Le mien sera d'admirer vos succès, de citer sans cesse pour exemple à mes Frères notre Sérénissime Grand-Maître, notre Très-Illustre Administrateur général, notre Grand Conservateur, notre Vénérable; de leur répéter les obligations que nous leur avons de prier le G. . A. . D. . l'U. . de leur accorder joie, salut et prospérité, de répandre sur eux les lumières connues des seuls vrais Maçons, et de favoriser de ses divines influences le Temple de la Candeur, qui ne cessera de travailler sous leurs auspices. »

Après avoir applaudi au discours du F. . Orateur, le Très Vénérable Marquis de Saisseval. a dit :

« Très-cher, Très-Illustre et Très-Sérénissime Grand-Maître.

« Vous voyez ici rassemblés des Maçons qui se sont rendus avec empressement pour être témoins de la faveur que vous daignez nous faire aujourd'hui. Ceux de nos Frères qui maçonnent aux extrémités les plus reculées du royaume seraient accourus en foule pour recevoir quelques rayons de la lumière éclatante que répand en tout lieu la présence du Sérénissime Grand-Maître, si nous avions été instruits assez tôt de notre bonheur pour leur en faire part.

« Pour nous, membres de cette Loge, nous n'avons jamais senti de joie si vive et si pure que celle que nous éprouvons dans ce moment en vous voyant partager nos travaux. C'est un bonheur trop grand pour que nous puissions espérer qu'il se répète souvent; mais, au moins, Très-Sérénissime Grand-Maître, nous osons vous prier de nous donner l'espérance qu'il se renouvellera quelquefois.

« Vous ne trouverez point dans notre

Temple les plaisirs vifs qui doivent naître partout sous vos pas, nous vous offrons la jouissance de la vertu que vous aimez, et dont nous suivrons bien plus sûrement les lois, si nous avons quelquefois sous les yeux un si grand modèle.

« Nous vous y offrirons les plaisirs de l'égalité, dont vous vous trouvez sans cesse éloigné par le rang où la nature et les lois vous ont placé, mais dont vos qualités personnelles vous rendent digne à tant de titres, aussi bien que des Grandeurs. Cette égalité a ses plaisirs, et nous connaissons votre cœur; nous savons trop à quel degré il possède la connaissance de l'homme pour n'être pas persuadés que vous savez les goûter.

« Jusqu'à présent, je n'ai été que l'organe de mes Frères; je n'en ai pas moins senti, Sérénissime Grand-Maître, la faveur personnelle que vous avez bien voulu me faire, en m'installant Vénérable, et en acquiesçant à cet égard au vœu d'une Loge, dont les suffrages se sont réunis pour me confier des fonctions si éminentes, tout indigne que je suis de les remplir.

« L'époque de cette cérémonie mémorable sera consacrée à jamais dans les fastes de Notre Orient; mais ce souvenir précieux sera gravé en caractères bien plus ineffaçables dans le fond de mon cœur. »

L'harmonie et les applaudissements d'usage ont terminé la cérémonie de l'inauguration de la Loge de la Candeur, dont le Sérénissime Grand-Maître a signé les constitutions.

Avis important

En réponse aux nombreuses demandes de renseignements qui nous sont adressées touchant les titres ou la situation maçonnique de telle ou telle personne soupçonnée d'appartenir à la Maçonnerie, ou touchant l'état actuel de la secte, dans telle ou telle localité, nous prévenons nos lecteurs que tous ces renseignements se centralisent au siège de l'Union antimaçonnique de France, et que par conséquent on n'a, pour les obtenir, qu'à s'adresser à :

M. GABRIEL SOULACROIX,

Secrétaire du Comité central de l'Union antimaçonnique de France, 7, rue d'Aboukir.

ÇA ET LA

CHEZ

LES FRANCS-MAÇONS

(Revue des Journaux)

Il est inutile de revenir sur les hauts faits du ministère maçonnique Bourgeois et C^{ie}; ses derniers exploits en fait de nominations administratives scandaleuses, de faveurs imméritées accordées aux Frères, de suspensions de traitements des pauvres curés, etc. sont assez connus. Le nouveau ministère aura fort à faire, s'il veut, je ne dirai pas réparer, mais atténuer les tristes effets de cette dictature néfaste. Nous voudrions pouvoir au moins compter sur son esprit de modération présumé pour espérer que des jours moins sombres succéderont à cette orgie de pouvoir sectaire. Il nous serait pénible de partager les appréhensions que conçoivent quelques-uns de nos confrères, et que *la Croix* exprime dans l'article suivant :

L'Acacia dans le nouveau ministère

Faut-il dire : « Plus ça change et plus c'est la même chose ! » Nous perdons (?) le ministère Bourgeois qui comprend au moins huit dévots de l'Acacia et nous retrouvons le ministère Méline qui fait encore large part à la secte.

Le président du Conseil, *M. Méline*, est franc-maçon; on lit son nom dans une circulaire de la Loge *Le Travail* en 1880. A ceux qui voudraient douter encore de cette affiliation, nous dédions le passage suivant qui vient de paraître dans le numéro d'avril de *La Revue maçonnique* : « Notre F. Méline, dans la *République française*, fait entendre de fort judicieuses réflexions au sujet du rôle discret qu'extérieurement doit jouer la Franc-Maçonnerie, si elle ne veut pas déterminer des mouvements d'impatience de l'opinion contre elle et se rendre suspecte à ceux qui ne la connaissent pas et même à ceux de ses adeptes qui ont la responsabilité du pouvoir (p. 78) » Espérons que depuis 1880 M. Méline se sera mis en sommeil, dans tous les cas, voilà nos lecteurs prévenus. Ils ne s'étonneront pas outre mesure si le Cabinet Méline ne leur procure pas les satisfactions qu'ils ont peut-être la naïveté d'attendre.

Nous avons déjà signalé le F. Lebon, nouveau ministre des Colonies. La *Revue maçonnique* a raconté, l'année dernière, ses voyages en province comme ministre sans doute, mais aussi comme franc-maçon.

Le F. Boucher, ministre du Commerce, ne peut pas non plus cacher sa qualité de franc-maçon. On trouve son nom dans l'Annuaire du Grand-Orient, année 1887.

M. Darlan, ministre de la Justice, possède à son actif les votes les plus hostiles à la religion. Son nom a été donné parmi ceux des francs-maçons dans la brochure : *la Franc-Maçonnerie et le Panama*, mais nous n'avons pas entre les mains de preuve indéniable.

Il en est de même de M. Turrel, ministre des Travaux publics, dont le nom a été publié dans les listes maçonniques de la *France Maçonnique*, du journal le *XIX^e Siècle*, de *La Libre Parole*, sans avoir jamais amené de protestation de sa part.

LE CHERCHEUR.

EN ITALIE

Défections maçonniques

Le 18 avril dernier, l'ingénieur piémontais bien connu du public, Solutore Avventore Zola, Grand Maître, Grand Hiérophante, Grand Commandeur Souverain de la Maçonnerie égyptienne du rite écossais, de Misraïm, de Memphis, etc... faisait son abjuration, après trente ans de vie maçonnique, entre les mains de Mgr Sallua, commissaire général du Saint-Office. Voici l'édifiant récit de sa conversion, publié par *la Croix*, tel que l'abbé Daurelle l'a recueilli des lèvres mêmes du converti :

Solutore Zola avait acheté depuis cinq ans, et habitait presque toujours une propriété, aux environs de Rome, tout près de la Madone du Divin Amour, si vénérée de tout le peuple. Mais il n'avait jamais visité ce sanctuaire. Il voulut y aller, le 27 octobre dernier, pour voir un peu ce que pouvaient y faire tant de dévots qui s'y rendent ce jour-là ; et il en souriait de pitié.

L'auguste Mère de Dieu ne tarda pas à transformer ce sourire moqueur en un autre plein de joie et de respectueuse reconnaissance envers elle.

Pour cela, elle fit signe à la douleur d'approcher. Le soir même, Solutore Zola faisait une chute et se brisait le pied gauche en trois endroits. Les médecins, si difficiles à obtenir à la campagne, se présentèrent trop tard. Le pied était enflé, et ils ne purent opérer la réduction des fractures. Et l'enflure, au lieu de diminuer sous l'action des traitements, prit des proportions énormes. La peau était devenue d'un noir foncé de très vilain aspect.

Les souffrances du blessé étaient atroces et, par moments, intolérables. De longs jours s'écoulèrent dans cette situation terrible, qui souvent exaspérait le patient jusqu'au désespoir.

Il vécut ainsi jusqu'à la veille de Noël. Ce jour-là, son beau-frère et d'autres parents, venus de Rome pour faire le réveillon avec lui, voulurent absolument qu'il y participât. Il se lève donc pour leur complaire, se traîne à table avec leur appui ; mais, vaincu par la douleur, il est forcé de se remettre au lit. Le sommeil le gagne, et il fait un songe.

Des amis lui avaient amené une calèche très commode, l'y avaient mollement installé comme malgré lui sur des coussins et l'avaient conduit avec eux vers la chapelle du Divin-Amour. Il avait conscience d'y être déjà venu une autre fois. Et comme il regardait en curieux de côté et d'autre, avec ses compagnons, eux sur leurs jambes, lui sur ses béquilles, une grande et belle Dame, majestueuse, mais simple, vêtue d'une robe rouge sous un manteau bleu, avec un Enfant au bras, lui apparaît sur un des murs latéraux qui étaient devant lui. Il croit d'abord que la belle Dame est fixée sur ce mur, mais voilà qu'elle s'en détache, glisse légèrement le long de ce mur jusqu'à l'autel et de là elle lui dit :

« Tu étais déjà venu me voir, seulement, tu ne m'avais pas priée. Tu l'étais même moqué de moi. Prie-moi aujourd'hui. N'as-tu rien à me demander ? Tu te plains d'un pied : Ce n'est rien. Jette tes béquilles et marche. »

Il obéit et marche sans difficulté. Cependant, il se disait en lui-même, avec cette sorte de sentiment réflexe que l'on éprouve parfois dans le songe : « Oui, ici, ça va bien, mais dehors. »

L'apparition ne l'impressionnait pas du tout. Il y sentait une Mère. C'était donc pour lui tout naturel. Il veut cependant la remercier de sa bonté et cherche dans ses souvenirs une prière ; mais il n'y trouve plus aucune formule de piété. Il lui dit alors : *Dominus vobiscum !*

Tout finit là, et il continue à dormir jusqu'au matin, où sa femme lui demande ce qu'il avait eu dans la nuit, avec qui il parlait, lui répétant qu'elle l'avait entendu dire : *Dominus vobiscum*, comme s'il saluait quelqu'un.

Cette parole le remet en présence de son rêve déjà oublié, et l'attendrit. Il répond à sa femme : « Allume un cierge devant la Madone » ; car Mme Zola est très pieuse ; elle a toujours gardé au pied de son lit une image de la Sainte Vierge que son mari a toujours respectée :

C'était la première marque de foi qu'il montrait depuis plus de 40 ans. Le bienfait pressenti de sa Mère du ciel venait de l'arracher à son cœur. Un fourmillement insolite du pied malade semblait l'avertir qu'il était guéri au sortir du songe et que la guérison était complète. Ce pressentiment ne le trompait pas.

Il se lève alors, s'appuie sans douleur sur le pied brisé, et lui donne impunément à porter sa part du poids de tout le corps. Tremblant d'émotion, il regarde alors de près ce membre dont il a tant souffert : toute trace du mal avait disparu !!!

Force lui est bien de se rendre à l'évidence. Mais alors il ne tergiversa point. Il crut et se convertit.

Tel est le miracle qui a ramené Solutore Zola au sein de l'Eglise. Il est reconnu et affirmé par le témoignage des médecins qui ont donné leurs soins au malade, par celui de tous les voisins qui connaissaient bien son état, et par ses parents qui l'avaient constaté la veille encore.

Le curé de la chapelle du Divin-Amour — car cette chapelle est un sanctuaire paroissial — informé l'un des premiers de l'événement, désira en avoir la relation écrite, M. Zola s'empressa de satisfaire à ce désir.

Il écrivit son récit et le lui remit signé de son nom, et sous le sceau de sa dignité maçonnique, le seul qu'il eut alors à sa disposition.

Voici la traduction littérale du texte italien de l'abjuration de l'ex Grand-Maître Zola :

« Moi soussigné Solutore Avventore Zola, ex-Grand-Maître, ex-Grand Hiérophante et ex-Souverain Grand Commandeur de l'Ordre maçonnique en Egypte et dans ses dépendances, je déclare avoir appartenu, pendant environ trente ans, à la secte maçonnique, et que, durant les douze années pendant lesquelles j'ai dirigé l'Ordre, comme Souverain absolu, j'ai pu à loisir étudier son origine et le but qu'il se propose dans ses lois et ses doctrines.

La Maçonnerie se proclame une institution purement philanthropique, philosophique, progressiste, ayant pour objet la recherche de la vérité, l'étude de la morale universelle, des sciences, des arts, et l'exercice de la bienfaisance ; elle se professe respectueuse de la foi religieuse de chacun de ses

membres ; elle affirme interdire formellement à ses assemblées toute discussion en matière religieuse et politique ; elle dit qu'elle n'est une institution ni politique, ni religieuse, mais qu'elle est le temple de la justice, de l'humanité, de la charité, etc., etc. Eh bien, j'affirme que tout ce que la Maçonnerie affirme être, elle ne l'est pas.

« Dans tout ce qu'elle insère de bien dans ses lois et ses rituels, il n'y a pas un mot de vrai. Ce ne sont que mensonges et ignominieux mensonges, la prétendue justice, la prétendue humanité, philanthropie et charité ; elles n'ont pas cours dans le Temple de la Maçonnerie, ni dans le cœur des Maçons, parce que, sauf de rares exceptions, ils ne connaissent ni ne pratiquent de telles vertus. La vérité n'habite pas dans la Maçonnerie, et les Maçons ne la connaissent pas. Dans l'Ordre maçonnique règnent en souverains le mensonge, la tromperie et la perfidie, déguisés sous le manteau de la vérité pour séduire les gens de bonne foi.

« Je dis en toute vérité que la Maçonnerie est une Institution religieuse, qui a pour but d'abattre et de détruire toutes les religions, en commençant par la religion Catholique, pour s'y substituer elle-même et faire rétrograder le genre humain aux temps primitifs, au paganisme,

« Aujourd'hui que je suis vraiment convaincu d'avoir été pendant trente ans dans l'erreur, en professant et prêchant les doctrines de la Maçonnerie, en les faisant professer à beaucoup d'autres, et en entraînant un grand nombre de personnes à me suivre dans la voie de l'erreur, je m'en repens.

« Eclairé de Dieu, j'ai reconnu le mal opéré par moi ; c'est pourquoi j'ai donné mes démissions de la Maçonnerie, et me suis pour toujours retiré d'elle, en abjurant devant l'Eglise toutes mes erreurs passées.

« Je demande pardon à Dieu du scandale que j'ai donné pendant tout le temps que j'ai appartenu à la secte, j'en demande pardon à l'Auguste Pontife Notre Saint-Père Léon XIII, et à tous ceux pour qui j'ai pu être une pierre de scandale.

« Rome, le 18 avril 1896.

« Signé : S. A. ZOLA. »

Nous ne pouvons que nous associer de tout cœur à la déclaration dont l'*Unione Antimassonica* d'Italie a fait suivre cet acte d'abjuration, en le notifiant à la presse catholique :

« Le très édifiant exemple donné, dans cette abjuration, par l'ex-grand-maître Zola, et les déclarations formelles par lesquelles il reconnaît loyalement l'impiété de la secte maçonnique, parviendront, nous l'espérons, à détromper tant et tant de *Frères* qui restent inconsciemment retenus dans les lacets de la secte, et à les convaincre de cette vérité que l'Eglise proclame depuis si longtemps, et que l'ex-maçon Zola vient d'attester si solennellement : que « la Maçonnerie est une Institution religieuse, qui a pour but la destruction de toutes les religions. »

Résumons en quelques mots la biographie du nouveau converti.

Solutore Avventore Zola est né à Mombello (de Turin) le 20 novembre 1840. Après avoir fait de solides études mathématiques à Turin, il s'enrôla en 1860 dans la seconde expédition Médici, et suivit Garibaldi dans les campagnes de Sicile, de Calabre et de Capoue, comme officier d'artillerie. En 1861, il dut émigrer en France, d'où il partit en 1862, rejoindre Garibaldi en Calabre. Après Aspromonte, travesti en prêtre et sous le nom de Don Ardissonne, il se réfugia à Malte et de là en Egypte, où le vice-roi Saïd Pacha le nomma capitaine instructeur de cavalerie. Licencié à la mort du prince, en 1863, il alla en Pologne combattre pour l'indépendance de ce peuple. De retour en Egypte, en 1864, d'éminents services rendus au nouveau souverain lui valurent sa confiance et son amitié.

C'est alors qu'il fut initié à la Maçonnerie, dans la Loge *les Pyramides* d'Alexandrie, qui dépendait du Grand-Orient de France ; en 1871, il était 33^e, et commençait à diriger les grands travaux publics entrepris par les Kédives qui se succédèrent, Ismaël et Tanfik. En 1875, il était nommé Grand Maître du Sanctuaire des Patriarches du Rite de Memphis, et en 1872, il fondait le Suprême Conseil des 33^{es} pour l'Egypte et ses dépendances (Rite Ecossais Ancien et Accepté), dont il devenait le Souverain Grand-Commandeur. En 1874 il transportait en Egypte le rite oriental de Memphis, avec le titre de Grand Hiérophante, et le 8 octobre 1876, il fondait la Grande Loge Symbolique Nationale d'Egypte, dont il était élu le premier Grand Maître. Peu après, il réunissait en fédération, sous le nom de Grand Orient Egyptien, les trois corps maçonniques fondés par lui, et prenait la Grande Maîtrise de l'Ordre. Il serait aujourd'hui, s'il était resté en charge, le doyen des Souverains Grands Commandeurs des 33^{es} de tout l'univers. Il fut en relations intimes avec le Grand-Pontife Luciférien Albert Pike, dont il possède plusieurs lettres et autographes.

Les Francs-Maçons ne pourront pas dire cette fois qu'ils ne connaissent pas celui dont la défection, sans aucun doute, jette dans l'Ordre le plus grand désarroi ; ils se contenteront de gémir en silence.

Une autre conversion vient de jeter les Maçons de Mantoue dans la consternation, celle de Dario Bonetti.

Voici la lettre que celui-ci écrivait dernièrement au Grand-Orient de Rome :

Mantoue, le 25 avril 1896.

« Très Illustre Signore,

« Après l'immense désillusion que j'ai éprouvée dans le sein de l'Association Maçonnique, où je suis entré il y a des années avec toute la ferveur d'un néophyte voulant travailler avec vous et pour toujours au bien de l'Humanité, dégoûté aujourd'hui jusqu'à la nausée de toutes les menées qui s'y pratiquent, n'ayant pour bases que les calomnies, les vengeances et les parjures, je me suis complètement et définitivement séparé de l'impie secte

maçonnique, pour retourner, l'âme sincèrement contrite, dans le sein de la Sainte Mère l'Eglise catholique, dans laquelle je suis né, abjurant les erreurs que j'ai professées pendant de si nombreuses années.

« La Sainte Religion Catholique me donnera une parole de paix, d'amour et de reconfort, tandis que la secte perverse, ne vivant que d'imposture et d'iniquité, me déchirait l'âme.

« En conséquence, je me fais un devoir de vous restituer les diplômes. etc.

« DARIO BONETTI
« ex-maçon, »

Cette abjuration a reçu sa sanction solennelle dans une réunion des comités et associations catholiques de Mantoue tenue à Saint-Barnabé sous la présidence de l'évêque de Carvia, Mgr Federico Foschi. †

Les fureurs du grand poète satanique et crispinien

Dernièrement, un journal de Bologne publiait un numéro entier en l'honneur de l'irréconciliable Mazzinien Aurelio Saffi. Entre autres articles, il contenait celui de Guglielmo Ferrero, où celui-ci, rappelant les différents discours prononcés aux funérailles du farouche révolutionnaire, disait de l'un des orateurs, de Carducci :

« Le troisième orateur, et le plus fort de tous, s'est fait le paladin du plus grand misérable (ribaldo) qui ait gouverné l'Italie en ce siècle; le champion du plus malhonnête, du plus scélérat, du plus insensé gouvernement qui se soit vu pendant ces cinquante dernières années en Europe. »

Notez que c'est un Italien, et un Italien libéral qui parle ainsi.

Il faut entendre la réponse de Carducci, défendant son idole Crispi avec le même zèle, le même enthousiasme qu'il défendit la cause de Satan :

« Je ne me fais le paladin de personne; j'ai été, je suis et je serai jusqu'à la mort dévoué à Francesco Crispi, parce que cet homme d'Etat s'est fait la plus haute et la plus forte idée de l'Unité italienne, qui est l'amour, la foi, la religion de ma vie. Puisque les années ont manqué à l'avoir pour l'asseoir plus solidement, je fais des vœux pour que les jours de Crispi se prolongent afin de la défendre... de la défendre contre les embûches et les offenses toujours croissantes des polymorphes et des amorphes, que mon Dieu confonde !

« Dans ce sentiment, je rougis de penser que les insensées et impudiques injures de Guglielmo Ferrero soient écrites en italien. »

On le voit, le chantre de Satan persiste dans son satanisme; à côté de l'autel du grand révolté, il a élevé celui de l'Unité de l'Italie, avec la statue de Crispi dans le tabernacle. Satan et Crispi font la paire.

L'abondance des matières nous force de renvoyer au prochain numéro le premier article d'un important travail de l'abbé C. T. F. sur la **Démonologie des Pères de l'Eglise.**

Action Anti-Maçonnique

Sous cette rubrique nous signalerons tout ce qui touche à l'opposition active du Catholicisme contre la Franc-Maçonnerie, articles de journaux, discours, écrits, congrès, associations, etc., ayant un caractère militant.

Nous prions nos abonnés et tous ceux qui s'intéressent à cette Revue de vouloir bien nous envoyer tous les renseignements intéressants à ce point de vue qu'ils pourront se procurer.

Allocution anti-maçonnique du Cardinal Parocchi

Nous venons bien tard pour parler des conférences anti-maçonniques données à Rome par l'intrepide adversaire de la secte diabolique, M. de la Rive, conférences si heureusement illustrées, comme on l'a vu dernièrement à Paris dans la dernière séance du Labarum, par les projections photographiques qui les accompagnent.

La belle et chaleureuse improvisation dont S. Em. le cardinal Parocchi a appuyé et confirmé les éloquentes démonstrations de l'orateur a fait le tour de la presse catholique. Nous ne pouvons cependant en priver complètement nos abonnés, et nous en extraierons le passage suivant, qui sera toujours d'actualité, tant qu'il y aura des Francs-Maçons et des simples pour être dupes de leurs semblants d'humanité et de vertu.

Il est encore certains catholiques qui sont portés à douter que la franc-maçonnerie soit véritablement une secte politique et religieuse; ils en font volontiers une société de bienfaisance, de philanthropie, qui a pour but d'exercer le bien avec une plus grande liberté. Pour tout esprit attentif, ce préjugé tombe bien vite; d'ailleurs, les démonstrations de M. de la Rive sont capables de nous convaincre jusqu'à l'évidence.

Mais il existe beaucoup d'autres arguments établissant que la franc-maçonnerie n'est pas seulement une secte philanthrope à sa manière ou politique, mais surtout une secte essentiellement religieuse, faisant servir la politique elle-même à son but religieux.

Les projections de M. de la Rive ont été préparées et expliquées il y a dix-sept siècles par un écrivain français, saint Irénée, dans son ouvrage : *Adversus hæreses.*

Saint Irénée y expose, dans tous ses détails, et y combat victorieusement la franc-maçonnerie telle qu'elle existe de nos jours. Ce livre est plein d'actualité, et, chose extraordinaire, il est peut-être plus moderne que les livres modernes eux-mêmes, plus actuel encore, s'il est possible, que les livres parus en mars 1896.

Je ne veux certes pas rabaisser la valeur de ces derniers, ni diminuer l'estime qu'on doit à leurs

auteurs, que je tiens à assurer ici de tout mon dévouement.

Mais lisez attentivement le traité dont je vous parle ; vous comprendrez alors que la franc-maçonnerie est la reproduction exacte du manichéisme, la révolte et la réhabilitation de la nature contre la grâce, de la chair contre l'esprit.

Elle est donc bien plus ancienne que ne l'imaginent certains auteurs. Elle a pu varier dans quelques-unes de ses formes extérieures ; mais, en substance, elle est la même qu'aux premiers siècles de l'Eglise. Elle remonte à Manès, aux Gnostiques, et peut-être bien plus haut encore ; car lorsque les Juifs se sont écriés : *Sanguis Ejus super nos et super filios nostros*, ils ont renoncé à Jésus-Christ, à Moïse, aux prophètes, et ils ont préparé la franc-maçonnerie.

Aimez les œuvres, messieurs, favorisez partout et toujours le développement de la vie catholique sous toutes ses formes, étendez votre action jusque dans la vie sociale.

Ceux qui ont des préjugés contre les cercles, contre les congrès, contre les associations catholiques, méritent bien que l'on mette en doute leur fidélité dans la pratique.

Il ne faut pas rougir de l'Evangile. Les franc-maçons affirment avec audace leurs doctrines épouvantables ; ils les étalent au grand jour, et ne cachent plus à personne qu'ils veulent détruire le catholicisme et chasser Jésus-Christ.

Marchez d'un pas ferme contre les ennemis de l'Eglise. Soyez hardis ; organisez la défense logique et sociale de notre foi contre les envahissements de la franc-maçonnerie.

Les franc-maçons disent : il faut que Satan règne, *Opportet illum regnare*. Nous, catholiques, disons : *Opportet Christum regnare*, Il faut que le Christ règne. Ne donnons pas de trêve à nos armes et à nos combats jusqu'à ce que Jésus-Christ soit vainqueur de l'enfer.

*
*
*

Le Salut de la France

Tel est le titre d'une éloquente conférence faite à Bordeaux sous le patronage de l'Association de Notre-Dame-du-Salut, par M. André de Lustrac. Le rôle satanique de la Franc-Maçonnerie s'y trouve très exactement décrit d'après les plus récentes révélations sur la secte, depuis les publications de Léo Taxil, jusqu'à celles de Jean Kostka et de miss Diana Vaughan. Voici ce que l'orateur dit de l'intrépide ex-Palladiste :

Voici maintenant qu'une américaine, élevée dans le luciférianisme dès son enfance et créée prêtresse par Lucifer lui-même, se convertit de la façon la plus miraculeuse. Elle écrit ses mémoires,

elle complète encore les récits de ceux qui avaient été ses sympathiques compagnons dans l'erreur, et qui sont aujourd'hui ses plus fidèles amis. Miss DIANA VAUGHAN, affirme que les femmes sont admises dans la Franc-maçonnerie ; qu'elles peuvent y atteindre les plus hauts grades. On a toujours nié dans les loges la présence des femmes ; or, voulez-vous un autre aveu officiel pris en dehors des affirmations des convertis : Je lis, c'est un extrait du Bulletin officiel du suprême conseil de Belgique. Le Frère 697 a écrit : *La Sœur Américaine 141 (c'est-à-dire Diana Vaughan) en communiquant sa démission à un de nos ennemis (il s'agissait du D^r Bataille) a foulé aux pieds ses serments les plus sacrés et elle ne mérite aucune pitié.* D'où je conclus, entre autres choses : 1° Qu'il y a des femmes maçonnées ; 2° qu'une sœur américaine a démissionné ; 3° qu'elle a communiqué sa démission à un ennemi de la maçonnerie ; 4° qu'elle ne mérite aucune pitié, c'est-à-dire, qu'on cherchera à se venger d'elle par tous les moyens possibles. Le Bulletin du Suprême conseil de Belgique dit à ce sujet que le F. M. démissionnaire, reste justiciable de la loge à laquelle il appartenait au moment de sa démission ; et 5° enfin, je conclus que la Franc-Maçonnerie est universelle.

Par conséquent, lorsque Diana Vaughan nous dit, bien avant la publication de cette lettre, qu'elle a été luciférienne, qu'elle s'est convertie et qu'elle publie ses mémoires, nous devons la croire. Lorsqu'elle nous affirme que ses écrits, tout extraordinaire qu'ils soient, sont une œuvre de bonne foi, nous devons la croire. Et comme elle vient corroborer les révélations précédentes, qu'elle en parle et qu'elle les complète, nous devons estimer que les ouvrages auxquels elle fait allusion, nous révèlent la vérité sur le but, l'organisation et les actes de la Franc-maçonnerie. Je vais les résumer suffisamment pour que vous n'ayez pas besoin de lire de pareilles horreurs.

Après avoir esquissé les principaux traits qui caractérisent la religion de la secte, c'est-à-dire, le Luciférianisme, l'orateur montre, par des citations empruntées aux Francs-Maçons eux-mêmes, comment ils entendent appliquer et s'efforcent en réalité d'appliquer à la société actuelle leurs principes sataniques.

Tout ce que je pourrais ajouter dans cette étude sur la religion de Satan n'apporterait rien de plus net. Je vais pourtant donner la parole aux F. eux-mêmes. Ils ne se cachent plus autant, ils sont arrivés au pouvoir, ils commandent en maîtres. Voici quelques documents :

Le rôle de la Franc-maçonnerie est de faire disparaître les croyances et les superstitions, pour supprimer ainsi la puissance du Prêtre. *Monde maçonnique, 1883, p. 392.*

Je demande, par conséquent, que nous nous réunissions tous, et que nous engagions la lutte commune contre l'esprit du cléricisme, contre le Vatican ; voilà l'ennemi, il n'y en a point d'autres. *Journal officiel de la F. M. française, 31 octobre 1885, p. 741 du F. Colfavru.*

Nous devons éliminer de la Société Française l'influence religieuse, sous quelque forme qu'elle se présente. 31 oct. 1885, Discours d'un député de la Gironde, à ce moment Vénérable de la loge des neufs sœurs, rue Ségalier, à Bordeaux.

Il faut déchristianiser la France par tous les moyens, mais surtout en étranglant le catholicisme peu à peu par de nouvelles lois... Arriver enfin à la fermeture des Eglises. *Résolutions prises à l'Assemblée plénière des loges le 21 juin 1879.*

On veut tarir la source du sacerdoce en imposant le service militaire aux séminaristes et et aux prêtres, tout en cherchant à laïciser complètement l'armée. C'est du moins ce qu'assure BOURGOINT-LAGRANGE, membre de la Société des gens de lettre, à la page 32 de son ouvrage : « Grâce à cette loi, nous comptons que dans vingt ans, il n'y aura plus une seule ordination et dans cinquante ans plus de pape. »

Tout cela finira-t-il enfin, par détruire le catholicisme ? Nos ennemis prévoient que ce résultat sera bien difficile à atteindre. Ecoutez ce cri de rage : Enfin, si malgré ces mesures (suppression des ordres religieux et dénonciation du Concordat) d'une part, et malgré la laïcisation générale des écoles et de tous les établissements publics d'autre part, le cléricalisme conservait encore quelques racines dans le pays, on pourrait au nom du droit commun, les extirper à jamais en rendant impossible l'exercice de la religion par l'application HABILE de quelques articles du Code pénal. Ainsi, en déclarant que la confession corrompt la jeunesse, on empêcherait les derniers prêtres de remplir les plus importantes fonctions de leur sacerdoce (art. 334 du C. P.). De même on les priverait de toutes ressources en leur interdisant de recevoir des derniers fidèles aucune somme quelconque pour messes, baptêmes ou autres cérémonies, attendu qu'il suffirait pour cela d'assimiler ADROITEMENT ces faits aux délits de tromperie et d'escroquerie (art. 405 et 423 du C. P.). C'est pourquoi, tout en demandant simplement la séparation de l'Eglise et de l'Etat (formule excellente en ce sens qu'elle sera plus facilement acceptée) nous devons en réalité poursuivre la réalisation du but définitif plus efficace : La suppression de l'Eglise dans l'Etat.

Jeanne d'Arc à Notre-Dame de Paris

Nous regrettons de ne pouvoir donner, au moment de mettre sous presse, que quelques lignes à cette belle solennité qui attirait, dimanche dernier 10 mai, à l'église Notre-Dame, le concours de tout un peuple empressé de prendre part à cette fête de Jeanne d'Arc, comme à la véritable fête nationale de la France.

L'éloquence du P. Monsabré, chargé du panégyrique de la sainte héroïne, a été, comme on pouvait s'y attendre, à la hauteur de la tâche. Nous ne pouvons aujourd'hui, bien à regret, que donner le résumé fait par *la Croix*, des principaux passages de son discours ayant trait à la Franc-Maçonnerie.

Le P. Monsabré, dans la première partie de son discours, après avoir dit dans son éloquente exorde ce qu'est la patrie, a raconté l'héroïque odyssée de Jeanne et montré son souverain patriotisme.

« Or, puisque Jeanne est le modèle le plus pur du patriotisme, elle mérite bien que cette vertu, que certaines sectes voudraient voir disparaître, soit placée en quelque sorte sous son patronage. »

Il rappelle ses dernières paroles : « Mes voix étaient bien de Dieu. » Elle a voulu élever cette affirmation suprême contre les calomnies de ses juges, puis dans un dernier cri, qui nous donne le secret de son héroïsme et de son dévouement : « Jésus ».

« Voilà celle qui a tant aimé sa chère France, celle qui a tant fait pour sa chère France. *Inspice, et fac secundum exemplum.*

« Jeanne d'Arc, modèle accompli du patriotisme chrétien, semble prédestinée de Dieu pour en être la céleste patronne. »

C'est la seconde partie du discours, dans laquelle l'éloquent Dominicain flétrit de main de maître la Franc-Maçonnerie, « dont les chefs « n'ont d'autre but que d'arriver, par l'exploitation en règle de l'imbécillité humaine, à supprimer les frontières pour établir leur universelle « domination. »

C'est cet internationalisme maçonnique qui s'est opposé au vote, par la Chambre, d'une fête nationale en l'honneur de Jeanne, et l'orateur rappelle la « diabolique intervention du gallophobe « de Rome, qui ne craignit pas, dans une « Encyclique » adressée à tous les « triangles » de « l'univers, d'opposer Voltaire à la grande Française et d'ordonner aux F. de mettre tout en « œuvre pour empêcher la glorification civile de « la libératrice. »

« Vive Dieu ! s'écrie le P. Monsabré, cette « odieuse et ridicule levée de maillets n'arrêtera « pas le magnifique mouvement populaire que « nous voyons s'accroître depuis plusieurs années « en faveur de Jeanne d'Arc. »

Et, dans une superbe péroraison, le Père montre tous les Français réconciliés dans le culte de Jeanne d'Arc, l'adjuvant, par une commune prière, de leur inspirer un amour de la patrie assez fort pour permettre à la France de reprendre le cours de ses glorieuses destinées.

Vous la prierez aussi, chefs de l'Etat ! Oui, il faudra en venir là, quand vous verrez la France divisée, appauvrie par les mécréants qui détruisent ses traditions, qui corrompent son âme, par les aventuriers politiques, par les accapareurs du pouvoir et de l'argent.

Vous la prierez, chefs des armées, vous lui demanderez la science militaire, le courage, la bravoure, la forte discipline...

Vous la prierez, vous, enfants du peuple. Elle fut des vôtres. Elle fut votre sœur par l'origine. par l'éducation, par la simplicité du cœur, par le dévouement. Vous la prierez, vous l'aimerez et vous l'imiterez, et si la patrie vous demande un jour votre sang, votre vie, dans l'appel du tambour et du clairon, vous entendrez éclater son cri de guerre : « Place au vouloir de Dieu ! En avant, en avant ! l'ennemi est à nous ! »

TRENTE-CINQ ANNÉES

DU

GRAND ORIENT DE FRANCE

(1860-1894)

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

Nous rappelons ce que nous avons dit dans le numéro où nous avons commencé la publication de ces listes de chefs d'ateliers. Il ne s'agit pas ici de démasquer des palladistes, et nous ne nous préoccupons pas non plus de savoir si telle ou telle loge possède ou non une annexe androgyne. Nous reproduisons l'extrait fidèle des annuaires officiels du Grand Orient de France. Nous plaçons cette divulgation *uniquement et exclusivement sur le terrain politique* : étant donné que c'est dans les ateliers maçonniques qu'ont été élaborées toutes les lois impies, toutes les mesures de persécution contre l'Eglise, les Vénérables, les Très-Sages, les Grands-Maitres ont tous leur part de responsabilité dans l'œuvre mauvaise, irréligieuse, néfaste, qui a été accomplie par les Chambres; ce sont donc purement et simplement des politiciens plus ou moins ignorés que nous présentons au public.

Avis. — Nous ne donnons l'indication des jours de réunion ou tenues que pour les loges existant encore actuellement.

TROISIÈME PARTIE

Les Aréopages

Et leurs Grands-Maitres Présidents

MEURTHE-ET-MOSELLE

Nancy

CONSEIL PHILOSOPHIQUE DE NANCY

Souché sur le Chapitre de la Vallée de Nancy, et la Loge Saint-Jean de Jérusalem, le 11 septembre 1893.

GRANDS-MAITRES PRÉSIDENTS : — (1894) Thiault, François-Michel, avocat; Trente-Troisième.

Temple : — 5 bis, rue Drouin, (1894).

Tenues : — le 3^e mercredi de janvier, avril, juillet et octobre, à 8 heures 1/2 du soir.

RHONE

Lyon

LE PARFAIT SILENCE

Chapitre fondé le 7 avril 1830, souché sur la Loge et le Chapitre du même titre.

GRANDS-MAITRES PRÉSIDENTS : — (1860-1863) H. Bugey, commissionnaire, 4, quai de Charité; Chevalier Kadosch. — (1864-1866) Leroyer, avocat, à la Cour impériale; Chevalier Kadosch. — (1867) Bergier, rentier; Chevalier Kadosch. — (1868) prend le titre de *Conseil philosophique de la Vallée de Lyon*. — (1868) Bergier, rentier, Chevalier Kadosch. — (1869) le même. — (1870 et 1871) Rollet, comptable; Chevalier Kadosch. — (1872-1881) Montanet, rentier, 20, rue d'Algérie; Chevalier Kadosch. — (1882) Philibert Montanet, rentier, 15, cours d'Herbouville; Chevalier Kadosch. — (1883-1886) Auguste Bouvet, rentier, 11, rue Gentil; Chevalier Kadosch. — (1887-1893) le même, administrateur de l'école de La Martinière. — (1894) Louis-Séraphin Maynard, expert-teneur de livres, 37, quai Saint-Antoine; Trente-Troisième.

Temples : — rue Sainte-Elisabeth, Brotteaux, (1868-1874). — 45, rue Garibaldi (1872-1894).

Tenues actuelles : — Mercredi.

SEINE

Paris

L'AVENIR

Conseil constitué le 10 novembre 1818; réveillé le 13 janvier 1891. Souché sur la Loge et le Chapitre du même titre.

GRANDS-MAITRES PRÉSIDENTS : — (1891 et 1892) Francolin, Gustave, professeur, 174, rue du Faubourg Saint-Denis ; Trente-Troisième. — (1893) Philippe, Edouard, *, ✠, auteur dramatique, 7, rue Saint-Lazare ; Chevalier Kadosch. — (1894) le même, à Vaux, par Méry-sur-Oise, Seine-et-Oise : Inquisiteur, inspecteur, commandeur. Pour la correspondance : Véron, 54, rue Fondary.

Tenues : — Le 1^{er} vendredi des mois pairs.

LA CLÉMENTE AMITIÉ

Conseil souché sur la Loge et le Chapitre du même titre

GRANDS-MAITRES PRÉSIDENTS : — (1860 et 1861) Desanlis, avocat à la cour impériale, 46, rue de la Victoire ; Trente-Troisième. — (1862) Alfred Blanche, *, ✠, Trente-Troisième. — (1863-1865) le même, conseiller d'État, 97, rue de la Pépinière. — (1866 et 1867) le même, secrétaire général de la préfecture de la Seine. Pour la correspondance : Chotard, 190, rue Saint-Dominique-Saint-Germain. — (1868-1870) Sabatier, commissionnaire en vins et spiritueux, membre de la Commission supérieure de l'Orphelinat du Prince Impérial ; 26, quai de Bercy ; Chevalier Kadosch. — (1871) Sabatier, commissionnaire en vins et spiritueux. — (1872-1875) le même, délégué cantonal pour l'enseignement primaire. — (1876 et 1879) Du Hamel, avocat à la Cour de Paris, membre du Conseil général du Pas-de-Calais, 41, rue des Martyrs ; Prince du Royal-Secret. — (1880-1882) le même, chef du Cabinet du Président de la République. — (1883 et 1884) le même, ancien avocat à la Cour de Paris, ancien chef du Cabinet du Président de la République, conseiller général du Pas-de-Calais ; Trente-Troisième. — (1885) Fontainas, avocat, 10, rue de la victoire ; Trente-Troisième. — (1886) Clément, Joseph, comptable, 2, avenue Péreire, à Asnières, Seine ; Chevalier Kadosch. — (1887) le même, comptable au chemin de fer de l'Ouest ; Trente-Troisième. — (1888) le même. — (1889-1893) le même, 4, rue Nouvelle, à Asnières, Seine. — (1894) le même, 30, rue de Bretagne, à Asnières.

Tenues : — Le 3^e lundi de février, avril, juin, octobre et décembre.

LE CONSEIL DES GAULES

Conseil souché sur le chapitre et la loge *Les Cœurs Unis* le 19 février 1823.

GRANDS-MAITRES PRÉSIDENTS : — (1860) Amyot, médecin-dentiste, 37, rue Croix-des-Petits-Champs ; Chevalier Kadosch. — (1861) Boitard, 33, rue de Rambuteau ; Chevalier Kadosch. — (1862) Aucun nom dans l'Annuaire. — (1863) Delacour, architecte, 49, rue de Seine ; Chevalier Kadosch. — (1864-1866) le même, *. — (1867 et 1868) le

même, 78, rue Amelot. — (1869-1871) Conrad De la Cour, le même. — (1872) Tombé en sommeil.

LES FRÈRES UNIS INSÉPARABLES

Conseil souché sur la Loge du même titre.

GRANDS-MAITRES PRÉSIDENTS : — (1860-1862) Heul-lant, propriétaire, 4, rue Blanche. Trente-Troisième. — (1863-1865) le même, 43, rue de Clichy. — (1866) Cammas, propriétaire, 18, rue Papillon : Trente Troisième. — (1867) Fabien, employé, 4, rue de Laval prolongée ; Chevalier Kadosch. — (1868) le même, chef de bureau, (assurances sur la vie). — (1869 et 1870) le même, chef de bureau à la Caisse des assurances, 66, rue Condorcet. — (1871-1873) Brimont, comptable, 85, rue d'Aboukir ; Chevalier Kadosch. — (1874) aucun nom dans l'annuaire. — (1875) Brimont, comptable, 85, rue d'Aboukir ; Chevalier Kadosch. — (1876-1878) Colin, Victor, receveur des rentes, 19, rue des Lions Saint-Paul ; Chevalier Kadosch. — (1879-1885) Ferdeuil, avocat à la Cour d'appel, ancien vice-président du Conseil de préfecture du Loir-et-Cher, ancien sous-préfet, n° 11, rue des Saints-Pères ; Trente Troisième. — (1886) Hubner, Edouard Albert, ancien notable commerçant, 52, rue de Bondy ; Chevalier Kadosch. — (1887) Tombé en sommeil.

ISIS-MONTYON

Conseil constitué le 10 novembre 1818 ; institué le 18 janvier 1820. Souché sur la Loge et le chapitre du même titre.

GRANDS MAITRES PRÉSIDENTS : — (1860) Cauzard, fabricant bijoutier, 18, rue de Beauce ; Chevalier Kadosch. — (1861) Cuvillier, fabricant de plaques, 2 et 4, rue Ferdinand ; Chevalier Kadosch. — (1862) le même, 84, faubourg du Temple. — (1863 et 1864) Josias, docteur-médecin, 12, Grande Rue à Charenton Saint-Maurice ; Chevalier Kadosch. — (1865-1867) Hue, négociant, 22, rue Coquillière ; Chevalier Kadosch. — (1868) Mis en sommeil le 16 novembre. Réveillé le 10 février 1885. — (1885-1889) Francolin, Gustave Henri Auguste, publiciste, 174, rue du faubourg Saint-Denis ; Trente-Troisième. — (1890) Tombé en sommeil. — (1891, se fond avec l'Aréopage l'*Avenir*.

SEINE-ET-OISE

Saint-Germain-en-Laye

LA BONNE FOI

Conseil souché sur la Loge et le chapitre du même titre.

GRANDS-MAITRES PRÉSIDENTS : — (1860) Jomard, *, colonel de cavalerie, en retraite ; Chevalier Kadosch. — (1861) Lasne, propriétaire, 74, rue des

Chantiers, à Versailles; Chevalier Kadosch. — (1862-1868) le même; (pour la correspondance: Napoléon Laurent, 10, rue Grande-Fontaine). — (1869) Choret, architecte, 7, rue de la Verrerie; Chevalier Kadosch. — (1870) Mayer, Frédéric, propriétaire, 40, rue de Mantes; Chevalier Kadosch. — (1871) Tombé en sommeil.

SEINE-INFÉRIEURE

Rouen

LES ARTS RÉUNIS

Conseil souché sur la Loge et le chapitre du même titre.

GRANDS-MAÎTRES PRÉSIDENTS : — (1868 et 1869) Viénot, avocat, agrégé près le Tribunal de commerce, 37, rue de la Vicomté; Trente-Troisième. — (1870-1874) Dieutre, propriétaire, 51 bis, place de l'Hôtel-de-Ville; Chevalier Kadosch. — (1875) Tinel, docteur en médecine; Chevalier Kadosch, décédé. — (1876-1883) Viénot, comme ci-dessus. — (1884-1886) Dieutre, François-Frédéric, *, comme ci-dessus. — (1887) Milsan, Vital-Antoine-Ludovic, constructeur-mécanicien, 3, rue Centrale, île Laeroix; Chevalier Kadosch. — (1888 et 1889) le même, adjoint au maire; Trente-Troisième. — (1890-1893) Duputel, Pierre-Maurice, docteur en médecine, 43, rue de la Vicomté; Chevalier Kadosch. — (1894) le même; Trente-Troisième.

Temple : — 20, rue des Carmes, (1870-1894).

Temes : — Tous les deux mois à partir de février, le 1^{er} jeudi.

Le Havre

LES TROIS H

Conseil souché sur la Loge et le chapitre du même titre.

GRANDS-MAÎTRES PRÉSIDENTS : — (1861-1865) Roubeau, négociant, 7, rue de la Chaussée; Chevalier Kadosch. — (1866) Bielefeld, 15, quai de l'île; Chevalier Kadosch. — (1867-1869) le même, négociant, 15, rue des Pénitents. — (1870) Wouters, négociant, 51, quai d'Orléans; Chevalier Kadosch. — (1871) le même, 2, rue Peuvry. — (1872) le même, ancien négociant. — (1873-1877) le même, rentier. — (1878) aucun nom dans l'Annuaire; pour la correspondance: Fleury, 2, rue du Débarcadère. — (1879) Tombé en sommeil.

Temple : — 44, rue du Débarcadère. (1874-1878).

VAR

Toulon

LA RÉUNION

Conseil souché sur la Loge et le chapitre du même titre.

GRANDS-MAÎTRES PRÉSIDENTS. — (1860-1862) Rebuffat, Hyacinthe, fournisseur de la marine; Prince du

Royal secret. — (1863) le même; Trente Troisième. — (1864 et 1865) le même, *. — (1866) Duthoit, achitecte, 68, rue Royale; Chevalier Kadosch. — (1867-1869) Chédanne, chef des bureaux de la sous-préfecture, 35, rue de la Glacière; Chevalier Kadosch. — (1870) Malet, premier maître mécanicien de la marine impériale; Maître. — (1871-1883) Laurent, Charles, libraire-relieur, 3 bis, quai du Port; Chevalier Kadosch. — (1884) le même, propriétaire. — (1885) le même, rue des Marchands. — (1886 et 1887) le même, rentier. — (1888 et 1889) Barthélemy, Marius-Constant-Gonzagues, ancien notaire, 31, rue d'Alger; Chevalier Kadosch. — (1890) le même, 64, rue de la République; Prince du Royal Secret. — (1891 et 1892) Maurin, Vincent, propriétaire, 14, rue Traverse-Cathédrale; Prince du Royal Secret. — (1893) le même; Trente-Troisième. — (1894) le même, 2, rue Molière.

Temple : — 21, rue de la Comédie (1860-1871) — Avenue Vauban, (1872-1892). — 9, rue Revel (1893 et 1894).

Temes : — Le 1^{er} vendredi du mois.

COLONIES

ALGÉRIE

Alger

BÉLISAIRE

Conseil souché sur la Loge et le chapitre du même titre.

GRANDS-MAÎTRES PRÉSIDENTS : — (1860 et 1861) Rougé, chef de bureau de 1^{re} classe à la préfecture d'Alger, 3, rue Sainte; Chevalier Kadosch. — (1862) le même, *. — (1863-1865) le même, ancien chef de bureau, comme ci-dessus. — (1866-1869) Garreau de Loubresse, arbitre de commerce, 21, rue Duquesne; Chevalier Kadosch. — (1870) Tombé en sommeil.

Oran

L'UNION AFRICAINE

Conseil souché sur la Loge du même titre.

GRANDS-MAÎTRES PRÉSIDENTS : — (1871) Deloupy, propriétaire; Chevalier Kadosch. — (1872 et 1873) le même, à Saint-Denis-du-Sig. — (1874) aucun nom dans l'Annuaire. — (1875-1882) Bartibas, maître-bottier au 2^e régiment de zouaves; Chevalier Kadosch. — (1883-1885) aucun nom dans l'Annuaire. — (1886 et 1887) Mathieu, Floréal, pharmacien, place Kléber; Chevalier Kadosch. — (1888 et 1889) le même, maire. — (1890-1893) le même, conseiller général. — (1894) Sandras

Gaston, docteur en médecine, rue de la Paix ;
Chevalier Kadosch.

Temple : — 30, rue d'Austerlitz (1874-1887) — 5, rue
d'Austerlitz (1888-1894).

Tenues : — Le dernier samedi de mars, juillet et no-
vembre.

AFRIQUE

Ile de la Réunion

Saint-Denis

L'AMITIÉ

Conseil souché sur la Loge et le chapitre du même titre.

GRANDS-MAITRES PRÉSIDENTS : — (1876) Descom-
bes, Martial, ingénieur civil ; Inquisiteur Inspec-
teur Commandeur. — (1877-1883) Dérieul de
Roland, agent des distillateurs ; Chevalier Kadosch.
— (1884) Tombé en sommeil.

Temple : — 97, rue du Barrachois (1876-1884).

AMÉRIQUE

La Pointe-à-Pitre

LA PAIX ET LES DISCIPLES D'HIRAM

Conseil constitué le 20 août 1885.

GRANDS-MAITRES PRÉSIDENTS : — (1888-1893) Fer-
ret, Napoléon, ✱, employé au Crédit foncier colo-
nial ; Chevalier Kadosch. — (1894) Robin, Charles-
Magne, commerçant ; Chevalier Kadosch.

Temple : — Paxilla, Morne des Francs-Maçons (1888-1894)

ROUMANIE

Galatz

LES DISCIPLES DE PYTHAGORE

Conseil souché sur la Loge et le Chapitre du même titre.

GRANDS-MAITRES PRÉSIDENTS. — (1887) Lieberis,
Alexandre, docteur-médecin ; Trente-Troisième. —
(1888-1890) le même ; pour la correspondance :
Braun, Alexandre, professeur. — (1891) Brociner,
Joseph-Bernard, négociant ; Chevalier Kadosch. —
(1892 et 1893) le même, Prince du Royal-Secret.
— (1894) Warlan, Constantin, avocat ; Prince du
Royal Secret ; pour la correspondance : Alexan-
drescu, avocat.

Temple : 41, rue Fetti (1887-1894).

Tenues : — Le dernier mercredi du mois.

PAYS ÉTRANGERS

Italie

Livourne

AMICI VERI DEI VIRTUOSI

Conseil souché en 1863 sur la Loge et le Chapitre
du même titre

GRANDS-MAITRES PRÉSIDENTS : — (1864) Israël
Costa, maître de langues ; Chevalier Kadosch ;
pour la correspondance : Anselme Carpi, 14, via
della Pace 2° piano. — (1865) Alvarenga, négo-
ciant ; Chevalier Kadosch ; pour la correspon-
dance : Varnagela, poste restante. — (1866 et 1867)
Martinetti, docteur-médecin ; Chevalier Kadosch.
(1868) le même, professeur. — (1869) Tombé en
sommeil. Réveillé en (1876). — (1876-1878) Pi-
perno, Fortunato, négociant, 3, via Magenta ; Che-
valier Kadosch. — (1879) aucun nom dans l'An-
nuaire. — (1880 et 1881) Broglio, Alessandro, né-
gociant, via Borra ; Chevalier Kadosch. — (1882)
Tombé en sommeil.

Temple : — 44, via della Pace (1862-1868). — Via del
Porticciolo (1876-1878). — 1, Via della Venezia (1879-1882).

AFRIQUE

Alexandrie

Egypte

LES PYRAMIDES

Conseil souché sur la Loge et le Chapitre du même titre.

GRANDS-MAITRES PRÉSIDENTS : — (1867-1869) Ni-
coullaud, avocat ; Chevalier Kadosch. — (1870)
Tombé en sommeil.

Port-Louis

Iles-Maurice

LA PAIX

Conseil souché sur la Loge et le Chapitre du même titre.

GRANDS-MAITRES PRÉSIDENTS : — (1860 et 1861)
Icery, Jules, agent d'affaires, rue de la Pompe ;
Prince de Royal Secret. — (1862-1868) aucun nom
dans l'Annuaire. — (1869) Rigollé, propriétaire ;
Chevalier Kadosch. — (1870) Cassidy, Thomas,
surveillant au Collège Royal, rue de Courcy ;
Prince du Royal-Secret. — (1871-1873) Nagle, di-
recteur adjoint de la Compagnie du gaz ; Prince du
Royal Secret. — (1874) Tombé en sommeil.

Temple : — 20, rue du Gouvernement (1870-1874).

LA TRIPLE ESPÉRANCE

Conseil souché sur la Loge et le Chapitre du même titre

GRANDS-MAÎTRES PRÉSIDENTS : — (1860-1868) sir William Barclay, baronet, membre du Conseil législatif de la Colonie ; Trente-Troisième. — (1869) Icery, Jules, agent d'affaires ; Prince du Royal-Secret. — (1870) le même, 14, rue du Hasard. — (1871-1877) Augustin Hugues, agent de change, et courtier juré, 75, rue de l'Église ; Prince de Royal Secret. — (1878-1880) Finniss, John-Henry, conservateur des hypothèques ; Prince du Royal-Secret. — (1881 et 1882) Courtaux, Frédéric, commerçant, rue de l'Église ; Chevalier Kadosch. — (1883-1889) Pochard, Ernest, pharmacien ; Prince du Royal Secret ; pour la correspondance : Virieux, 51, rue de la Corderie. — (1890-1894) Virieux, Marie-Philippe-Edouard, courtier juré, 10, rue de l'Église ; Prince du Royal Secret.

Temple : — 31, rue du Gouvernement (1866-1870). — 51, rue de la Corderie (1871-1894).

Tenues : — Tous les samedis.

LA TRIPLE ESPÉRANCE

Consistoire du 32^e degré, souché sur la Loge et le Chapitre du même titre.

GRANDS-MAÎTRES PRÉSIDENTS : — (1860-1867) Vigoureux de Ker-Morvant, notaire ; Prince du Royal Secret ; pour la correspondance : 41, rue de Labourdonnais. — (1868 et 1869) le même, notaire honoraire. — (1870) le même, 47, rues Saint-Louis et de Labourdonnais. — (1871) Icery, Jules, agent d'affaires, 14, rue du Hasard ; Prince du Royal Secret. — (1872 et 1880) Sériès, Emile, comptable à la Banque coloniale ; Prince du Royal Secret. — (1881 et 1882) Icery, Jules, comme ci-dessus, 26, rue du Rempart ; Trente-Troisième. — (1883-1885) Mayer, Edgard-Edward, commissaire-priseur ; Prince du Royal Secret ; pour la correspondance : Virieux, 51, rue de la Corderie. — (1886) Tombé en sommeil.

Temple : — 31, rue du Gouvernement (1866-1870). — 51, rue de la Corderie (1871-1886).

AMÉRIQUE

Valparaiso

Chili

L'ÉTOILE DU PACIFIQUE

Conseil souché sur la Loge et le chapitre du même titre.

GRANDS-MAÎTRES PRÉSIDENTS : — (1862-1864) Antide Martin, négociant ; Chevalier Kadosch. Pour la correspondance : Poisson, négociant. — (1865) Tombé en sommeil.

Montévidéo

République orientale de l'Uruguay

LES AMIS DE LA PATRIE

Conseil souché sur la Loge et le chapitre du même titre.

GRANDS-MAÎTRES PRÉSIDENTS : — (1860-1863) Perrin, Jean, négociant ; Inquisiteur Inspecteur Commandeur. — (1864 et 1865) Maricot, négociant, 207, rue du 25 mai ; Chevalier Kadosch. — (1866-1868) Villars, maître tailleur, 219, rue du 25 mai ; Chevalier Kadosch. — (1869) Jaureguiberry, négociant, 49, rue du 18 juillet ; Chevalier Kadosch. — (1870-1873) Villars, marchand tailleur, comme ci-dessus. — (1874) Moulliaa, négociant, 240, calle 25 de Mayo ; Chevalier Kadosch. — (1875-1877) Thévenet, employé, 52, rue del Yi ; Chevalier Kadosch. — (1878-1880) Ramelot, Théophile, horloger, 80, calle Zarala ; Chevalier Kadosch. — (1881 et 1882) Rappaz, Victor, docteur en médecine et en chirurgie, 282, calle Andes ; Chevalier Kadosch. — (1883-1886) Bardino, Antoine, négociant ; Chevalier Kadosch. — (1887-1891) Honoré, Charles-Henri, ingénieur ; Chevalier Kadosch. — (1892-1894) Lacassagne, Achille, tailleur, 46, rue Maldonado ; Chevalier Kadosch.

Temple : — 49, calle Soriano (1875-1878). — 33, calle Soriano (1879-1888). — 46, calle Maldonado (1889-1894).

Tenues : — Tous les trimestres, le 1^{er} mercredi.

LE DIABLE ET LA REVOLUTION

Par Léo TAXIL

Un fort volume in-8. Prix 5fr. franco.

- I. Le Diable Philosophe. — II. Le Diable Janséniste. — III. Les Prophétesses du Diable. — IV. Le Diable Constituant. — V. Le Diable Terroriste. — Le Culte de Satan.

En vente chez tous nos dépositaires :

Lucifer Démasqué

Par Jean KOSTKA

Un volume in-12 de 394 pages. — 3 fr. 50

OUVRAGE TRÈS RECOMMANDÉ

Approuvé par S. E. le Cardinal PAROCCHI

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES MUSULMANES

DANS L'AFRIQUE DU NORD

DEUXIÈME PARTIE

Par conséquent, aucune créature ne peut se prévaloir d'une supériorité quelconque, car tous sont égaux sous cette omnipotence. Dites moi, en effet, je vous prie, quel est le supérieur : du marbre ou de l'or que je jette. Donc, la créature raisonnable n'aime pas de responsabilité : Dieu agit en nous jusqu'à nos moindres actions : ce n'est pas nous qui faisons le mal, c'est Dieu qui le fait, et pour tout dire, suivant la théorie de la création musulmane, Dieu fait chaque homme soit pour l'enfer soit pour le ciel, sans éprouver la moindre émotion. Et le malheureux qui aura succombé dans les plus terribles chutes et aura commis les plus grands crimes, pourra, du fond de son néant, prendre une poignée de boue dans laquelle il est tombé, et la jeter à la face d'Allah en lui disant : « Mektoub, c'était écrit, tyran, c'est toi qui as fait le mal en te servant de moi ; pourquoi me punis-tu ? »

Toute monstrueuse qu'elle soit, voilà cependant dépouillée de tous ses ornements, la doctrine de l'Islam. On y reconnaît toujours l'éternelle question du bien et du mal, cette question qui a fait tomber tant d'hommes dans l'erreur, et que Mahomet a résolue en faisant Dieu auteur du bien et du mal. Il admet donc deux principes éternels dans une même essence : le principe du bien et celui du mal. Quelle différence voyez-vous entre cette doctrine et celle du manichéisme : il y a celle-ci : c'est que Mahomet, à mon avis, est encore inférieur à Manès : celui-ci au moins admettait un Dieu bon, et un Dieu mauvais ; au moins, il y avait un Dieu bon ; dans Mahomet, Dieu est un assemblage de bonté et de méchanceté, de douceur et de tyrannie, et pour dire le fond de notre pensée, ce Dieu, à notre avis, ressemble beaucoup à ces hommes pervers qui ont sans doute encore gardé quelque bon sentiment, mais chez lesquels le vice contrebalance ou plutôt étouffe ce qu'il y a de bon. N'est-ce pas un principe émis par tout le monde, que le mal corrompt le bien partout où ils se trouvent en contact, et qu'il faut couper un membre gangrené si on veut sauver un malade ?

Quand, quelques pages plus haut, nous avons dit que les Aïssaoua reconnaissaient deux dieux,

que c'était la raison pour laquelle ils avaient supprimé les passages laissés en blanc, nous avons dû surprendre plus d'un lecteur, et nous savons aussi que ce court résumé de la doctrine de l'Islam en surprendra plus d'un ; mais que les adversaires se consolent ; nous avons dit brièvement notre pensée ; nous y reviendrons ; car, à notre avis, tout le mal qui est maintenant répandu en Europe a sa source dans la philosophie indienne, et le Coran n'en est qu'un faible écho : il a fait un mélange de doctrines catholiques, empruntant à l'Évangile l'action d'un Dieu unique de doctrines manichéennes, empruntant à Manès la théorie du bien et du mal ; enfin, de doctrines indiennes, empruntant aux Indiens la théorie de l'extase et du doux farniente.

Toujours occupés de Dieu, toujours poussant vers lui de sublimes aspirations, les Aïssaouas ont une doctrine qui, à mon avis, n'est pas loin du manichéisme : nous venons de dire que le Dieu de Mahomet renferme en lui seul les deux dieux de Manès. Or, voici ce que dit Ben-Aïssa..... « Dieu se manifeste et se réunit à l'âme. L'épouvante cesse par le jeûne ; le cœur se calme par la faim ; la vue s'éclaircit à la clarté de la lumière intérieure ; l'oreille se ferme aux bruits extérieurs ; l'âme se repaît de sa souffrance et se réjouit de sa douleur ; la solitude plaît ; L'EXISTENCE ET LE NÉANT SE CONFONDENT. (Cité par RINN, page 39.)

Analysons bien ces mots que nous avons soulignés et nous y trouverons la même doctrine que dans le Coran, avec cette différence que le peuple ignore toutes ces distinctions, et ne croit qu'à un seul Dieu, tandis que les Aïssaoua comprennent très bien cette doctrine, au moins ceux qui ont été affiliés. Si nous prenons, en effet, un manuel de philosophie, nous verrons que l'être et le bien se confondent : que tout être, par le fait qu'il est, est bon, que le néant et le mal se confondent ; que le mal n'a pas une existence par lui-même, mais existe dans le bien ; par conséquent, Dieu ne pourra jamais être que la bonté que l'être par excellence ; qu'on l'appelle l'être, qu'on l'appelle le bon, tout le monde comprendra et l'idée sera juste, mais jamais, au grand jamais, l'Être suprême ne pourra se confondre avec le mal, car le mal est contingent, fini, existant seulement dans le temps ; pour que l'existence et le néant se confondent, il faudrait que le néant, c'est-à-dire le mal, fût éternel ; or, nous savons que le néant n'a jamais existé, que, avant la création des êtres, ceux-ci étaient de toute éternité en Dieu, où, suivant les docteurs catholiques, ils avaient une existence préférable à celle péris-

sable qu'ils ont à présent. Donc, mettre le néant sur le même rang que l'existence, c'est dire que le premier égale le second, que le mal peut être mis avec Dieu, l'Être suprême, l'existant par excellence, dans une même balance, et que les plateaux de cette balance auront le même poids: en un mot, Ben-Aïssa a exprimé philosophiquement ce que Mahomet avait dit: le philosophe et fondateur d'ordre dit que l'existence et le néant se confondent dans un seul et même être qui serait Dieu, Mahomet dit que Dieu est l'auteur du bien et du mal, de l'être et du néant. Qu'on ne croit pas que Ben-Aïssa ne connût pas toutes ces distinctions. Déjà, quand nous avons parlé de Chadeli, nous avons dit que nous regrettions de ne pouvoir faire connaître ses doctrines philosophiques; nous surprendrions plus d'un professeur de philosophie si nous leur mettions sous les yeux cette page de Ben-Aïssa où il définit la certitude, la contingence, l'essence, la substance et les autres notions philosophiques; il connaissait donc parfaitement le sens des mots qu'il employait. Quelques lignes plus bas, même page de Rinn, il y a un autre passage dont nous voudrions tirer tout le parti possible: « L'amour secret consiste à se renfermer en Dieu, à s'abîmer dans sa louange, par l'étude de soi-même, à s'anéantir dans la contemplation de l'essence de Dieu, de façon à se laisser entièrement absorber dans l'Être divin, à concentrer toutes ses facultés dans la vue de son amour en faisant abstraction de l'amour que l'on a pour soi. Lorsque l'amour secret est arrivé en communication avec l'amour intérieur de Dieu, la prière fait alors jonction avec la prière et LA DUALITÉ DEVIENT UNITÉ, on voit alors des esprits lumineux, on éprouve des joies spirituelles, des visions délicieuses nées du rapprochement avec l'objet aimé ». Quelle est donc cette dualité qui devient unité? c'est toujours l'existence et le néant qui se confondent. Le mot dualité ici ne peut représenter que deux choses: ou le Dieu bon et le Dieu mauvais devenant un seul et même Dieu selon la théorie du Coran que nous avons expliquée plus haut: ou bien Dieu et l'homme s'unissant par l'extase, de manière à ne former qu'un seul et même être. Or, il suffira d'un petit raisonnement pour savoir que les deux cas sont semblables et ne peuvent qu'avoir le même résultat. Nous avons parlé suffisamment du premier, parlons du second. Vouloir que l'Être infini s'unisse avec l'être fini, l'absolu avec le contingent qui, pour nous servir des termes mêmes de Ben-Aïssa, a pour caractère « de ne pas durer deux instants et qui n'existe

pas de soi-même, c'est dire que l'existence et le néant se confondent. Que sommes-nous, en effet, vis-à-vis de Dieu, rien du tout: nous sommes le néant: si donc nous unissons l'infini avec le néant, nous aurons au total un être monstrueux comme le Dieu inventé par Mahomet. Ces monstruosités sont l'indice certain que nous nous trouvons en présence de Satan; voyez la beauté des Anges, quand pour nous transmettre les ordres d'en haut ils sont obligés de prendre une apparence humaine: admirez la beauté de chacun des êtres de la création, l'admirable proportion de toutes ses parties, jamais vous ne trouverez rien de discordant, rien de choquant, rien de monstrueux; chacune des créatures porte sur elle-même le signe que Dieu a opéré, que Dieu les a faites. Si de l'ordre physique nous passons dans l'ordre intellectuel et moral, nous devons y admirer les mêmes proportions, la même beauté, les mêmes grâces. Au contraire, quand Satan et ses satellites veulent nous apparaître, voyez les étranges formes qu'ils revêtent: nous renvoyons le lecteur aux illustrations dont le Dr Bataille a orné son ouvrage; il donne la forme sous laquelle les démons apparaissent le plus souvent; nous résumerons toutes nos impressions dans un seul mot: c'est un assemblage monstrueux des éléments les plus divers. Eh bien! le Dieu de Mahomet et de Ben-Aïssa le dispute aux démons les plus extravagants, en grotesque, en ridicule, en absurde, en monstrueux. Est-ce Dieu, nous le demandons encore, qui a pu donner une telle idée? Est-ce Dieu qui a pu faire de lui une telle image, ou ne faut-il pas, au contraire, y reconnaître son ennemi qui a voulu le travestir et le faire à son image: Est-ce Dieu qui a pu dire de lui qu'il était l'auteur du mal, que dans son être le bien et le mal se confondent, que l'existence et le néant s'unissent en lui pour faire un seul et même être? Nous pourrions y ajouter, comme nouvelle puissance, la phrase que nous avons rapportée page 131: « O Dieu, tu es le seul souverain, le seul être actif. »

Voilà, à notre avis, la doctrine secrète des Aïssaoua, c'est-à-dire qu'ils rétablissent dans toute sa pureté la doctrine du Coran, que les Musulmans ignorants et de bas étage ne soupçonnent même pas. Voilà comment nous pouvons expliquer l'étonnante facilité avec laquelle le soufisme a pu pénétrer dans l'Islam et lui apporter ses doctrines panthéistiques: voilà comment nous pouvons expliquer pourquoi les chefs de l'Islam, comme Abou-Beker et Omar, ont été de grands Soufi et ont su allier les deux doctrines que le peuple regarde cependant comme si

contraires, et qui le paraissent de prime abord. Ne croyons pas, au surplus, que ce que nous avons dit soit propre aux Aïssaoua. Nous avons dit plus haut que Ben-Aïssa, pendant son pèlerinage à La Mecque, se lia d'amitié avec le Cheikh des Haidarya, et se fit affilier à cet ordre ainsi qu'à celui des Saadya. Nous pensons qu'il ne fit qu'apporter dans le Maghreb les doctrines et les pratiques sataniques de ces ordres orientaux. Bien avant lui, le fondateur des Besthamya, Abou-Azid-el-Besthami, avait dit : « Quand les hommes croient adorer Dieu, c'est Dieu qui s'adore lui-même. » Deux siècles avant lui, el-Hadi Bektach-Knorassani avait dit : « Chaque âme humaine est une portion de la divinité, et la divinité ne réside que dans l'homme. L'âme éternelle, servie par des organes périssables, change constamment de demeure mais sans quitter la terre... Toute la morale consiste à jouir des biens du monde sans nuire à autrui ; et tout ce qui ne fait de mal à personne est licite et indifférent. Le sage est celui qui règle ses jouissances, car le plaisir est une science qui a ses degrés, un mystère, qui, peu à peu, se découvre à l'œil des initiés. De toutes ces jouissances, la plus vive est la contemplation qui devient la rêverie et la vision céleste. » (Cité par RINN, page 36.) Ne croirait-on pas entendre, en vérité, nos bons maçons se livrant avec leurs sœurs aux travaux de la construction du temple ; car, pour l'édification de nos lecteurs, nous devons ajouter que dans l'ordre des Aïssaoua, les sœurs sont admises sans elles pourrait-il y avoir du plaisir ?

De même que Ben-Aïssa a emprunté à ces ordres orientaux ses doctrines, il leur a emprunté ses pratiques dont nous allons parler, et où évidemment il faut admettre l'intervention de Satan, où nous n'y entendons plus rien. Ben-Aïssa semble avoir voulu réunir en un seul ordre trois ou quatre ordres orientaux, et ses véritables initiés se livrent aux mêmes diableries que ces fakirs de l'Orient. Les Rafaya, les Haidarya, les Saadya et les Bektachya sont ses précurseurs.

Les Rafaya ont été fondés au VI^e siècle de l'Hégire (vers 1200 de J.-C.) par Abou-Abbas Ahmed-er-Rafai, grand docteur musulman qui forma l'un des maîtres du grand Chadeli. Aussi répandus en Orient que les Aïssaoua en Occident, ils se livrent à toutes les pratiques sataniques. Dans leurs réunions, ils allument de grands feux, dansent au milieu des flammes, avalent des charbons ardents, et se roulant sur la braise, leurs corps dépouillés de tout vêtement, ils éteignent ainsi le feu qu'ils avaient allumé. D'autres prennent des serpents, des scorpions, des pierres,

et même des morceaux de verre, et les avalent sans éprouver aucun mal ; qu'on ne croie pas qu'ils usent de fraude ou de supercherie. Pas plus que la vieille Nahmah, dont parle le docteur Bataille, et qui semblait reprendre une vie nouvelle au milieu des flammes, les Rafaya ne craignent le feu, sûrs qu'il ne leur nuira pas.

Les Haidarya ne se livrent pas à toutes ces pratiques, mais ils ne le cèdent en rien au mysticisme des Aïssaoua. Nous avons dit que ce fut leur fondateur qui reconnut les propriétés narcotiques des graines du chanvre, qu'il faisait fumer à ses disciples pour leur procurer les extases et les visions. Cet ordre est peut être le seul de son espèce ; ils feraient le vœu de chasteté ; comme signe extérieur, afin de se reconnaître, ils portent des anneaux aux mains, aux pieds, au cou, et même aux parties génitales. Au XIV^e siècle de notre ère, ils auraient été très répandus dans l'Inde, et Ibn-Batout a rapporté qu'il les rencontra aux environs de Delhi se livrant à des danses au milieu des flammes.

Les Saadya sont répandus en Egypte, mais leur centre de direction semble être dans le Yémen. Ces fakirs ont une cérémonie appelée « doleh » : leur Cheikh, monté sur un cheval, passe sur les corps des Khouan qui lui servent comme de tapis et ne reçoivent aucun dommage.

Les Aïssaoua, dans le Maghreb, imitent toutes ces pratiques. En souvenir de ce que firent les premiers compagnons de leur fondateur dans l'exode, à travers le désert, à la suite du décret d'expulsion du sultan de Méquinez, ils avalent les matières les plus indigestes et les plus malsaines sans qu'elles leur fassent le moindre mal. Ils se promènent sur des charbons ardents, dansent au milieu des flammes, avalent des charbons enflammés sans ressentir la moindre brûlure : nous sommes loin du naïf Aïssaoui, de ce charlatan dont nous avons parlé, qui mourut victime de sa crédulité dans la protection du grand saint de Méquinez. A notre avis, de telles choses ne peuvent être naturelles : de plus, elles ne peuvent pas être attribuées à l'hystérie ni à une surexcitation nerveuse : l'hystérique sera bien insensible à la brûlure, et on pourra lui mettre la main dans un brasier sans qu'elle ressente la moindre douleur : mais cette insensibilité n'empêchera pas la chair de se carboniser. Si nous nous trouvons en présence d'un tel prodige, il faut recourir à une protection surnaturelle ; sera-ce l'œuvre de Dieu ? Evidemment non : il faudra donc admettre que c'est l'œuvre du diable. Lui seul, en effet, peut aider ses fidèles dans l'accomplissement de ces prodiges, lui seul

peut leur faire trouver délicieuses de fraîcheur ces flammes qui les brûlent depuis si longtemps et brûleront éternellement ceux qui les suivent.

Si on pouvait pénétrer les mystères qui couvrent cette secte, que nous apprendrions des choses extraordinaires que nous ne connaissons que par la rumeur publique. Dans ces réunions secrètes, les chefs ne se contenteraient pas d'avalier du verre, de prendre des scorpions entiers et de s'enrouler le cou de serpents : ils s'ouvriraient le ventre, mettraient leurs entrailles dehors, et puis, les remettant en place, tout rentrerait dans l'ordre, et le Khouan n'en éprouverait nul mal. Ils se couperaient, se feraient de larges blessures sur n'importe quelle partie du corps, et le sang ne coulerait pas, et ils ne courraient aucun danger de perdre leur vie. Voilà, dit-on, ce qui aurait lieu dans leurs zaouia, dans leurs réunions : ces pratiques sataniques ne différeraient pas de celles pratiquées par le Dalai Lama, et nous confirmeraient dans l'idée où nous sommes que l'Inde est le pays par excellence de Satan, c'est le pays où son culte est le plus répandu, le plus enraciné. Les Aïssaoua n'ont pas trouvé seuls ces pratiques : leur fondateur était initié aux secrets de Rafaya, des Saadya et de toutes ces sociétés orientales qui semblent n'avoir qu'un but : adorer et glorifier Satan. Abd-el-Qader et Chadeli ont été plutôt de grands philosophes ; ils ont introduit dans l'Islam un autre élément, l'élément indien qui, extérieurement, lui a donné un peu de couleur, un peu de vernis. Ils ont voulu surtout faire au catholicisme une guerre de philosophie et d'idées. Sans doute, comme nous l'avons montré, Satan n'y a pas été étranger, et il ne pouvait pas s'en désintéresser ; mais ces philosophes, versés dans toutes les connaissances de l'École d'Aristote, étaient plutôt faits pour discuter sur les idées que se livrer à de pareilles pratiques. Ben-Aïssa, au contraire, est le type du fondateur, peu lui importent les doctrines des philosophes, peu lui importent les doctrines indiennes : il les adopte parce qu'elles répondent à ses besoins ; mais l'Islamisme bien compris lui fournit tous les matériaux qui lui sont nécessaires, et de la formule nécessaire il n'y a pas de divinité que Allah, il saura faire sortir, sans torture le moins du monde, les mots ; il en fera sortir les plus monstrueuses doctrines, il se fait de la sorte le digne successeur des gnostiques. C'est encore une question que nous voudrions étudier : voir les rapports qu'il y a entre l'Islamisme et le gnosticisme, entre le gnosticisme et les sociétés secrètes musulmanes. Rien de nouveau sous le

soleil, et ce que le démon fait aujourd'hui dans nos loges il l'a toujours fait par les gnostiques, par l'Islamisme.

J'avais à peine douze ans quand je fus témoin, pour la première fois, d'une scène que je n'oublierai jamais, et dont je ne compris pas alors toute la portée. C'était au mois d'août. J'avais été placé au collège et nous rentrions dans la ville avec quelques camarades par la route de Constantine, quand, avant d'arriver au boulevard de la République, nous fûmes témoin d'une scène étrange. Une vieille femme, dont la figure était le portrait tout à fait ressemblant des vieilles sorcières dont on avait amusé mon enfance, était entourée d'une nombreuse troupe d'hommes, de femmes et d'enfants. Je n'avais encore rien vu de pareil, je dois l'avouer, et je me demandais ce que voulaient faire tous ces gens : la belle dame à la figure de sorcière, car elle était très bien habillée, conduisait un bouc. A cette époque, je ne me souciais guère de m'informer des coutumes arabes, encore moins de m'enquérir des pratiques des ordres religieux. Depuis, j'ai été convaincu qu'à ce moment je me trouvais en face d'une pratique des Aïssaoua, dont je vais emprunter le récit à Soleillet, car j'avoue qu'à cet époque je préférais les jeux et les amusements avec mes camarades. Pourquoi ce bouc ? Pourquoi tout cet attroupement ? M. Soleillet va nous le dire :

« Au mois de septembre 1872, je fus témoin, à Djelfa, d'une fête religieuse, célébrée par des nègres avec des rites tellement curieux que je ne puis la passer sous silence.

« En descendant de la voiture, qui s'arrête quelques heures à Djelfa, mon oreille est frappée par le bruit des castagnettes de fer et des gros tambours qui forment la musique des noirs. Je vois bientôt arriver une cinquantaine de ceux-ci : hommes et femmes jouant de leurs barbares instruments et chantant des refrains dans une langue inconnue. Ils avaient au milieu d'eux un jeune bouc noir, que deux femmes, l'une vieille et l'autre jeune, menaient en le tirant par les cornes, qui, ainsi que les sabots, étaient grossièrement dorées. Comprenant qu'il allait se passer quelque chose d'insolite, je me joins à la foule.....

« Un vieux nègre, à la barbe blanche et au placide regard, vient se placer à côté de moi, et tout en marchant, il m'explique que l'on va sacrifier le bouc. « C'est avec peine, me dit-il, qu'on a pu se le procurer, car il faut qu'il soit noir, sans tache et vieux », et il ajouta que tous ceux qui assisteront à la cérémonie auront de grands bonheurs,

que ce que l'on va faire est une prière de son pays, du pays des noirs, bled-el-soudan.

« Nous marchons pressés comme un troupeau de moutons, et nous parcourons ainsi toute la grande rue de Djelfa; arrivés à son extrémité sud, nous tournons à gauche et nous nous installons au milieu d'un terrain vague. Là, il y a un grand espace sans arbre, sans maison, tout ensoleillé et rempli de poussière et de mouches. Les musiciens se groupent en masse, un ou deux nègres font former le rond aux spectateurs. Je joue des coudes et je me mets au premier rang. La jeune négresse qui tient le bouc, et qui est vêtue de draperies blanches et rouges, s'accroupit au milieu, maintenant la victime par les cornes.

« La bestiole est fort jolie, elle a de longs poils noirs, fins et brillants comme de la soie; elle bêle tristement en nous regardant de son bel œil noir l'un après l'autre: on dirait qu'elle comprend le sort qui lui est réservé et qu'elle cherche à implorer notre secours. A côté de la jeune négresse vient se placer la vieille femme qui l'aidait à conduire la victime: elle est toute décrépitée et toute déguenillée: une vraie sorcière noire. Elle tient dans la main un réchaud dans lequel brûle de l'encens, auquel on mélange du chanvre. Un grand nègre, tout jeune, et qui n'a pour vêtements qu'un foutha jaune et bleu autour des reins, entre aussi dans le rond.

« A ce moment, la musique et les chanteurs recommencent leur tapage: le bouc, mené par les deux femmes précédées du noir au foutha, fait une dizaine de fois le tour du rond: tous reviennent au centre, et la vieille se met avec sa cassolette à parfumer le bouc en tout sens: le nègre commence à chanter et à sauter, non sans venir de temps à autre respirer le mélange enivrant de Kif (chanvre) et de Bekous (encens) qui brûle dans le réchaud.

« Voici maintenant que la jeune femme, qui est assise par terre, tenant le bouc dans son giron, SE MET A LE BAISER AU DERRIÈRE: son exemple est imité par le thuriféraire, le danseur, les musiciens, les chanteurs et un nombre assez considérable d'hommes et de femmes de couleur répandus dans la foule: le bouc toujours tenu par la négresse aux draperies rouges et blanches, a le cou tranché par la vieille. Dès que la bête est ainsi frappée, le noir danseur vient sucer le sang chaud qui sort de la blessure béante pendant que la victime est encore agitée des dernières convulsions de l'agonie: les fem-

mes arrachent le nègre de dessus le cou et lui mettent la tête sur le ventre; il déchire à belles dents la peau, mange les entrailles, et sa tête tout entière disparaît dans le cadavre fumant.

« La jeune négresse trempe sa main dans le sang du bouc, et suivie de la noire thuriféraire, elle se met à faire le tour de l'assemblée: l'une vous touche de sa main ensanglantée, au front et à l'épaule, l'autre vous fait respirer les parfums de son fourneau.

« De tous les points de l'horizon accourent des malades de toutes espèces, des mères portant leurs enfants sur les bras, et des vieillards péniblement appuyés sur leurs béquilles: les uns viennent demander à ces étranges cérémonies une guérison: les autres du bonheur pour leur progéniture; les troisièmes le prolongement d'une vie qui doit être bien misérable, à en juger par leurs haillons, leurs faces décharnées et leurs membres ankylosés.

« Lorsqu'elles ont fini de distribuer des bénédictions sous la forme de sang de chevreau et de vapeurs d'encens et de chanvre, et que le nègre a terminé son immonde festin, les deux négresses lui tirent la tête du ventre de l'animal et lui présentent le réchaud, dont il aspire bruyamment les âcres senteurs: la musique recommence son vacarme, et lui se met à danser une sarabande échevelée.

« Je n'ai jamais rien vu qui eût un aspect plus démoniaque que ce grand nègre se trémoussant infernalement au milieu de cette lumière blanche et crue du Sahara: la laine de sa tête est remplie des débris rouges et fumants de la victime qu'il vient de dévorer; le sang, qui a ruisselé sur tout son corps, y forme de larges raies pourpres qui tranchent sur sa peau luisante et noire. Il saute et se démène jusqu'au moment où, épuisé, il tombe comme une masse inerte sur le sol. »

Ceci, ajoute M. Soleillet, n'est pas une scène d'Aïssaoua. Nous ne voulons pas contredire l'illustre voyageur; mais, après informations prises auprès de gens affiliés aux Aïssaoua, nous croyons que ceux qui, à Djelfa, se livraient à cette scène étaient des affiliés, ou bien que les Aïssaoua leur ont emprunté cette cérémonie.

(A suivre.)

Ad. Ricoux.